



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Diagnostic de la précarité alimentaire dans le Rhône (69)

Rapport d'enquête





Sommaire

I. LES ACTEURS DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE	7
1. L'Etat et les services déconcentrés	8
A. La DDETS du Rhône	8
B. La DREETS Auvergne Rhône Alpes	8
C. La DRAAF	9
2. Les organismes de protection sociale	10
A. La Mutualité Sociale Agricole Ain Rhône (MSA)	10
B. Le positionnement de la CNAF et la mobilisation du réseau des CAF	10
C. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	11
3. Les collectivités, intercommunalités et CCAS / CIAS	11
A. Le département et le PAT départemental (« Rhône + ALIM : cultivons notre alimentation »)	11
B. La métropole et le PAT métropolitain (PATLy)	13
C. Les 12 intercommunalités Du Rhône	17
D. Les CCAS / CIAS	18
4. Les têtes de réseau en distribution directe et acteurs associatifs	18
A. Les têtes de réseau en distribution directe	18
B. Les autres acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou du Département	20
5. Les autres acteurs : les centres sociaux du Rhône	21
II. L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU RHONE	23
1. L'offre des têtes de réseau (figure 4 : tableau récapitulatif de l'offre des têtes de réseau)	24
2. Une offre importante et diversifiée sur le territoire métropolitain	25
3. Une offre plus limitée sur le Nouveau Rhône mais des dispositifs variés	31
III. LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE	37
1. Caractériser les publics en situation de précarité alimentaire dans le Rhône	38
A. Le Rhône : un département aux indicateurs de précarité modérés et une pauvreté concentrée sur le territoire métropolitain.	38
B. Caractériser les publics en situation de précarité alimentaire dans le Rhône	38
2. Localiser les publics en situation de précarité alimentaire	40
A. Une concentration des fragilités dans la métropole et au nord-ouest du département	40

B. Une distinction entre les publics recourants à l'aide alimentaire métropolitaine et départementale	44
3. Estimer le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire : un exercice difficile mais le constat univoque d'une hausse et d'une incapacité à répondre aux besoins	48
IV. QUELLE ADEQUATION DE L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ?	53
1. Une accessibilité géographique mise à mal par une inégale répartition de l'offre et des zones blanches	54
1. Hors métropole, une accessibilité géographique mise à mal par une inégale répartition de l'offre et des zones blanches	54
A. L'aide alimentaire en dehors du territoire métropolitain : une accessibilité limitée en raison de diverses problématiques	55
B. L'itinérance : un format plébiscité par certains acteurs mais qui pourrait être renforcé grâce à davantage de coopération	57
2. Sur le territoire métropolitain, une offre insuffisante face à des besoins en hausse	58
3. les raisons sous-jacentes à l'offre d'aide alimentaire insuffisante en quantité et qualité	59
A. Une baisse des dons par les Grandes Et Moyennes Surfaces (GMS) impactant les acteurs de l'aide alimentaire	59
B. Les stratégies déployées par les associations pour s'adapter à la baisse des denrées alimentaires disponibles	62
V. ACCOMPAGNEMENT, LIEN SOCIAL ET POUVOIR D'AGIR	67
1. Un accompagnement social variable selon les structures	68
A. L'alimentation : pour les acteurs, une porte d'entrée pertinente pour la mise en place d'un accompagnement social	68
B. En réalité, un accompagnement difficile à mettre en œuvre et des liens entre associations et travailleurs sociaux à renforcer	69
2. Alimentation, lien social et pouvoir d'agir : une dynamique bien engagée sur l'ensemble du territoire	72
A. Les tiers lieux proposant un accès aux équipements de cuisine	73
B. Les ateliers cuisines	73
C. Les services de restauration ou de collation solidaires	73
D. Les jardins partagés et actions « de la fourche à la fourchette »	74
VI. LES DYNAMIQUES DE COORDINATION SUR LE DEPARTEMENT	76
1. Des travailleurs sociaux au plus proche des habitants mais une coordination entre le conseil départemental et la métropole à renforcer	77
2. Une interconnaissance entre acteurs métropolitains mais des difficultés à monter des projets collectifs	78

3. Des coordinations entre acteurs difficiles à mettre en œuvre en milieu rural	79
4. Des prémices de coopération logistique et de mutualisation des moyens observées et à renforcer	80
ANNEXES	82

Introduction

Reconnue d'intérêt général, areligieuse et apolitique, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) est une association à but non lucratif de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion. À cette fin, elle participe pleinement depuis 18 ans au déploiement de l'innovation et de l'expérimentation sociale.

En 2024, l'Ansa est sollicité par la DDETS-PP du Rhône pour réaliser un diagnostic départemental de la précarité alimentaire, dans le cadre d'un partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Auvergne Rhône Alpes.

En s'appuyant sur une analyse des données chiffrées et de la littérature grise, des entretiens avec les acteurs de l'aide alimentaire, des visites d'immersion, et un atelier, ce travail répond à plusieurs objectifs :

- ▶ **Identifier les profils et besoins** des publics en situation de précarité
- ▶ **Caractériser l'offre d'aide alimentaire** déployée sur le département
- ▶ **Construire un plan d'action départemental** pour favoriser le passage à une vision plus systémique de la lutte contre la précarité alimentaire, et pour mettre en œuvre de nouvelles actions en complémentarité avec les services et acteurs déjà existants
- ▶ **Accompagner la structuration d'un comité départemental de coordination de l'aide alimentaire**

Liste des structures interrogées et/ou rencontrées

Structure	Personnes rencontrées
DDETS du Rhône	Astride Gazembert Kawtar Ayachi Hugo Faure-Geors
Conseil départemental PAT Rhône + alimentation	Isabelle Falconnet Pauline Marcel
Métropole de Lyon PATLy	Véronique Pomi Sarah Muhlberger
SIAO	Maxime Nigra Ledjana Montoro
PAT des Monts du Lyonnais	Raphael Pin
PAT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais	Gaelle Charme
Banque alimentaire du Rhône (<i>immersion</i>)	Alice Dehan Philippe De Mester
CAF du Rhône	Ingrid Mialon
CCAS de Corbas	Cédric Grignard
CCAS de Lyon (<i>entretien en visio et atelier miroir</i>)	Léa Bourdeix
CCAS de Vénissieux	Isabelle Tertian
Croix rouge	Christian Masson
Croix rouge sur roues	Anne-Séverine Marthe et Noelle Vacher
Restos du Cœur (<i>immersion</i>)	Béatrice Bailly
Secours Catholique	Violaine Martin
Secours Populaire	Sébastien Thollot Isabelle Martinelli
COP1	Ines El Houari
Maison Engagée Solidaire et de l'Alimentation (<i>immersion</i>)	Julia Lévêque
EpiCoeur	Alice Damidot
La Casaline (<i>immersion</i>)	Olivier Meyer
GESRA	Eric Vivier
La Cantina (<i>immersion</i>)	Judith Le Mauff
Escalier solidaire du 6ème arrondissement (<i>immersion</i>)	Jacquelin Kauffman Amélie Charveriat
Territoires à Vivre	
Restaurant social de la Fondation de l'Armée du Salut (<i>immersion</i>)	Sandrine de Magny
Epicierie sociale et solidaire au Tiers lieu Les grandes Voisines (<i>immersion</i>)	Angeline Kennel
Pour une alimentation solidaire	Brigitte François Dominique Malifarge
Secours Islamique Français	Mickaël Bon
La Légumerie	Marc Bourgeois

DEFINIR LA PRECARITE ALIMENTAIRE ET L'AIDE ALIMENTAIRE

Selon le Laboratoire de l'ESS, la **précarité alimentaire** se définit comme « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri » (Labo de l'ESS, 2020)

Le **Code de l'action sociale et des familles (CASF)** définit **la lutte contre la précarité alimentaire** comme « visant à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. » (Article L266-1).

Partant de cette définition, **l'aide alimentaire représente donc une des dimensions de la lutte contre la précarité alimentaire**, notamment pour répondre aux situations d'urgence alimentaire. En parallèle, de nombreuses initiatives se développent et se réclament d'un **courant alternatif à l'aide alimentaire « traditionnelle »**, souhaitant agir conjointement sur l'accessibilité économique, l'accessibilité physique, le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées, dans une perspective d'inclusion tout en maintenant une réponse aux situations d'urgence (Terra Nova, 2022). Par exemple, les épiceries sociales, les tiers lieux alimentaires, les jardins nourriciers, maraîchers, d'insertion, les dispositifs itinérants ou encore les expérimentations en cours autour d'une Sécurité sociale de l'alimentation vont dans le sens d'un accès à une alimentation pour toutes et tous.

Dans cette démarche d'état des lieux, la précarité alimentaire est abordée dans **toutes ses dimensions (économique, sociale, culturelle ou encore physique)** et prend donc en considération l'ensemble des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, c'est-à-dire à la fois les initiatives d'aide alimentaire et les autres actions qui contribuent à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous dans le Rhône.

I. LES ACTEURS DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE

Bien que l'accès à l'alimentation constitue un besoin essentiel, cette politique nationale n'est pas incluse dans le système de protection sociale. Qu'il s'agisse de l'Etat ou des collectivités territoriales, la lutte contre la précarité alimentaire ne relève pas d'une compétence unique mais mobilise plusieurs politiques publiques :

- ▶ **Au niveau de l'Etat, 3 ministères sont impliqués** : le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Ces derniers définissent un cadre d'action général et commun à l'ensemble des territoires via la conception de plans nationaux et de réglementations, la gestion des crédits affectés aux différents programmes de soutien, la coordination des actions, et le contrôle des habilitations. L'ensemble des actions décidées par ces ministères sont ensuite **déployées au niveau régional et départemental** en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire, via la DREETS, la DRAAF, l'ARS et les DDETS.
- ▶ **Au niveau territorial, aucune collectivité ou établissement public ne détient une compétence spécifique** : la gestion de services ou le soutien apporté aux actions territoriales relèvent de l'action sociale de proximité ou de politiques volontaristes des exécutifs locaux. L'implication des collectivités varie d'un territoire à l'autre.
- ▶ Depuis des décennies, l'organisation de l'aide alimentaire d'urgence aux populations, partie intégrante de la lutte contre la précarité alimentaire, est orchestrée et **mise en œuvre par le secteur associatif avec le soutien de l'Etat et des collectivités volontaires**.
- ▶ **L'ADEME**, établissement public national, est mobilisé dans la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'Agence est organisée au niveau territorial



1. L'ÉTAT ET LES SERVICES DECONCENTRES

A. LA DDETS DU RHONE

En matière de précarité alimentaire, la **Direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Rhône** a la mission de **coordonner** les actions de lutte contre la précarité alimentaire (instructions de 2020).

En parallèle, elle **finance le fonctionnement des principaux acteurs via le BOP 304 et les crédits exceptionnels**. En 2024, les crédits de base s'élevaient à 274 654 euros (montant identique à 2023), et les crédits exceptionnels à 697 213 euros (contre 861 713 euros en 2023). A cela s'ajoutent 743 432 euros de crédits obtenus via le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT (contre 471 272 euros en 2023), et 304 392 euros de crédits pour financer des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire étudiante (contre 359 736 euros en 2023).

Elle participe également à **l'instruction des demandes de subventions et la gestion des crédits alloués au titre d'appels à projets en lien avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**.

B. LA DREETS AUVERGNE RHONE ALPES

La DDETSPP du Rhône est en lien direct avec la **DREETS Auvergne-Rhône-Alpes**, qui gère les crédits ministériels, lance et instruit des appels à projets, et suit les habilitations régionales.

En 2023, l'appel à projet MMPT finance **8 structures** dans le Rhône :

- **La Banque Alimentaire pour le projet « Bons gestes et bonne assiette »** (développement du pôle culinaire et d'ateliers de transformation).
- **La Croix Rouge pour le projet « Cuisines sur Roues »** (voir p. 36)
- **Le CCAS de Villefranche sur Saône pour le projet « Du marché à l'assiette des caladoise »** (attribution d'un bon de 15 euros aux personnes bénéficiaires de bons alimentaires du CCAS pour permettre l'accès à des produits frais, locaux et de saison auprès de producteurs locaux ; déployer des actions autour de l'alimentation)
- **Le groupement des épicerie Rhône Alpes / Territoire à Vivres pour renforcer l'écosystème** (déployer des projets collectifs, créer et animer des nouveaux lieux de mutualisation, améliorer la qualité des produits distribués, accroître le pouvoir d'agir des personnes concernées, renforcer l'approvisionnement en produits locaux).
- **L'association Vers un Réseau d'Achats en Commun (VRAC) pour le projet « des marchés de qualités dans nos quartier »** (déploiement de marchés approvisionnés par l'association dans plusieurs quartiers prioritaires de la métropole lyonnaise).
- **Les Petites cantines pour le projet « Les rencontres ont du goût aux Petites Cantines »** pour permettre la venue de publics en situation de précarité(s) grâce à des tickets restaurants solidaires

- **L'antenne SOLAAL pour la solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires** afin de développer les dons agricoles de proximité pour lutter contre la précarité alimentaire
- **Solinum** pour informer les personnes en situation de précarité sur les aides alimentaires disponibles en AURA, mieux les orienter et favoriser leur accès à une alimentation saine et de qualité

En 2023, les crédits de l'appel à projet régional Alliances solidarités ont permis de financer 6 structures :

- **Le CCAS de Villeurbanne** : pour renforcer le modèle d'approvisionnement en denrées
- **Le tiers-lieu Faitout de la métropole de Lyon** pour un projet d'insertion professionnelle dans le secteur de la restauration à destination de publics en situation de grande vulnérabilité.
- **Habitat Humanisme Rhône pour le déploiement d'un projet collectif avec le Secours Catholique et les Restos du Cœur** (le projet vise à structurer et renforcer l'action des associations dans l'accès à une alimentation digne, saine et durable, tout en répondant au double enjeu de la quantité et de la qualité de l'aide alimentaire. Le projet consiste à modéliser, expérimenter, diffuser et répliquer un dispositif d'accompagnement des associations sur l'ensemble de la région AURA).
- Le **restaurent Inter-administratif de Lyon** pour le déploiement d'une cantine solidaire.
- **L'université Lyon 2** pour l'évaluation d'un dispositif de cantine solidaire.
- **L'association des Banques Alimentaires de la région AURA** pour la construction d'une stratégie d'approvisionnement régionale, le déploiement de circuits courts et le renforcement des solidarités entre acteurs de l'aide alimentaire et producteurs de fruits et légumes.

C. LA DRAAF

La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), service déconcentré du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, agit également sur plusieurs volets :

- **Elle accompagne les PAT** (Projets Alimentaires Territoriaux) : les PAT sont définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche, parue en 2014, et intégrés au Code rural et de la pêche maritime (articles L. 1 et L. 111-2-2). Ils sont **élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial**. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Ils favorisent la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale. Les PAT visent une triple performance : économique, environnementale et sociale. En 2024, **63 PAT sont reconnus sur la région AURA dont 7 PAT dans le Rhône**.
- Elle met en œuvre au niveau régional le Programme national de l'alimentation et de la nutrition 2019-2023. Il comprend trois axes thématiques (**la justice sociale**, le gaspillage et l'éducation alimentaires) et deux axes transverses (les PAT et la

restauration collective). En 2024, **un appel à projet national soutient 64 projets** lauréats **à hauteur de 4,84 millions d'euros** portant sur des PAT émergents (22 lauréats), ou des projets d'envergure nationale ou interrégionale (42 lauréats). Dans ce cadre, la structure SOLAAL (qui a une antenne régionale en Auvergne-Rhône-Alpes) a par exemple été soutenue pour créer une plateforme numérique agricole pour développer le don à l'aide alimentaire.

- **Elle pilote le CRALIM, instance régionale** qui se réunit 1 à 2 fois par an, pour un accompagnement financier et technique des acteurs de terrain (animation et pilotage du PNA décliné au niveau régional).

2. LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Les **organismes de protection sociale** n'intègrent pas la lutte contre la précarité alimentaire dans leur feuille de route nationale. L'implication des CAF, MSA ou autre CPAM est impulsée par le réseau des caisses au niveau territorial (départemental, interdépartemental).

A. LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AIN RHONE (MSA)

Organisme mutualiste en charge de gérer la protection sociale des ressortissants du régime agricole, la MSA peut agir sur la thématique via :

- **L'organisation d'ateliers nutrition** : la MSA Ain Rhône organise « Les P'tits ateliers nutritifs », des ateliers sur les étapes de l'alimentation et du développement de l'enfant (équilibre alimentaire, diversification alimentaire, bon choix des produits). Ces ateliers sont gratuits, en ligne, et ouvert à toutes et tous.
- **Le financement de structures ou de projets de lutte contre la précarité alimentaire** : la MSA Ain Rhône subventionne à hauteur de 5000 euros par an l'association « Pour une alimentation Solidaire » pour l'achat de produits frais à des producteurs locaux des Monts du Lyonnais (voir p. 34). Elle a également apporté un soutien financier au Jardin Fleurinois (voir p.34).

B. LE POSITIONNEMENT DE LA CNAF ET LA MOBILISATION DU RESEAU DES CAF

La CNAF n'a pas de compétence spécifique en matière de lutte contre la précarité alimentaire et cela ne constitue pas un des axes stratégiques de la Convention d'objectifs et de gestion (COG). Toutefois, la CAF du Rhône peut être amenée à agir sur le volet de l'alimentation lorsque celui-ci se révèle être une difficulté dans la stabilité du public accompagné :

- **Orientation des publics accompagnés vers les dispositifs d'aide alimentaire** du territoire

- **Instruction des demandes d'aides financières d'urgence** (non fléchées alimentation, ces aides interviennent pour soutenir le règlement d'une facture).
- **Financement d'actions ou de structures** (centres sociaux, épiceries, associations)

Durant la période de pandémie (2020-2021), la CAF du Rhône a accordé à titre exceptionnel des aides alimentaires pour les allocataires dont l'activité professionnelle s'est arrêtée en raison du confinement et qui n'avaient pas droit au chômage ; mais ces aides ont été accordées dans un contexte tout à fait inédit.

C. LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Sans être positionnée sur les questions de lutte contre la précarité alimentaire, la CPAM peut intervenir sur 3 champs principaux d'actions en lien avec la thématique :

- **Partenariat avec des structures d'aide alimentaire** pour renforcer l'accès aux droits et aux soins des personnes bénéficiaires via des permanences d'accès aux droits. C'est le cas par exemple avec les Restos du Cœur.
- Réalisation **d'actions de prévention sur les sujets de l'alimentation**
- **Soutien aux associations** de lutte contre la précarité alimentaire

3. LES COLLECTIVITES, INTERCOMMUNALITES ET CCAS / CIAS

A. LE DEPARTEMENT ET LE PAT DEPARTEMENTAL (« RHONE + ALIM : CULTIVONS NOTRE ALIMENTATION »)

En tant que **chef de file de l'action sociale**, le Conseil Départemental a une double mission :

- **Exercice de compétences prévu dans le cadre législatif et réglementaire** : la protection maternelle infantile (Pmi), la protection de l'enfance, l'insertion (notamment des allocataires du Rsa), l'autonomie des personnes âgées et handicapées et l'accueil et l'accompagnement social des personnes.
- **Animation d'une dynamique de développement social en lien avec un ensemble de partenaires institutionnels et associatifs**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le département du Rhône a transféré ses compétences à la Métropole de Lyon (anciennement Communauté urbaine de Lyon) qui les exerce sur les 59 communes. Le département conserve ses compétences sur les 228 autres communes du Nouveau Rhône.

Les services territoriaux du département sont organisés comme suit :

- **19 Maisons du Rhône (MDR)** situées sur des petites et moyennes communes
- **76 centres sociaux**, dont 11 sur le territoire hors métropolitain

Si le département ne détient pas de compétence propre en matière de précarité alimentaire, il peut agir sur le sujet via la **Direction de l'action sociale, des services aux usagers** et la **Direction des actions territoriales et partenariales en charge du PAT départemental** (Rhône + Alim). Plusieurs actions de lutte contre la précarité alimentaire sont menées par ces dernières :

► **Action sociale de proximité via les Maisons Du Rhône (MDR) :**

Les 19 Maisons du Rhône (MDR) constituent les points d'entrée pour les demandes relatives aux aides social, handicap, PMI, et aide aux personnes âgées. 130 travailleurs sociaux de polyvalence y travaillent. Parmi les 19 MDR, 6 ont été labellisées France Services (Anse, Val d'Oingt, Chaponost, Saint Symphorien d'Ozon, Beaujeu et Genas). Chaque premier entretien avec un professionnel donne lieu à un diagnostic de la situation de sorte à proposer un accompagnement global à la personne accompagnée.

► **Aides financières aux personnes**

- **Aides financières allouées au titre de la protection de l'enfance** : elles ne sont pas fléchées alimentation, mais permettent aux personnes qui en bénéficient de se procurer des denrées alimentaires.
- **Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** (non fléchés alimentation)
- **Carte prépayée avec Up** : dispositif accordé dans l'urgence et lorsqu'il n'y pas de structures d'aide de proximité.

► **Soutien aux partenaires territoriaux**

- **Financement des chantiers d'insertion** : en 2024, le département finance **3 chantiers d'insertion** : 4 places aux Jardins d'avenir situé à Saint Martin en Haut ; 5 places aux Jardins de Lucie situé à Communay ; 2 places aux Potagers du Garon situés à Grigny. Ces 3 chantiers d'insertion appartiennent au réseau national des Jardins de Cocagne.
- **Financement des associations** : par exemple, il cofinance aux côtés de l'Etat à hauteur de 5K chacun un projet d'épicerie mobile avec la Banque Alimentaire.

► **Le volet justice social du PAT départemental « Rhône + ALIM : cultivons notre alimentation »**

En 2022, le Conseil Départemental fait appel au bureau d'études CERESCO pour la réalisation d'un diagnostic en vue de l'élaboration d'un PAT¹. Sur le volet de la précarité alimentaire, ce diagnostic a permis, de :

- **Identifier les publics** en risque de précarité sur le département et de caractériser le risque
- **Caractériser l'accessibilité physique à l'offre alimentaire et à l'aide alimentaire** des habitants sur l'ensemble du territoire
- **Recenser les initiatives locales existantes ou inspirantes**

¹ Diagnostic pour l'élaboration d'un projet alimentaire territorial dans le département du Rhône – CERESCO, 2022.

- Relever **plusieurs enjeux**² propres au territoire (accessibilité, et notamment en zone rurale ; liens avec les politiques agricoles, sociales et de santé ; qualité des denrées)

Sur la base des conclusions du diagnostic, 4 ateliers de concertation ont réuni une centaine de participants (premier semestre 2023). Ces derniers ont permis d'identifier les priorités et de définir la stratégie du PAT qui a été présentée en COPIL le 28 mai 2024 et validée par l'assemblée départementale le 21 juin 2024.

Parmi les 5 ambitions du PAT retenues figurent **la lutte contre la précarité alimentaire en « garantissant un accès à une alimentation de qualité partout, et pour tous » (enjeu 3)**. Les premières actions seront lancées courant de l'année 2024 :

- Aider au **déploiement de l'application Proxidon**
- Appuyer le développement de solutions pour répondre aux **besoins alimentaires d'urgence**

B. LA METROPOLE ET LE PAT METROPOLITAIN (PATLY)

La métropole cumule les compétences du département et de la communauté urbaine sur les 58 communes qui la composent. Territorialement, cela se traduit par :

- **57 maisons de la métropole (MDM)**
- **65 centres sociaux sur le territoire métropolitain**

Comme le département, la métropole ne dispose pas de compétence propre en matière de justice alimentaire. Néanmoins, plusieurs directions peuvent traiter de cet enjeu :

- Le **service médicosocial**
- Le **service du développement social**. Ce service comprend :
 - Une **équipe « grande précarité »** composé de travailleurs sociaux dont 2 « maraudes mixtes ». Cette équipe agit à destination des publics résidant en squats, bidonville ou à la rue.
 - Une **équipe Hello Bus** faisant de l'orientation, prévention et de l'aller vers sur les sujets relatifs au domaine de la santé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'engagement n°6 du Projet Métropolitain des Solidarités (Pms)³ « La Métropole du prendre soin », l'alimentation est présentée comme un levier d'action incontournable pour agir sur les déterminants de la santé.

² Source : CERESCO

³[Projet Métropolitain des Solidarités](#)

Enfin, une cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires sur le territoire métropolitain a été réalisée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon (UrbaLyon)⁴ ainsi qu'une cartographie des points d'aide alimentaire⁵.

Ainsi, plusieurs actions de lutte contre la précarité alimentaire sont menées par la métropole :

► **Action sociale de proximité via les MDM :**

Elles exercent les mêmes fonctions que les MDR mais sur le territoire métropolitain.

► **Aides individuelles aux personnes**

En 2022, ce sont **52 000 ménages reçus dans les 57 MDM**, dont 24 000 nouveaux ménages, chiffres relativement stables en comparaison aux précédentes années. Parmi les motifs déclarés par les personnes se rendant dans les MDM figurent : 1. L'accès et le maintien au logement ; 2. Accès aux droits ; 3. Problématiques budgétaires (ordre stable en comparaison aux années précédentes). Sur ce dernier motif, les travailleurs sociaux confirment voir une augmentation des demandes d'aides financières sur des besoins très basiques – tels que l'alimentation.

► **Actions collectives**

- En 2023, **dans le cadre du projet Hello Bus**, 6 interventions ont été menées sur la thématique de l'alimentation à destination de 99 personnes (publics en insertion, d'une pension de famille, des étudiants, et agents de la métropole). 3 interventions ont aussi été menées auprès de publics fréquentant des épiceries sociales et solidaires (La Casaline à Saint Fons, et EpiC'bon à Lyon 8).
- **Les ateliers de cuisine collectifs « Les petits plats à partager »**. Ces ateliers se déroulent une demi-journée par mois à La cuisine des gones, tiers lieu tenu par le CCAS de la Ville de Lyon. Accessibles sur orientation, ils s'adressent aux publics isolés. Depuis 2016, au moins 45 ateliers ont été réalisés réunissant au maximum 12 participant par atelier.
- Depuis 2015, **les équipes animent les « Jardi'Pentes »** : des ateliers jardins auprès des habitants et usagers des MDM du 1^{er} arrondissement de Lyon. L'objectif est de favoriser le lien social entre adultes isolés, et de valoriser leur savoir-faire autour du thème « jardin et alimentation ». Ces ateliers ont lieu une demi-journée tous les 15 jours.
- En 2024, **une nouvelle action est menée par la MDM de Bron en partenariat avec le centre social Gérard Philippe** autour de l'alimentation saine et peu coûteuse. Le HelloBus a été mobilisé pour permettre l'organisation de temps d'échange sur une journée avec des travailleuses sociales autour de l'alimentation, des produits frais et du budget, et de recueillir les besoins et les suggestions des publics bénéficiaires.

⁴ Cartographie des inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans la métropole de Lyon. Vers une cartographie des paysages alimentaires – UrbaLyon, novembre 2022.

⁵ Cartographie des points de distribution d'aide alimentaire. Urba Lyon. Février 2023.

- En 2024, Agribio et la fédération des centres sociaux choisissent d'élargir l'accès à leurs formations autour de l'alimentation initialement à destination des centres sociaux. Les travailleurs sociaux des CCAS et des MDM peuvent désormais y participer.

► **Soutien aux partenaires territoriaux**

- En 2024, la métropole a accordé **58 000 euros de subventions annuelles** aux structures suivantes : A la croisée des chemins ; Association des Familles de Dadilly ; Banque alimentaire du Rhône ; épicerie sociale et solidaire Epicentre ; épicerie sociale et solidaire Sainte-Camille ; épicerie sociale et solidaire Espace créateur des solidarités ; Les Restos du Cœur.
Également, les structures GESRA, VRAC et les Petites cantines ont bénéficié de subventions annuelles (en dehors des 58 000 euros)
- Pour l'année 2023-24, la métropole a attribué **328 072 euros de subventions de fonctionnement** à la Ville de Lyon (projet Jeunesse et Transition alimentaire), l'association VRAC Lyon métropole (expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire à Lyon 8) et au tiers lieu le Faitout pour des travaux et l'équipement de la cuisine professionnelle du tiers-lieu.
- **Dans le cadre du Pacte des Solidarités, ce sont 168 900 euros** qui ont été attribués par la métropole aux structures suivantes : A la croisée des chemins ; Epic c'est bon ; Epicentre ; Mairie de Feyzin ; Espace Créateur des Solidarités ; Banque alimentaire du Rhône ; CCAS de Lyon ; le Faitout ; Habitat Humanisme ; Potinambour
- La métropole a accordé pour l'année 2023 **des subventions de fonctionnement exceptionnelles d'un montant de 70 000 euros** aux associations les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, le GESRA, la Croix rouge, Gaelis et L3DD.

► **PAT métropolitain : le PATLy**

Dès 2018, la métropole de Lyon s'est engagée sur **l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine**. Des travaux menés par le bureau d'études UTOPIES ont mis en évidence plusieurs enjeux liés à la précarité alimentaire sur le territoire métropolitain :

- 1/3 des ménages métropolitains déclarent ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement
- 15% déclarent ne pas manger à leur faim.

A la suite de ces conclusions, d'ateliers de concertation et de forums d'échanges entre les acteurs du territoire, **cette stratégie a été adoptée en juin 2019**. Par la suite est née la volonté de traduire cette stratégie alimentaire dans le plan d'action d'un PAT (labellisé PAT de niveau 1 (en émergence) par l'Etat le 1^{er} juin 2021 au titre du PNA). **Le PAT est structuré autour de 5 objectifs stratégiques**

- 1) Encourager une agriculture locale rémunératrice, nourricière et respectueuse des ressources
- 2) Favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs économiques pour consolider et développer des filières de proximité

- 3) Tendre vers une restauration collective saine, responsable et respectueuse de l'environnement
- 4) **Favoriser la justice alimentaire en permettant l'accès de toutes et tous à une alimentation digne, choisie et de qualité**
- 5) Accompagner les métropolitains dans l'évolution de leurs pratiques alimentaires

Axe transversal : Construire une gouvernance alimentaire (dont coopération avec les communes et avec les territoires voisins)

Au sein de l'axe 4 sont identifiées :

- **Des actions d'accessibilité géographique** : développement des groupements d'achats en QPV ; développement d'épiceries sociales et solidaires ; développement des tiers lieux alimentaire proposant l'accès à des cuisines, épicerie ou cantines solidaires ; soutien aux actions de distribution de paniers ou courses en libre-service ; aides à la Banque alimentaire ;
- **Des actions d'accessibilité sociale** : expérimentation pour l'accès de publics précaires à une restauration collective saine, durable et solidaire ; développement des contrats solidaires en AMAP avec une tarification sociale des paniers ; expérimentation de la Caisse solidaire de l'alimentation

L'ensemble de ces actions sont travaillées dans le **« GT justice alimentaire »**, l'un des 5 groupes thématiques du PATLy (au côté des 4 autres propres aux autres objectifs stratégiques du PAT) **co-animé par la Métropole et la DDETS.**

« Ma mission c'est d'avoir une approche systémique de l'agriculture et de l'alimentation, en s'appuyant sur la transversalité de ces sujets pour faire le lien avec les partenaires et les politiques publiques ». Métropole de Lyon.

- ▶ **Animation de réseau** : la métropole se positionne en animateur de réseau de partenaires (GT accessibilité alimentaire du PATLy, interPAT du territoire lyonnais) et investit les lieux de coordination existants sur le territoire (salades de PAT...)

Zoom sur l'inter-PAT du territoire Lyonnais

L'inter-PAT du territoire lyonnais est un groupe d'échange politiques et techniques existant depuis 2022. Il est composé des élus et des techniciens en charge des stratégies agricoles et alimentaires des collectivités dans un rayon de 50 km autour de Lyon (38 EPCI - dont 16 porteurs de PAT - et 4 Départements). Il est coanimé par l'OPEANA (Observatoire Partenarial des Espaces Naturels, Agricoles et de l'Alimentation) de l'Agence d'urbanisme de Lyon et prend la forme de rencontres biannuelles qui ont pour objectif l'interconnaissance des élus, le partage d'expériences et la coopération entre territoires voisins autour de projets agricoles et alimentaire. Les différentes EPCI peuvent proposer des visites inspirantes sur leur territoire puis un tour de table est organisé pour échanger sur les initiatives portées par chacun et les coopérations à renforcer. La rencontre du 5 décembre 2024 était organisée sur le territoire de la Métropole de Lyon et portait sur les initiatives en faveur de la justice alimentaire avec la visite de la Banque alimentaire du Rhône et du Tiers-lieu La Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation porté par les associations VRAC et Récup et Gamelles à Lyon 8. Néanmoins, . Si les questions relatives à la précarité alimentaire peuvent être abordées au sein de ce

réseau, celui-ci a une vocation plus large, en travaillant sur les sujets liés à l'agriculture et à l'alimentation.

C. LES 12 INTERCOMMUNALITES DU RHONE

Le Rhône compte **12 EPCI sur son territoire : 3 communautés d'agglomération (CA) et 9 communautés de communes (CC)**. Lorsqu'ils ont la compétence de la ville (contrats de ville, contrats locaux de santé), les EPCI orientent leurs actions vers les publics en situation de pauvreté. Leurs autres compétences varient selon la politique des communes, qui peuvent faire le choix de leur déléguer des missions en matière de petite enfance, culture, sport, etc... souvent dans une logique de mutualisation des équipements dans des territoires peu denses.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Rhône compte **48 QPV**, dont 43 Sur le territoire métropolitain. Les autres se situent dans la CC Saône Beaujolais (1), la CC de la Vallée du Garon (1) et la CA Villefranche Beaujolais Saône (3).

5 EPCI du département sont également porteur de PAT – tous labellisés de niveau 1 - aux côtés des PAT départemental et métropolitain :

- **PAT de la CA de l'Ouest Rhodanien**
- **PAT de la CC Beaujolais Pierres dorées**
- **PAT des Monts du Lyonnais** : le plan d'action est en phase de rédaction sur la base des conclusions d'un diagnostic de territoire et des priorités identifiées dans le cadre d'ateliers de concertation réunissant les acteurs du territoire. Plusieurs actions ou objectifs de justice alimentaire ont pu être travaillés dans ce cadre :
 - Ouvrir les restaurants sociaux à d'autres publics
 - Mise en réseau des acteurs
 - Déploiement d'actions pour favoriser la mobilité
 - Projet de création d'un groupement d'achats citoyens

Le territoire ne possède pas de Conseil Local de l'Alimentation du fait de la présence d'un Conseil Local de Développement qui traite les questions relatives à la justice alimentaire.

- **PAIT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais** : la stratégie du PAT a été adoptée en février 2023. Si le territoire ne dispose pas de Conseil Local de l'Alimentation, il organise des temps forts réguliers via « Les assises de l'alimentation de l'ouest lyonnais » qui favorisent la coopération entre les acteurs. Les réflexions sur la précarité alimentaire portent sur :
 - La restauration collective et la tarification sociale (un diagnostic pourra être réalisé courant 2024)
 - La sensibilisation de la population à l'alimentation saine et durable (des expérimentations de formation de chefs cuisiniers de la restauration collective ont été réalisées).
- **PAT Saône Beaujolais** : un diagnostic du système agricole et alimentaire a été réalisé en 2023 et a permis de faire ressortir 6 grands enjeux face auxquels le PAT ambitionne

d'apporter des réponses dans les prochaines années à venir dans le cadre d'un plan d'actions en cours de construction. Parmi les actions à déployer figurent :

- Lancement d'un groupe technique « accessibilité alimentaire » dans le cadre d'un Conseil Local de l'Alimentation
- Ouverture d'une épicerie sociale et solidaire sur la commune de Belleville-en-Beaujolais
- Soutien au déploiement des dispositifs Proxidon et SOLAAL auprès des CCAS, associations d'aide alimentaires, agriculteurs et commerçants.
- Soutien au projet Cuisines sur Roues porté par la Croix Rouge et financé dans le cadre du programme Mieux Manger pour Tous (MMPT)
- Coordination des acteurs de l'aide alimentaire via l'animation d'un groupe technique « accessibilité alimentaire » dans le cadre du Conseil Local de l'Alimentation

D. LES CCAS / CIAS

Dans le cadre de leur mission générale de prévention et de développement social, les **CCAS et CIAS**, établissements publics à caractère administratif, interviennent dans le champ de l'aide alimentaire, sous des **formes majoritairement financières** (chèques et bons alimentaires). Selon les orientations définies par chacune des communes, les CCAS peuvent aussi distribuer des colis, gérer des épiceries sociales, soutenir les associations sous forme de subventionnement ou mise à disposition de locaux, et coordonner les acteurs⁶. Chargés de réaliser **une analyse des besoins sociaux**, les CCAS constituent un acteur majeur du repérage, en proximité des situations de vulnérabilité et des personnes dites « invisibles ».

Dans le Rhône, en 2024, seul le CCAS de La Mulatière situé à Lyon est approvisionné par la Banque alimentaire.

*« Sur les CCAS du département, seuls 3 ou 4 ont des travailleurs sociaux. Donc le reste fait plutôt des colis ».
Conseil Départemental.*

4. LES TETES DE RESEAU EN DISTRIBUTION DIRECTE ET ACTEURS ASSOCIATIFS

A. LES TETES DE RESEAU EN DISTRIBUTION DIRECTE

En France, des **réseaux associatifs nationaux** s'engagent en matière d'aide alimentaire. Les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, le Secours Catholique et la Banque

⁶ [Lochet, Solchany \(2021\). Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ? Vie sociale, n°36, p. 127-141](#)

alimentaire sont les principaux réseaux, complétés par des réseaux d'épiceries sociales et solidaires que sont l'ANDES et le GESRA au niveau rhônalpin.

Leurs organisations, structurées aux niveaux national, régional et/ou départemental leur permet d'impulser une dynamique au niveau départemental et de fonctionner quasiment en autonomie, de manière plus ou moins professionnalisée en faisant appel au bénévolat et aux dons. **Sur le département du Rhône, 8 têtes de réseau (figure 1 et 2) habilitées au niveau national sont présentes.**

Figure 1 : Présentation des têtes de réseau traditionnelles de l'aide alimentaire dans le Rhône (Réalisation : Ansa).

Structure	Ressources humaines	Informations
Banque alimentaire 	21 salariés (dont 2 mécénats de compétences) Centaine de bénévoles	Approvisionnement des structures d'aide alimentaire du Rhône habilitées (136 en 2023) Crises internes récentes : phase de restructuration 1 projet financé par le programme MMPT
Restaurant du Cœur 	11 salariés permanents 3200 bénévoles ponctuels (800 bénévoles réguliers)	En 2023, à la suite de difficultés financières et d'approvisionnement, restriction des critères d'accès (à partir du Reste à Vivre)
Secours Populaire 	8 salariés (au niveau de la fédération, pas de salariés par comité) 1 alternante Environ 1000 bénévoles	L'aide alimentaire n'est pas l'activité première du Secours populaire, elle constitue un levier parmi d'autres pour aider les personnes en situation de fragilité.
Secours Catholique 	15 ETP 900 bénévoles	La délégation du Secours Catholique du Rhône fait le choix de ne pas proposer d'aide alimentaire directe aux personnes et privilégie les chèques afin de laisser davantage d'autonomie aux personnes accompagnées. Par ailleurs, le Secours Catholique est impliqué dans divers projets « d'accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous » .
Croix rouge 	0 salariés 350 bénévoles	La Croix rouge a été lauréat du programme MMPT pour son projet « Cuisines sur Roues » qui propose des ateliers de cuisines (via une cuisine mobile) dans différents points du nord du département (voir p.36)

Zoom sur La Banque alimentaire du Rhône

La Banque Alimentaire du Rhône est située sur le territoire métropolitain dans la commune de Décines Charpieu. Elle appartient à la Fédération Française des Banque Alimentaire (FFBAs) qui s'organise via des antennes en région. **A l'échelle de la région Auvergne Rhône Alpes (AURA), 8 banques alimentaires sont structurées en réseau.** Un salarié est chargé de la répartition régionale des approvisionnements obtenus via des accords nationaux ou avec les entreprises, ou dans une logique de rééquilibrage entre les banques alimentaires. Lors de la dernière AG, a été émise la volonté de se doter d'une nouvelle personne salariée chargée de la prospection et l'achat au niveau régional.

La Banque Alimentaire du Rhône a récemment subi de grave crises internes ayant donné lieu à une période d'administration judiciaire et des restructurations internes. En a résulté une perte des ressources humaines (bénévoles et salariées) et une diminution des activités. Actuellement, la restructuration de la Banque Alimentaire se traduit en externe par une « clarification des relations avec les associations et CCAS/CIAS partenaires ». Cette démarche explique que le **nombre d'associations adhérentes** à la Banque Alimentaire soit passé de 177 en 2021 **à 136 en 2024.**

Malgré ces difficultés, elle reste un acteur incontournable de l'aide alimentaire. **En 2023, elle distribue près de 4200 tonnes à 153 associations et 46 086 bénéficiaires⁷.** En 2024, les structures recevant le plus de denrées sont l'épicerie sociale et solidaire « Solidarités sans Frontières » (Villeurbanne), l'épicerie sociale et solidaire de la Fondation Armée du Salut située dans le Tiers lieu des Grandes Voisines (Francheville), et l'association La Belle Etoile (???)

« En 2023, on a surtout qualifié l'existant : on a repris contact, rompu ce qui devait l'être, on renoue les partenariats. Pour ce faire, on se base sur le fichier des habilitations et on regarde avec qui on n'a pas de contact. On s'apprête à faire une prospection active auprès de ces acteurs ». Banque Alimentaire

B. LES AUTRES ACTEURS DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES OU DU DEPARTEMENT

Figure 2 : Tableau de présentation des autres têtes de réseau de l'aide alimentaire dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) ou le département du Rhône

Structure	Actions en lien avec l'alimentation	Ressources humaines	Informations
 <p>GESRA</p>	<p>Représenter des épiceries sociales et solidaires (ESS)</p> <p>Accompagner à la création et au développement des ESS</p> <p>Animer le réseau d'ESS</p> <p>Approvisionner des épiceries (1 plateforme d'approvisionnement)</p>	<p>8 salariés</p> <p>6 référents bénévoles des groupes locaux</p> <p>5 référents bénévoles des thématiques</p>	<p>49 épiceries adhérentes</p>

⁷ Les chiffres de 2024 ne sont pas encore disponibles.

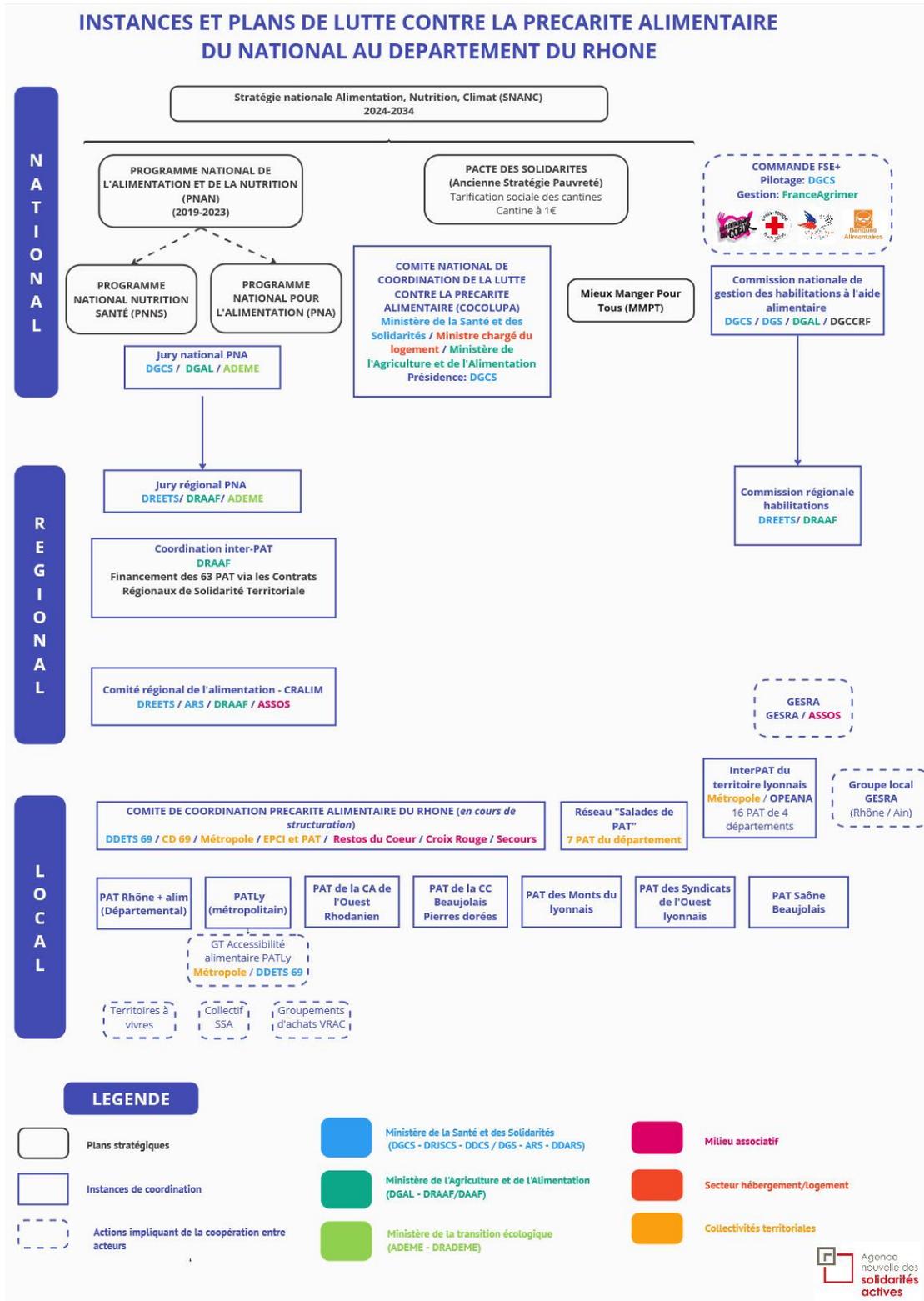
<p>VRAC</p> 	<p>Favoriser le développement des groupements d'achats dans les QPV Lyonnais : 15 groupements</p>	<p>8 salariés (hors équipe MESA et TAV)</p>	<p>Volonté de développer des marchés de produits frais à proximité des groupements d'achat existants</p> <p>Le réseau VRAC est directement mobilisé à la MESA (Lyon 8) et sur TAV</p>
<p>TAV</p> 	<p>Porter des démarches de démocratie alimentaire</p> <p>Mutualiser des outils et des compétences entre réseaux et structures</p> <p>Capitaliser sur des modèles et expérimentations</p> <p>Evaluer des projets</p>		<p>Parmi les structures inscrites dans le réseau TAV Lyon : la MESA, le GESRA, les jardins de Lucie, la Casaline, Hangar VRAC, les Producteurs de Monts du Lyonnais</p>

5. LES AUTRES ACTEURS : LES CENTRES SOCIAUX DU RHONE

Le département du Rhône compte 76 centres sociaux, dont 65 sur le territoire métropolitain. Encore peu identifiés sur le champ de l'alimentation, les centres sociaux (CS) sont susceptibles de porter **des actions fédératrices autour de l'alimentation** pour développer localement le **pouvoir d'agir et le lien social**, notamment via **l'organisation de repas** (goûters des enfants, repas partagés, ateliers cuisine) ou encore des **activités de jardinage** (jardins partagés, maraichage solidaire).

Sur le département, le centre social du Haut Beaujolais est partenaire de la Croix rouge sur roues pour l'organisation d'ateliers de cuisine.

Figure 3 : Schéma des instances et plans de lutte contre la précarité alimentaire du national au département du Rhône (source : Ansa)



II. L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU RHONE

- ▶ **Comment se répartit** l'offre d'aide alimentaire sur le territoire ?
- ▶ **Quel est le maillage de l'offre en dehors de la métropole ?**
- ▶ **Quel type d'offre** peut-on trouver selon les territoires ?
- ▶ **Quels sont les enjeux spécifiques** aux territoires hors métropole ?



1. L'OFFRE DES TETES DE RESEAU (FIGURE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'OFFRE DES TETES DE RESEAU)

Nom	Nombre de structures	Actions d'aide alimentaire	Critères d'accès
 <p>Restos du Cœur</p>	<p>30 centres de distribution dont 8 hors métropole (Beaujeu, Belleville, Villefranche-sur-Saône, Brignais, Saint Symphorien sur Croise, Givors Grigny, l'Arbresle)</p> <p>Un jardin du cœur (Francheville)</p> <p>Un projet de dispositif itinérant (Tarare)</p>	<p>Distribution de paniers et de colis d'urgence</p> <p>Distribution de repas chauds</p> <p>Activités d'insertion autour du maraichage dans les jardins d'insertion</p>	<p>Pour les paniers et colis : Tenu secret Estimé autour de 5€ de reste à vivre /pers./jour</p>
 <p>Secours Catholique</p>	<p>33 équipes locales dont 10 hors métropole (Belleville, Villefranche sur Saône, Val d'Oingt, L'Arbresle, Craponne, Saint Symphorien sur Coise, Grignais, Givors, Condrieu, Val d'Ozon), et dont une mobile (Fraternibus)</p> <p>5 jardins collectifs et solidaires dont 2 hors métropole : -Belleville-en-Beaujolais et Villefranche-sur-Saône)</p>	<p>Aides financières (CAP)</p> <p>Repas partagés</p> <p>Ateliers de cuisine</p> <p>Ateliers collectifs et solidaires de jardinage et maraichage</p> <p>Accueil café dans chaque centre</p>	<p>Pour les aides financières : variable selon les territoires et la demande</p>
 <p>Croix Rouge</p>	<p>5 centres de distribution dont 3 hors métropole (Saint-Laurent de Chamousset, Brignais, Saint Martin en Haut, Tarare, Thizy-Amplepuis)</p> <p>Une épicerie solidaire (Villeurbanne)</p> <p>Un marché à destination des étudiants de l'école SEPR</p> <p>Un camion en itinérance sur la CC Saône Beaujolais</p>	<p>Distribution de paniers</p> <p>Épicerie et marché bio</p> <p>Ateliers de cuisine via le dispositif Croix rouge sur roues</p>	
 <p>Secours populaire</p>	<p>Une fédération</p> <p>24 comités dont 4 hors métropole (Belleville en Beaujolais ; du Pays de l'Arbresle, Ternay, Villefranche sur Saône)</p> <p>3 antennes, dont une antenne mobile (Solidaribus) et une antenne hors métropole (Monsols)</p>	<p>Libre-service de la solidarité (paniers alimentaires)</p> <p>Accueil café, petits déjeuners dans les permanences pour MNA</p> <p>Aides financières ponctuelles via chèques cadeau</p> <p>Actions liées à la nutrition et de sensibilisation</p> <p>Ateliers cuisines et repas partagés</p>	<p>Pour les paniers alimentaires : Accueil inconditionnel</p>

2. UNE OFFRE IMPORTANTE ET DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Les principales modalités d'intervention pour soutenir l'accès à l'alimentation

► Les paniers ou colis alimentaires :

Aide alimentaire la plus fréquente, les paniers sont constitués par l'association avec un choix de denrées limité. Les conditions d'accès et la fréquence de distribution sont variables selon les structures.

Ce service est proposé par **3 têtes de réseau et 21 associations**. (Voir liste en annexe 2)

Zoom sur COP1 : une association par et pour les étudiants

COP1 est une association de lutte contre la précarité étudiante s'adressant exclusivement à des étudiants et/ou à des personnes âgées de -26 ans. Sur le volet de l'alimentation, la structure organise des distributions alimentaires à raison de deux fois par semaines sur la ville de Lyon et de Villeurbanne dans des lieux distincts des campus universitaires pour éviter la stigmatisation. Également, l'association organise **des Fest1, des repas partagés entre personnes bénéficiaires et bénévoles pour lutter contre l'isolement social**.

► Les épiceries sociales et/ou lieux d'achats solidaires

Les épiceries sociales et solidaires sont des lieux de consommation permettant l'achat de denrées alimentaires (et d'hygiène et produits bébés si disponibles) à un prix généralement compris entre 10% et 30% du prix du marché. Cette forme d'aide alimentaire **se distingue du modèle distributif** en ce que **les personnes choisissent** les denrées proposées dans la supérette sociale destinée à **créer les conditions d'un magasin et positionner la personne recourante dans un acte de consommation classique**.

L'épicerie sociale et solidaire est pensée comme **une aide ponctuelle** permettant à des personnes connaissant des difficultés économiques temporaires de **bénéficier d'un « coup de pouce »**. **L'accès est généralement limité dans le temps, conditionné par l'orientation par un travailleur social et la construction d'un projet personnel** (remboursement de dette, obtention d'un emploi, accompagnement à la gestion du budget...). Compte tenu de la participation financière, l'épicerie s'adresse plutôt à un public bénéficiant d'un **certain niveau de reste à vivre**, variable entre les structures.

29 épiceries ont été recensées sur le territoire métropolitain (voir liste en annexe 3)

Zoom sur l'épicerie solidaire de la Fondation de l'Armée du Salut à Francheville (visitée)

L'épicerie de la Fondation de l'Armée du Salut est **implantée sur le tiers lieu des Grandes voisines à Francheville**. Elle est gérée par une encadrante technique et 8 salariés en insertion. En 2023, l'association accueillait 192 foyers, soit environ 580 personnes (personnes résidentes à Francheville ou Craponne ; personnes hébergées dans les hôtels sociaux du tiers-lieu).

L'accès est conditionné pour 6 mois, renouvelables 3 fois (avec une certaine flexibilité, l'accès aux personnes retraitées n'étant par exemple pas limité dans le temps). Le reste à vivre moyen des personnes recourantes est compris entre 3 et 12 euros.

L'épicerie s'approvisionne **via des collectes/dons, et des achats** (environ 50%) notamment auprès de grossistes alimentaires, GESRA et ANDES. La part importante des achats lui permet de proposer un large panel de produits, variés, et de qualité : produits frais, surgelés, secs, bio, produits d'hygiène, produits scolaires, jouets pour enfants. Les produits sont vendus à 30% de leur prix initial.

L'épicerie organise également des **distributions alimentaires hebdomadaires dans un local situé à côté de l'épicerie**. Les colis (650 colis / semaine) sont gratuits et bénéficient à des personnes dont le reste à vivre est inférieur à 3 euros. Les produits sont majoritairement issus de la Banque Alimentaire et des dons. En 2023, ce sont environ 475 personnes qui ont bénéficié de ces distributions.



Zoom sur l'épicerie sociale et solidaire La Casaline (visitée)

L'épicerie sociale et solidaire La Casaline **appartient à l'association Espace Créateur de Solidarités basée dans la commune de Saint Fons**, au sud du territoire métropolitain. L'épicerie offre des produits bio et locaux cultivés dans les jardins de Lucie (appartenant au réseau des Jardins de Cocagne et au réseau TAV), et est un lieu de vente des Paniers de Lucie, paniers de fruits et légumes issus des Jardins d'insertion de Lucie (jardins appartenant au réseau des Jardins de Cocagne et de Territoires à Vivres).

L'épicerie constitue également **un lieu de vie et de lien social notamment via l'organisation de projets collectifs autour de l'alimentation** (ateliers de cuisine, groupes de travail autour de la démocratie alimentaire). Plus largement, l'accompagnement et les projets de lien social sont facilités par l'implantation de la structure dans l'Espace Créateur de Solidarité.



► **Les tiers lieux alimentaires avec ou sans équipements de cuisine : espaces d'échanges autour de l'alimentation**

« Un tiers-lieu est l'incarnation, dans un **espace d'activités marchandes ou non marchandes**, d'un contrat social qui se décompose à travers trois dimensions : **un parcours d'émancipation individuelle** ; une **dynamique collective** ; une **démarche motivée par l'intérêt général**. Les tiers-lieux doivent permettre à chacun et collectivement de **se saisir de son pouvoir d'agir** et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui. Ce sont des **projets structurants de territoires**, qui (re)dynamisent un quartier, un village. Ces espaces sont conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale »⁸.

Les tiers lieux alimentaires se caractérisent par la diversité des activités proposées. Sur le territoire métropolitain, **14 tiers lieux ont été recensés** (dont 8 Escales Solidaires) (**voir liste en annexe 4**)

Zoom sur La Maison Engagée Solidaire et de l'Alimentation (MESA) (visitée)

La MESA est un **tiers-lieu cogéré par l'association VRAC Métropole et l'association Récup' et Gamelle se situant dans le 8eme arrondissement de Lyon**. La Maison regroupe en un même site une **épicerie sociale et solidaire** (tenue par VRAC) et un **restaurent solidaire** (tenu par l'association Récup' et Gamelle).

La structure s'organise selon un **modèle de mixité sociale** en pratiquant une triple tarification, et pour l'épicerie et pour le restaurent social :

- Tarif orange : tarif solidaire
- Tarif bleu : applicable aux résidents QPV, d'une résidence sociale, ou pour les étudiants
- Tarif vert « coup de pouce » : applicable aux personnes orientées par un travailleur social ou résident dans un foyer d'hébergement d'urgence

⁸ « [La coopérative des tiers-lieux](#) », 2020, [Les cahiers du Labo](#)

Au-delà des actes de consommation, la MESA propose **diverses animations** autour de l'alimentation et du bien-être pour les habitants du quartier



Zoom sur La Cantina, au sein du tiers-lieu l'Archipel (visitée)

Le tiers-lieu l'Archipel est installé depuis novembre 2022 au sein de la ville de Villeurbanne. Il a été créé **en lien avec l'association Le Mas, le CCAS de Villeurbanne et les Restaurateurs du Cœur.**

Au sein du tiers-lieu est implantée La Cantina. Elle propose une offre exclusivement accessible aux personnes hébergées à l'hôtel ou chez un tiers. Celle-ci est divisée en trois :

- **Un espace buanderie**
- **Un espace cuisine** : composé de 3 cuisines partagées. Des denrées de bases et produits secs sont également disponibles gratuitement.
- **Un café solidaire** accessible à toutes les personnes du quartier.

A travers son projet, La Cantina participe à la lutte contre la précarité alimentaire et offre des lieux de convivialité et de mixité sociale aux personnes.



Zoom sur Les Grandes Voisines, Villefranche *(visité)*

Le site des Grandes Voisines est établi **dans un ancien établissement hospitalier appartenant aux Hospices Civils de Lyon**. Le tiers-lieu occupe de façon temporaire les lieux pour une durée de trois ans, renouvelable une fois (arrivée en août 2023). Le tiers lieu abrite **un site d'hébergement pour des personnes en grande précarité** (5 centres d'hébergement, abritant 475 personnes), **6 chantiers d'insertion** portant sur des activités de maintenance et nettoyage du site, la distribution alimentaire (épicerie) ainsi qu'un **atelier couture**. Des activités culturelles, sportives, d'éducation populaire, des services ouverts à toutes et tous, des locaux pour des porteurs de projets.

► Les lieux de restauration assise

17 lieux de restauration assise ont été recensés (**voir liste en annexe 5**) tenus par 5 associations (Recup et Gamelle, la MESA, la fondation de l'Armée du Salut, le réseau des Petites Cantines et les Escales Solidaires)

Zoom sur le réseau des Escales Solidaires *(visite de l'Escale Solidaire du 6ème arrondissement de Lyon)*

Les escales solidaires d'Habitat Humanisme Rhône sont **des tiers lieux de quartier** pratiquant un accueil inconditionnel. Implantées localement, elles ont pour objectif de **créer du lien** entre les habitants, quel que soit leur parcours de vie. Il existe 8 Escales Solidaires (dont une mobile) sur le département, toutes implantées sur la métropole de Lyon.

Sur le volet de l'alimentation, les escales solidaires proposent des **petits déjeuners gratuits** le matin. Également, elles proposent **des « tables d'hôtes »** permettant de bénéficier le midi d'un repas au prix de **2 euros**. Si les équipes des escales ne réalisent pas de statistiques sur le profil des personnes qui fréquentent le lieu, la majorité du public bénéficiant des petits déjeuners sont des personnes en situation d'habitat précaire. En revanche, les personnes fréquentant les « tables d'hôtes » sont des personnes seules, ayant un logement, de faibles

ressources (généralement bénéficiaires des minimas sociaux). Au-delà du prix attractif du repas, les personnes viennent aussi pour **partager un moment convivial**.

Enfin, les escales proposent des **activités et ateliers autour de diverses thématiques** : bien être, santé, alimentation, lien social.

Zoom sur le réseau des Petites Cantines *(visite de la Petite Cantine Lyon 6)*

Les Petites Cantines sont **un réseau de cantines de quartiers**. Présentes sur l'ensemble du territoire français, on dénombre 6 petites cantines sur le département du Rhône, toutes présentes sur le territoire métropolitain.

Chaque repas proposé s'organise selon le format d'un **atelier cuisine participatif** animé par les coordinateurs du lieu. Le repas est ensuite partagé entre les animateurs et les consommateurs. A la fin du repas, l'ensemble des convives participent au rangement et au nettoyage. Le prix du repas est libre.

Les Petites Cantines priorisent les produits moins carnés, locaux, et en circuits courts, et concourt ainsi à l'objectif d'un accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité et durable. De même, ce lieu participe largement à la création de lien social que ce soit lors de la confection des plats ou du partage du repas.

► **Les distributions de repas chauds**

12 distributions de repas chauds ont été recensées. Différents formats existent : maraudes, foodtruck.... **(Voir liste en annexe 6)**

► **Les dispositifs d'hébergement ou de logement**

Les dispositifs d'hébergement ou de logement peuvent proposer des actions de lutte contre la précarité alimentaire, variables selon les structures : accueil café, distribution de colis alimentaires, distribution de repas chauds, accès à des équipements de cuisine...

Plusieurs associations portant des dispositifs d'hébergement ou de logement ont été recensées sur le territoire : les foyers de Notre Dame des Sans Abris ; les accueils de jour ; les foyers d'hébergement tenus par Le Mas ; l'association Poppins (résidence moulin à Vent) ; les dispositifs d'Habitat Humanisme ; l'association Le Refuge ; les hébergements proposés par la Fondation de l'Armée du Salut ; l'association 2 choses lune.... **(Voir liste en annexe 7)**

► **Les jardins partagés**

Les jardins sont également un levier de solidarité, de lien social et de pouvoir d'agir. **5 jardins sont identifiés sur la métropole** (dont 3 tenus par le Secours Catholique) **(Voir liste en annexe 8)**

Zoom sur La Légumerie

Le jardin animé par l'association La Légumerie se situe dans le **Quartier Prioritaire de la Ville Gerland** dans le **7eme arrondissement de Lyon**. Il est ouvert à toutes et tous deux demi-journées par semaine. Le jardin a un **objectif de mixité sociale** en favorisant la création de

lien entre les habitants du quartier, entre personnes insérées et isolées. Également, l'association organise **des « tablées des potagers »** qui consistent à préparer un repas pour une centaine de personnes habitant le quartier. Ces événements permettent « *de découvrir une assiette de saison et de s'asseoir à côté des personnes qui ne se connaissent pas* ».

Enfin, l'association propose **des ateliers de cuisine dans des structures partenaires** (centres sociaux, associations (La Cloche, Singa, Escales solidaires d'Habitats Humanismes, Foyers Notre Dame des Sans Abris), écoles, collèges) dont le format varie en fonction des publics et des lieux de l'atelier. Par exemple, dans le cadre d'un atelier accueillant des publics étrangers, l'association s'attèle à s'enrichir habitudes culinaires de chacun pour proposer une « cuisine du monde ».

Les outils existants en matière de recensement de l'offre alimentaire

Plusieurs outils de recensement des dispositifs d'aide alimentaire existent sur le territoire métropolitain, dont certains remplissent des fonctions proches ou semblables :

- Une **cartographie des distributions d'aide alimentaire** (réalisée par la Métropole)
- La **carte interactive Géorienté, administrée par la Métropole**, recense l'ensemble des dispositifs d'action sociale. Cette plateforme s'appuie sur une démarche collective (inscription et remontée d'informations par chaque structure) afin de proposer une base de données actualisée à l'ensemble des acteurs. Ce dispositif s'adresse aux professionnels afin de faciliter l'orientation des personnes vers les structures de solidarités répondant au plus près à leurs besoins. Pour y accéder et devenir partenaire de la plateforme, une demande doit être formulée aux services de la métropole.
- Le **Soliguide** propose également une carte interactive des dispositifs d'aide alimentaire – sur le même modèle que Géorienté La carte précise pour chaque offre, le service proposé, les horaires d'ouverture ainsi que les conditions d'accès

Compte tenu de l'information disponible foisonnante sur les dispositifs d'aide alimentaire sur le territoire métropolitain, ce travail n'intègre pas de cartographie des dispositifs recensés sur la métropole. Néanmoins, une liste de l'ensemble des structures identifiées figure en annexe.

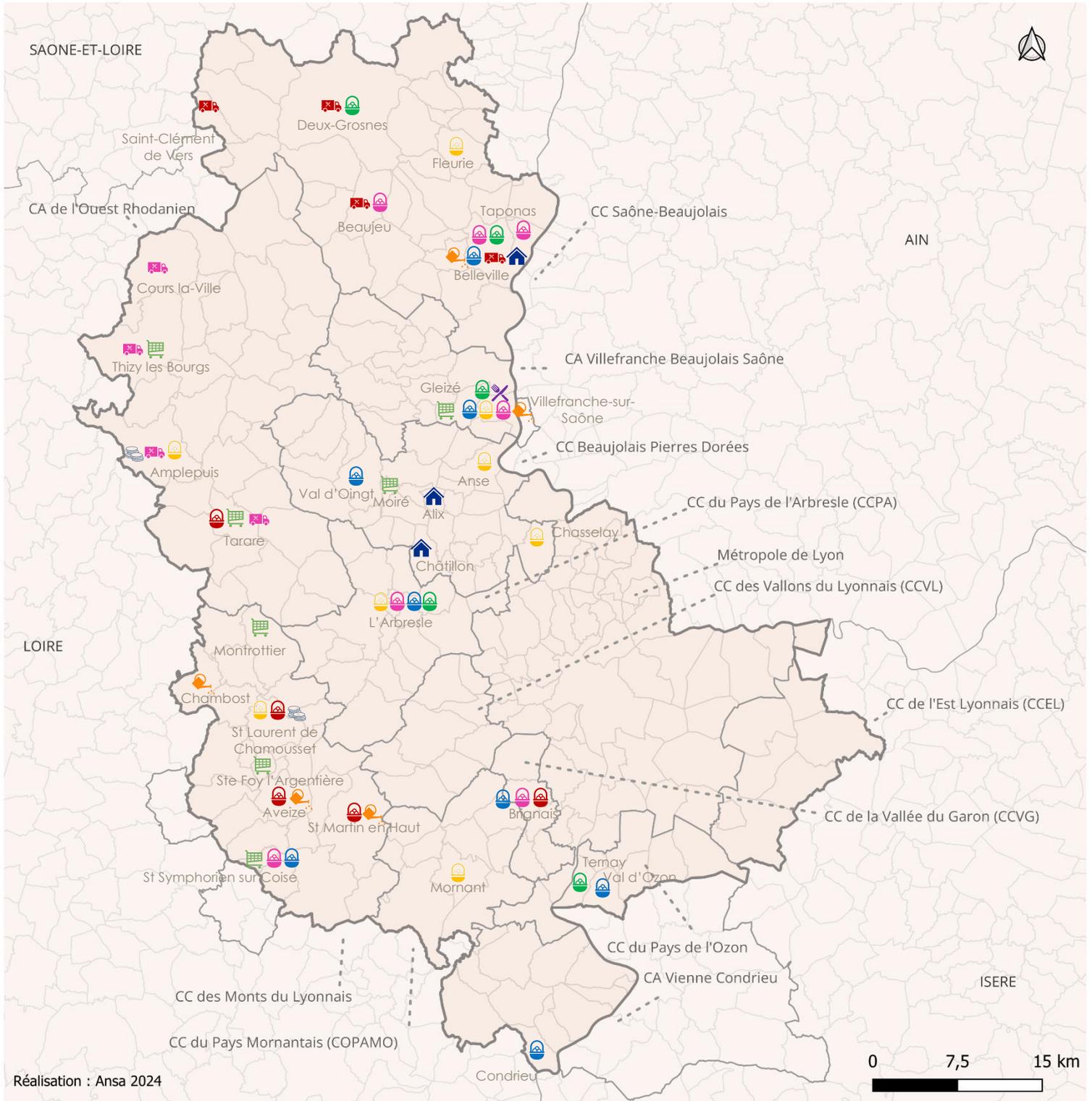
3. UNE OFFRE PLUS LIMITEE SUR LE NOUVEAU RHONE MAIS DES DISPOSITIFS VARIES

La situation des dispositifs favorisant un accès à l'alimentation de toutes et tous en dehors du territoire métropolitain est très différente de la situation décrite pour le territoire métropolitain. En effet, cette offre s'avère nettement plus réduite, même si des actions innovantes et/ou intéressantes à partager sont présentes sur le territoire du Nouveau-Rhône.

La carte qui suit recense les dispositifs d'aide alimentaire identifiés en dehors de la Métropole de Lyon. Ce recensement – non exhaustif - s'appuie sur le Soliguide, la liste des associations adhérentes à la Banque Alimentaire, et les données récoltées dans le cadre des entretiens réalisés avec les acteurs du territoire.

Une liste de l'ensemble des structures recensées figure en annexe.

Figure 5 : Répartition des principaux dispositifs d'aide alimentaire sur le département du Rhône (hors métropole)



Légende

Offre des têtes de réseau

-  Antenne Restos du Cœur
-  Resto du Cœur itinérant (en projet)
-  Antenne Croix rouge
-  Croix rouge sur Roues
-  Antenne et comité Secours Populaire
-  Secours Catholique

Offres hors têtes de réseau

-  Paniers et colis alimentaires
-  Epiceries sociales et solidaires
-  Lieux de restauration
-  Dispositifs d'hébergement
-  Jardins partagés et solidaires
-  Aides financières

 Contours EPCI

 Contours département

**► Les paniers ou colis alimentaires**

10 associations pratiquant ce type d'aide alimentaire ont été recensées. (**voir liste en annexe 9**)

Zoom sur le frigo solidaire du Jardin Fleurinois

Le Jardin Fleurinois est une exploitation agricole tournée vers la production de fruits, légumes, féculents et céréales. L'exploitation commercialise sa production dans un magasin située à Fleurie. En 2020, les gérants choisissent de mettre en place une initiative pour **lutter contre le gaspillage alimentaire, contribuer à la solidarité locale et créer du lien social** dans la commune. Un frigo et une étagère sont ainsi positionnés à côté du magasin et accessibles discrètement. Les professionnels de la restauration (boulangers, fromagerie) et les particuliers peuvent y déposer des **produits frais et produits secs non périssables**. Les denrées sont en libre accès 24h/24 pour les habitants de la commune.

En 2022, ce sont entre **5 et 10 kg de nourriture déposés chaque jour**, soit sur l'année, 2 500 Kg d'alimentas non gaspillés et solidaires.

**► Les épiceries sociales et/ou marchés solidaires**

Dans le Nouveau-Rhône, on dénombre **6 épiceries sociales et solidaires/marchés solidaires** (**Voir liste en annexe 10**)

Zoom sur le marché de l'association Pour une alimentation solidaire

L'association Pour une alimentation Solidaire propose une aide alimentaire sous la forme d'un **marché solidaire hebdomadaire itinérant**. Les communes desservies sont : Chazelles sur Lyon, Saint Symphorien sur Coise, Montrottier, et Saint Foy l'Argentière. Le marché propose des légumes, fromages, et œufs issus de **dons d'une quarantaine de producteurs solidaires**. Les prix sont compris entre 0,10 et 0,50 centimes le kg, et l'accès est sans conditions.

L'association possède également **2 jardins et 1 verger partagés** (voir infra.).

« Ce qui nous distingue de l'aide alimentaire classique c'est que les gens peuvent choisir. On peut les aider, on peut les inciter, mais on n'impose rien. Il peut y avoir des limitations lorsque les quantités sont faibles. Mais c'est quelque chose d'extrêmement important d'avoir la sensation d'être libres pour remplir son panier ». Pour une alimentation solidaire.

**► Les aides financières (Voir liste en annexe 11)**

Elles prennent souvent la forme d'un chèque d'accompagnement Personnalisé (CAP) ou de bons alimentaire utilisables dans certaines grandes et moyennes surfaces. **4 associations** proposent ce type d'aide :

- **Le Secours Catholique** : CAP (voir Figure 4 : tableau récapitulatif de l'offre des têtes de réseau, p.23)
- **Le Secours Populaire** (de manière ponctuelle, en attribuant des chèques cadeau) (voir Figure 4 : tableau récapitulatif de l'offre des têtes de réseau, p.23)
- **Osons pour les enfants** (Amplepuis) : bons alimentaire

- **Réseau entraide solidarité** (Saint-Laurent-de-Chamousset) : chèques alimentation



► **Les repas chauds et collations (Voir liste en annexe 12)**

3 associations proposent des repas chauds et collation :

- **L'Escale solidaire Caladoise** (Villefranche-sur-Saône) : comme dans toutes les escalas solidaires d'Habitat Humanisme dans le Rhône, ce lieu propose des petits déjeuners gratuits, ainsi que des tables d'hôtes (au prix de 2 euros).
- **Le Secours Catholique** : l'ensemble des antennes du Secours Catholique propose un accueil café à toute personne se rendant dans une antenne locale
- **Foyer-Notre-Dame-des-Sans-Abris La Calade** (Villefranche-sur-Saône) : le foyer propose un réfectoire

Certains accueils de jours peuvent également proposer ce type de service.



► **Dispositifs d'hébergement (Voir liste en annexe 13)**

4 dispositifs d'hébergement proposent une forme d'aide alimentaire :

- **Sauvegarde 69 – La Halte** (Villefranche sur Saône et Belleville) : ce dispositif composé de 10 appartements et une chambre en foyer (Belleville) accueille des jeunes de moins de 26 ans et famille monoparentales en situation de rupture.).
- **L'avancée – Le Mas** (Villefranche sur Saône et Belleville) : logement diffus, logements groupés
- **Fondation OVE UDA CHU** (Châtillon)
- **Foyer Notre Dame des Sans-abris CHU Alix** (Alix) : hébergement de femmes isolées et familles sans domicile fixe



► **Les jardins partagés (Voir liste en annexe 14)**

5 jardins partagés ont été identifiés :

- **2 tenus par le Secours Catholique :**
 - Belleville-sur-Beaujolais
 - Villefranche-sur-Saône
- **3 tenus par l'association Pour une alimentation solidaire**

Zoom sur l'association Pour une alimentation solidaire

L'association détient **3 espaces verts** (2 jardins et un verger) au sein desquels des activités de jardinage et de maraichage collectives et solidaires sont organisées :

- **Le Rampotager à Chambost** (mis à disposition par la municipalité)
- **Le jardin des Charmattes à Saint Martin en Haut** (mis à disposition par la municipalité)
- **Le verger solidaire à Aveize** (terrain privé laissé à disposition des propriétaires)

Ces jardins permettent de **créer du lien social** autour en lien avec l'alimentation, mais également de **recupérer des fruits et légumes** directement cultivés par les personnes.

► **Les lieux d'échanges autour de l'alimentation (Voir liste en annexe 15)**

2 lieux ont été identifiés :

- **L'Escale solidaire Caladoise** (Villefranche-sur-Saône)
- **La Cuisine sur Roue de la Croix rouge** (Haut Beaujolais)

Zoom sur la Cuisine sur Roues de la Croix Rouge

La Cuisine sur Roues de la Croix Rouge est un projet financé par le programme Mieux Manger pour Tous. Ce projet est né de la volonté de **mettre en place des ateliers itinérants autour de la cuisine et de l'alimentation au nord du Haut Beaujolais**, avec pour objectif final **la création de lien social**. Le choix de cette zone d'action tient aux conclusions du diagnostic réalisé par la CC Saône Beaujolais dans le cadre du déploiement du PAT qui identifiait des zones blanches en termes d'accès à l'alimentation.

« On n'est pas dans la distribution alimentaire, notre dispositif de cuisine ne peut pas répondre à un besoin de panier. Mais c'est donner l'occasion de sortir, rencontrer des gens, cuisiner autrement ». Pour une alimentation solidaire.

Concrètement, la remorque se rend dans différents lieux accessibles via des partenariats et propose une activité dont le **format varie en fonction du public accueilli mais également de la structure avec laquelle le partenariat est formalisé** (ateliers cuisine ; dégustation de produits cuisinés en amont par les bénévoles. (*« comme le but c'est de travailler avec la structure, l'objectif est de co-construire les ateliers avec eux », Croix rouge sur roues ;*).

« Un des axes est le côté mise en relation et transversalité avec les associations, dispositifs, structures déjà présentes sur le territoire c'est à dire qu'on ne part pas avec notre remorque, tout seul, et on va partout. Pour nous, on ne le développe pas tout seul ce projet, on veut le mettre en relation avec les structures et dispositifs existants » Croix rouge sur roues.

Le dispositif s'adresse **à tout public, sans condition, avec la vigilance et le souhait de toucher des personnes en situation d'isolement.**

« Aussi, l'ouverture à toutes et tous, c'est une manière de ne pas renforcer la stigmatisation. Dans nos ateliers, il y a un mélange de population et ça se passe très bien. On a des personnes qui jusqu'à présent s'en sortaient, mais avec la situation économique globale, ont du mal à remplir leur frigo mais qui ne sont pas à l'aise avec leur situation. Donc si on leur dit que c'est réservé uniquement aux personnes en situation de précarité, ils ne vont pas se sentir à l'aise de venir. » Croix rouge sur roues.

III. LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE

- ▶ **Qui sont les publics** en situation de fragilité alimentaire ?
- ▶ **Où sont localisés** les publics en situation de fragilité alimentaire ?
- ▶ **Quel est le profil** des personnes recourants à l'aide alimentaire ?
- ▶ **Combien** de personnes recourent à l'aide alimentaire dans le Rhône ?



1. CARACTERISER LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE

A. LE RHONE : UN DEPARTEMENT AUX INDICATEURS DE PRECARITE MODERES ET UNE PAUVRETE CONCENTREE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.

Le département du Rhône se situe dans la région Auvergne Rhône Alpes (AURA). En 2021, **1 893 692 personnes vivent dans le département, dont 1 424 069 sur le territoire de la métropole de Lyon, soit plus de 75% de la population.**⁹

Le département se caractérise par des indicateurs de taux de pauvreté et de taux de chômage légèrement inférieurs aux moyennes nationales, mais supérieurs aux moyennes régionales.. De plus, **la précarité est davantage concentrée sur le territoire métropolitain** qui affiche des indicateurs de précarité bien supérieurs aux moyennes départementales : le taux de pauvreté, le taux de chômage, tout comme le rapport interdécile¹⁰ y sont plus élevés que dans le reste du département. Il est à noter que **37 QPV sont présents sur le territoire métropolitain.**

Figure 6 : Tableau comparatif des indicateurs de précarité de la Métropole de Lyon, du département du Rhône, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la France.

Données INSEE (2021)	Métropole de Lyon	Département du Rhône	Région AURA	France
Taux de pauvreté	16,9	14,8	13,3	14,9
Taux de chômage	12,1	11	10,3	11,7
Médiane du revenu disponible	23 950	24 480	23 880	NC
Rapport interdécile	4	3,7	3,4	3,4

B. CARACTERISER LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE

Afin de décrire avec plus de précisions les profils et les situations rencontrées par les personnes qui recourent à des dispositifs d'aide alimentaire, les données des structures qui rencontrent ces personnes sont la source d'informations communément utilisée. Cependant, il est difficile de recueillir et agréger les données des associations d'aide alimentaire du Rhône, pour plusieurs raisons :

- Le nombre élevé de dispositifs d'aide alimentaire présents sur le territoire ne permet pas de recueillir l'ensemble des données de chacune des structures

⁹ Diagnostic stratégique préalable à la signature du Pacte des solidarités de la Métropole de Lyon.

¹⁰ Indique les écarts de revenus entre les 10% des ménages les plus pauvres et les 10% les plus riches.

- Les méthodes de comptage et les typologies des publics utilisées sont différentes d'une association à une autre et certaines informations sont tenues pour confidentielles.

Les entretiens avec les acteurs du territoire permettent néanmoins d'identifier une variété de profils de bénéficiaires ou de potentiels bénéficiaires de l'aide alimentaire, allant dans le sens des études nationales :

- **Les personnes seules,**
- **Les familles,** notamment les familles monoparentales,
- **Les personnes sans emploi,**
- **Les personnes retraitées et âgées** (dans les territoires ruraux et agricoles, les agriculteurs retraités sont également identifiés comme un public à risque de précarité alimentaire),
- **Les personnes étrangères**

Depuis la crise sanitaire et sociale, des publics moins identifiés jusqu'alors sont davantage présents dans les distributions :

- **Les jeunes précaires – actifs ou étudiants.** Ils constituent un public hors radars
- **Les travailleurs pauvres,** nouveau visage de la pauvreté. Ces personnes travaillent et ne peuvent prétendre à des minimas sociaux car ils ont des revenus. Cependant, différents facteurs (crise sanitaire, inflation, augmentation du coût de l'énergie) les positionnent dans des situations de précarité financière, et *a fortiori*, de précarité alimentaire, particulièrement pour les personnes travaillant à temps partiel ou au salaire minimum. A noter qu'au niveau national, 17% des recourants à l'aide alimentaire sont en emploi¹¹.

« Les associations ont fait remonter les difficultés rencontrées cette dernière année : il y a une demande croissante et de nouveaux bénéficiaires. Au niveau des Maisons du Rhône, il n'y a pas forcément une typologie spécifique qui se dégage, si ce n'est peut-être l'augmentation du nombre travailleurs pauvres ». Conseil Départemental.

« On a des publics bénéficiaires du RSA, de l'AAH. Depuis l'après covid, il y a un petit peu plus de retraités, mais ils sont encore peu nombreux. Je pense que c'est parce que c'est trop tabou. Il y a les travailleurs pauvres. Beaucoup de femmes isolées, et de femmes seules avec enfants. Il y a aussi beaucoup d'étudiants. On en a toujours eu un petit peu, mais après le covid, ça a explosé. Et depuis c'est resté. [...] . Et aussi, on a beaucoup de gens à la rue ». Restos du Cœur.

Par ailleurs, les indicateurs de précarité élevés chez les publics identifiés dans les typologies nationales confirment les potentiels risques de précarité alimentaire qui pèsent sur ces derniers.

Figure 7 : Tableau comparatif des indicateurs de population de la Métropole de Lyon, du département du Rhône, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la France.

Données Insee (2021)	Métropole de Lyon	Département du Rhône	Région AURA	France
Taux de pauvreté des moins de 30 ans	23,6	22	20,5	NC

¹¹ Banques Alimentaires - Etude Profils 2023 - Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire.

Part des non ou peu diplômés	17,7	17,7	18,9	20,4
Part des familles monoparentales	18,3	16,6	15,1	17,1
Taux de pauvreté des familles monoparentales	23,6	28,3	27,4	NC
Part des familles avec 3 enf. Ou plus de moins de 25 ans	12,2	11,5	9,1	9,1
Part des personnes âgées de 75 ou plus	8,3	8,5	9,7	9,6

La métropole de Lyon se démarque par **la part élevée des familles monoparentales** (1.2 points de plus que la moyenne nationale). De même, le département du Rhône affiche **un taux de pauvreté des familles monoparentales** largement supérieur à la moyenne métropolitaine indiquant des **risques de précarité exacerbés en dehors de la métropole**.

2. LOCALISER LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

ALIMENTAIRE

A. UNE CONCENTRATION DES FRAGILITES DANS LA METROPOLE ET AU NORD-OUEST DU DEPARTEMENT

Le département du Rhône se caractérise par une **densité de population globale de 582,8 hab/km²**, bien supérieure à la moyenne régionale et nationale. Néanmoins, ce chiffre cache de fortes disparités au sein du territoire puisque **la densité de population est largement plus élevée sur le territoire métropolitain** qui concentre près de 75 % de la population.

Figure 8 : Tableau comparatif de la population et densité de population de la Métropole de Lyon, du département du Rhône, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la France.

Données INSEE (2021)	Métropole de Lyon	Département du Rhône	Région AURA	France
Population municipale	1 424 069	1 893 692	8 114 361	65 505 213
Densité de population (hab/km²)	2 668,4	582,8	116,4	120,4

La concentration de la population sur le territoire de la métropole de Lyon se traduit par une concentration des services. En conséquence, l'accessibilité aux services est plus faible dans les communes du Nouveau Rhône (dans des proportions variables) et suppose pour leurs habitants de parcourir une distance plus longue pour y accéder.

Pour la Communauté d'agglomération (CA) de l'ouest rhodanien, la CC des Monts du Lyonnais et la CC Saône Beaujolais, la part des personnes habitant à plus de 8 min en voiture d'un panier de vie courante est particulièrement élevée (respectivement, 16,3%, 28,4% et 14,5%). La CC Villefranche Beaujolais Saône, le CC du Pays de l'Arbresle, la CC des Vallons du Lyonnais et la CC Pays Mornantais affichent des taux moins élevés, mais qui restent supérieurs à 5% de la population (respectivement 5,1% ; 6% ; 6,8% et 5,4%).

Le **scoring des publics à risques de précarité alimentaire** (voir construction et méthodologie en annexe 15) permet dans le cadre d'un travail de diagnostic de **localiser ces publics**, et a fortiori, **d'identifier les territoires** où les risques de précarité alimentaire sont les plus élevés, **en comparaison aux autres communes du département**.

Note de lecture du Scoring

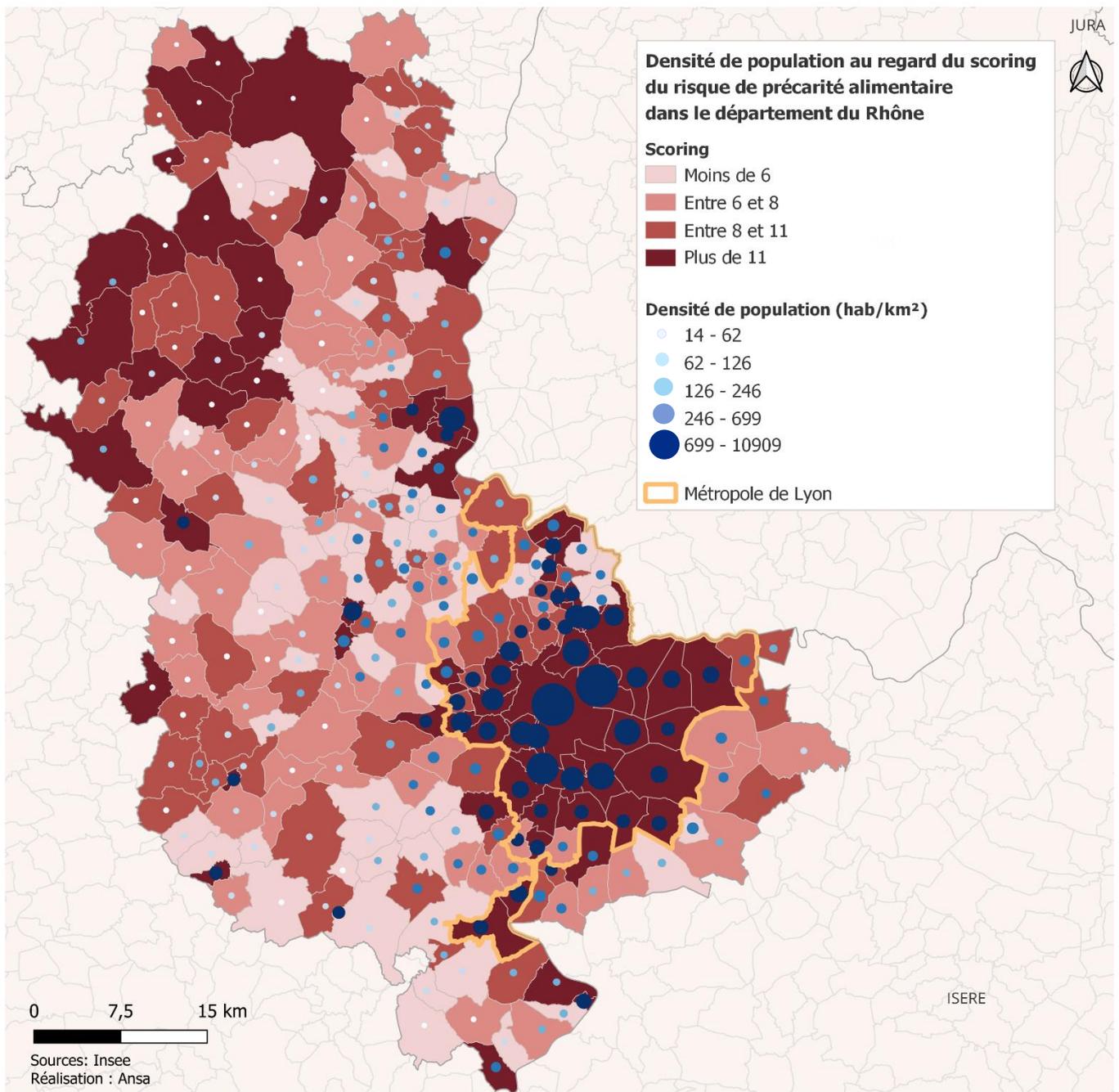
Le Scoring est un **outil d'interprétation**. Il permet **d'émettre des hypothèses** et **mesurer des écarts infra-territoriaux**, pour les étudier au regard des dispositifs d'aide existant.

Les communes avec le score le plus élevé ont **potentiellement une part plus importante de personnes à risques** en comparaison aux autres communes du département.

Les communes avec le score le plus faible ont potentiellement une part moins importante de personnes à risques en comparaison aux autres communes du département. C'est **une approche comparative**, cela ne signifie pas que ces communes n'ont pas de difficultés.

A l'échelle du département, **69 communes affichent un risque de précarité alimentaire élevé** (26%) de l'ensemble des communes départementales (voir la liste en annexe 17).

Figure 9 : Carte de densité de population du département du Rhône au regard du scoring de risque de précarité alimentaire dans le Rhône.



Plus précisément, la carte issue du Scoring met en évidence sur le territoire du Rhône :

► **Une concentration des risques de précarité alimentaire sur le territoire métropolitain**

Sur les 59 communes à risque élevé, **36 sont sur le territoire métropolitain**. Cela correspond à :

- 52% de l'ensemble des communes ayant un risque de précarité alimentaire élevé
- 61% de l'ensemble des communes métropolitaines.

Zoom sur le projet de scoring de la métropole

Cette carte révèle la nécessité de pousser l'analyse à une échelle territoriale plus fine sur le territoire métropolitain (la moitié des communes affichant indistinctement un risque très élevé).

C'est le projet de la Métropole, en lien avec Le Basic et Obsolim, de mener un travail de scoring à l'échelle de l'IRIS. L'enjeu sera aussi de se rapprocher de Solinum pour obtenir leurs données relatives à l'offre d'aide alimentaire recensée sur le territoire métropolitain afin de les intégrer dans la carte produite (le scoring Obsolim intègre dans sa méthodologie des données relatives à l'environnement alimentaire, contrairement à la méthodologie élaborée par l'Ansa uniquement construite sur des données relatives aux publics, voir compte rendu du COPIL de restitution, slide 23).

► **Le nord-ouest du département concentre des territoires à faible densité de population mais affichant des risques de précarité alimentaire élevés**

Pour les 33 communes hors métropole affichant un risque de précarité alimentaire élevé, **plus de la moitié est située dans deux EPCI** : CA de l'ouest Rhodanien et CC Saône Beaujolais.

Figure 10 : Liste des EPCI (hors métropole de Lyon) regroupant des communes à risque de

Nom de l'EPCI	Nombre de communes ayant un risque de précarité alimentaire élevé
CA de l'Ouest Rhodanien	12
CC Saône-Beaujolais	6
CA Vienne Condrieu	3
CA Villefranche Beaujolais Saône	3
CC des Monts du Lyonnais	3
CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	2
CC Beaujolais Pierres Dorées	1
CC de la Vallée du Garon (CCVG)	1
CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	1
CC du Pays de l'Ozon	1
Total (hors territoire métropolitain)	33
Métropole de Lyon	36
Total	69

► **Sur le reste du département, quelques communes affichent des scores élevés** (Anse, l'Arbresle, Brignais, Champost-Longessaigne, Condrieu, Gleizé, Grézieu-la-Varenne, Limas, Saint-Bel, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Symphorien-sur-Coise, Villefranche, Saint-Symphorien-d'Ozon)

Ces résultats sont à croiser avec les caractéristiques du territoire dans lequel sont situées les communes :

- Pour les communes métropolitaines, si les enjeux d'accessibilité à l'offre sont moins importants qu'en zone rurale, les risques de précarité alimentaire s'expliquent par la **concentration des publics**, et **notamment des publics précaires** sur le territoire et la **potentielle saturation des dispositifs** d'aide alimentaire.

- En revanche, les populations résidant dans des communes hors métropole sont davantage confrontées à des **enjeux d'accessibilité**, compte tenu d'une **offre moins importante**, d'**horaires d'ouverture plus espacés**, et à l'**obligation fréquente de recourir à sa voiture** pour accéder à une offre d'aide alimentaire classique – notamment grand supermarchés avec des prix plus bas - ou à l'aide alimentaire.

B. UNE DISTINCTION ENTRE LES PUBLICS REOURANTS A L' AIDE ALIMENTAIRE METROPOLITAINE ET DEPARTEMENTALE

Une spécialisation des publics dans les structures d'aide alimentaire métropolitaines

Hors métropole, les critères pour bénéficier des dispositifs d'aide alimentaire ne conditionnent pas l'accès à un certain type de public. Cet accueil plutôt large s'explique par une offre de service moins fournie.

En revanche, sur le territoire métropolitain,¹² l'objet social, la compétence exercée, les services proposées et l'implantation des structures d'aide alimentaire ont pour effet de **spécialiser les publics recourants**. :

► **Soit parce que l'offre s'adresse exclusivement à un type de public**

C'est le cas par exemple **du tiers lieu La Cantina** qui s'adresse aux publics hébergés à l'hôtel ou chez un tiers, ou de l'association étudiante COP1 qui s'adresse exclusivement aux étudiants.

► **Soit parce que la nature du service proposé conditionne indirectement le public qui s'y rend :**

- **Les tiers lieux** proposant des ateliers ou l'accès à des équipements de cuisine accueillent généralement des femmes avec enfants du fait de la dimension genrée de cette activité.

C'est le cas par exemple **du tiers lieu la Cuisine des Gones** où sur l'ensemble des ménages fréquentant les équipements de cuisine, 95% sont des femmes, jeunes, avec enfants en bas âge. Ces dernières sont très souvent inscrites dans un parcours d'accès à des titres de séjour.

« Il y a quelque chose d'intime par rapport à la cuisine, ça permet de préparer le repas d'où l'on vient. Et c'est réconfortant pour les enfants ». CCAS de Lyon.

- **Les lieux de restauration collective** accueillent généralement des publics isolés avec un niveau variable de ressources selon la nature du service.

C'est le cas par exemple du **Restaurent social de la Fondation l'Armée du Salut**. Bien que le restaurent pratique un accueil inconditionnel, le lieu est majoritairement fréquenté par des

¹² Cela a également pu être constaté sur d'autres département présentant une structure similaire, à savoir la présence d'un territoire urbain et des zones plus rurales.

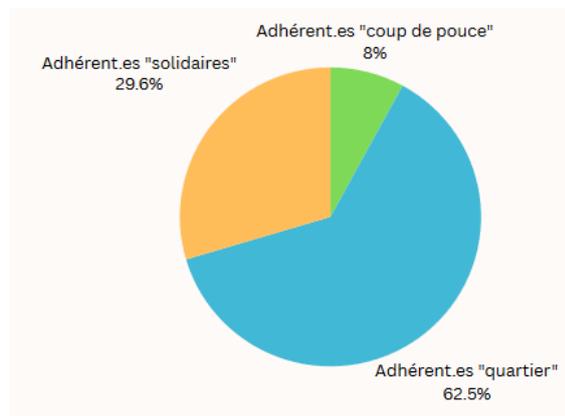
hommes, jeunes, isolés, généralement inscrits dans un parcours migratoire, et en situation d'hébergement précaire. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette tendance à la concentration de certains publics :

- L'accueil inconditionnel pratiqué par le restaurant oriente l'offre vers des publics ayant peu ou pas de ressources, notamment les publics sans droits ni titres.
- La présence quasi exclusive d'hommes peut constituer un frein pour les femmes à fréquenter ce lieu. Dans le cadre de notre immersion, nous avons également pu assister à des altercations entre personnes bénéficiaires pouvant être intimidantes pour une femme seule. Cette réticence des femmes à fréquenter le restaurant s'explique également par le fait qu'elles ont accès à des dispositifs non mixtes ou peu fréquentés par les hommes (La Cuisine des Gones, la Cantina).

D'autres dispositifs de restauration solidaires (non gratuits) existent sur le territoire métropolitain. Les publics fréquentant ces lieux se caractérisent par **des faibles ressources** (mais supérieures aux personnes fréquentant des dispositifs d'accueil inconditionnel), et **en recherche de lien social**. C'est le cas par exemple des **Escales solidaires d'Habitat Humanisme**, du **réseau des Petites cantines** ou encore du **Restaurant social de la MESA**.

- **Exemple du restaurant social de la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation**

Figure 11 : Répartition des adhérents au restaurant social de la MESA selon le tarif appliqué.

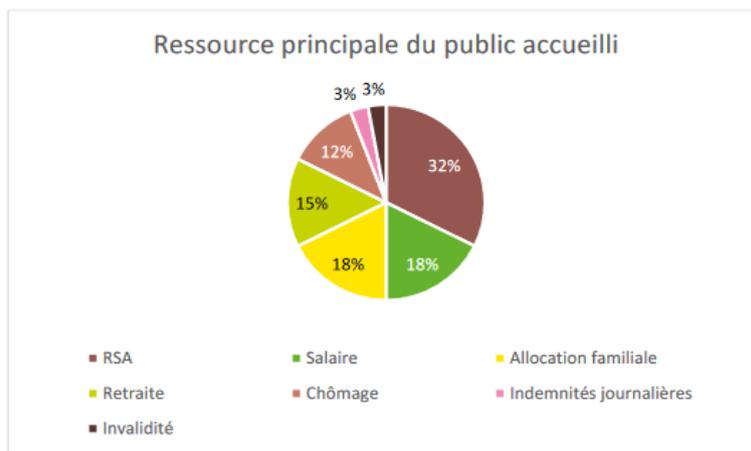


Au niveau du restaurant social, **les personnes bénéficiant du tarif « quartier » (tarif bleu) sont largement majoritaires ***.

- **Les épiceries sociales et solidaires accueillent généralement des publics ayant des ressources et inscrits dans une démarche d'accompagnement global**
 - **Exemple de l'épicerie sociale et solidaire EpiCoeur**

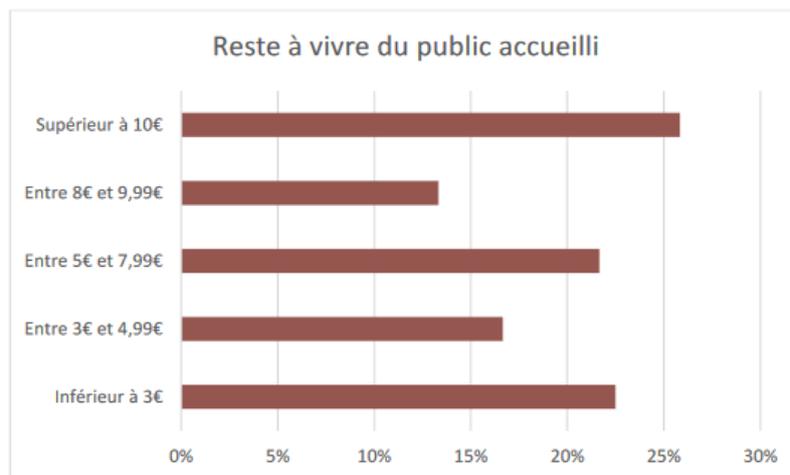
* Pour rappel, la structure s'organise selon un **modèle de mixité sociale** en pratiquant une triple tarification, et pour l'épicerie et pour le restaurant social : tarif orange = tarif solidaire ; tarif bleu = applicable aux résidents QPV, d'une résidence sociale, ou pour les étudiants ; tarif vert « coup de pouce » : applicable aux personnes orientées par un travailleur social ou résident dans un foyer d'hébergement d'urgence

Figure 12 : Répartition du public accueilli à l'épicerie Epicoeur selon leurs ressources.



Si les personnes bénéficiaires de minimas sociaux sont majoritaires parmi l'ensemble des publics accueillis, on note **18% de personnes salariées**. Également, **18% sont des personnes retraitées** dont le niveau de revenu ne permet pas de subvenir à leurs besoins sans recourir à l'aide alimentaire.

Figure 13 : Répartition du public accueilli à l'épicerie Epicoeur selon le reste-à-vivre

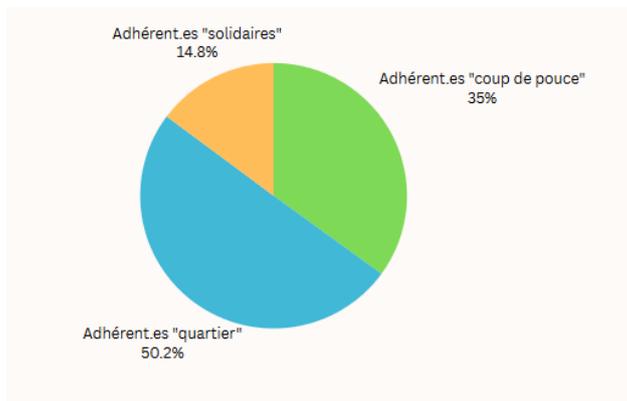


Le nombre de personnes accueillies disposant d'un reste à vivre inférieur à 5 euros est très élevé (environ 40%, dont 23% inférieur à 3 euros), sachant que le budget minimal par jour et par personne est estimé à 4,5 euros par jour. Cependant, il est important de noter que **la part des personnes ayant un reste à vivre supérieur à 10 euros par jour et par personne est sensiblement élevée (>25%)**. Ce chiffre s'élève à 60% lorsqu'on l'on comptabilise l'ensemble des personnes ayant un reste à vivre supérieur à 5 euros par jour et par personne.

- **Exemple de l'épicerie solidaire de La Maison Engagée Solidaire et de l'Alimentation (MESA)/**

Pour l'épicerie solidaire de la MESA, ce sont à nouveau **les tarifs « quartier » qui sont largement majoritaires**, témoignant d'un certain niveau de revenu des publics fréquentant le lieu.

Figure 13 : Répartition du public adhérent à l'épicerie de la MESA selon leur tarif appliqué.



« Les produits de l'épicerie ont un certain coût, le resto a un coût. [...] La MESA reste un lieu de consommation ». MESA.

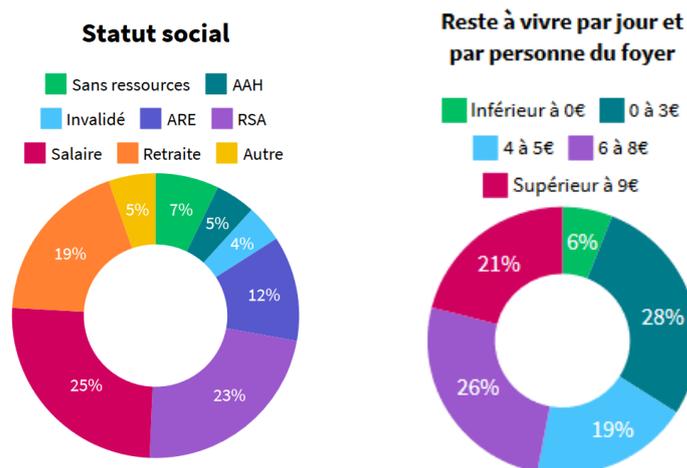
- **Exemple de l'épicerie sociale et solidaire La Casaline**

Si l'épicerie est organisée selon un modèle mixte, **seulement 5% des clients sont « solidaires »**.

Concernant les ressources des personnes bénéficiaires, **un quart des personnes sont salariées** et 19% sont des personnes retraitées. En d'autres termes, **près de la moitié des personnes se rendant à l'épicerie (45%) dispose de ressources autres que provenant de minima sociaux ou d'allocations**.

Également, **près de la moitié (47%) dispose d'un reste à vivre supérieur à 6 euros** (dont 21% supérieur à 9euros).

Figure 14 : Répartition du public accueilli à l'épicerie La Casaline selon le statut social et le reste-à-vivre.



Un zoom sur quelques publics

Sur la base de ce constat et des entretiens réalisés, plusieurs tendances territoriales peuvent donc être avancées :

- ▶ **Les personnes sans droits ni titres et/ou hébergés à l'hôtel sont davantage présentes en zone urbaine, notamment dans les territoires où sont implantés** des dispositifs d'hébergement.

« En zone rurale, il y a moins de personnes à l'hôtel ou à la rue, ou en errance. Ce sont plutôt des logements précaires ou en caravane. Les personnes ont toujours accès à un lieu pour cuisiner ». SIAO.

- ▶ L'offre d'aide alimentaire située **en zone rurale accueille davantage de travailleurs pauvres, de personnes isolées, et de retraités** (certains profils se cumulent, par exemple, l'isolement est souvent une problématique identifiée chez les personnes âgées).

« Sur le rural, les personnes qui viennent pour des chèques sont des personnes seules. Ce sont soit des petites retraites, et dans ce cas, c'est plutôt un public féminin car elles n'ont pas fait de carrière pleine et/ou sont femmes d'agriculteur donc n'ont pas eu de travail déclaré. Soit ce sont des hommes seuls, bénéficiaires de minimas sociaux, et porteurs de handicap, avec des enjeux d'addiction ». Secours Catholique.

- ▶ **Les familles monoparentales** sont identifiées par les partenaires comme un public recourant, **que ce soit sur le territoire métropolitain ou sur le Nouveau Rhône.**
- ▶ **Les jeunes sont également citées par les structures d'aide alimentaire métropolitaines et du reste du département.**

L'aide alimentaire métropolitaine accueille cependant davantage de **jeunes étudiants** compte tenu de la concentration des structures universitaires et d'enseignement supérieur dans l'agglomération lyonnaise.

3. ESTIMER LE NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE : UN EXERCICE DIFFICILE MAIS LE CONSTAT UNIVOQUE D'UNE HAUSSE ET D'UNE INCAPACITE A REpondre AUX BESOINS

L'absence de données en provenance de l'ensemble des associations du territoire **ne nous permet pas d'esquisser une estimation fiable du nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire** sur le département du Rhône.

Par ailleurs, les données fournies par les associations rencontrées **reflètent les différentes manières de travailler et de comptabiliser les personnes** se rendant à l'aide alimentaire. Face à cette diversité d'indicateurs, l'agrégation des données est difficile.

Dans le cadre du **partenariat entre la Banque Alimentaire et les associations adhérentes**, ces dernières transmettent à la première le nombre de bénéficiaires accueillis à l'année, donnée qui interviendra dans la définition du volume de denrées attribué à chaque structure. Pour l'année 2023, **la Banque Alimentaire a recensé 46 086 personnes accompagnées** par les associations d'aide alimentaire adhérentes.

Cependant, plusieurs limites doivent être pointées :

- La Banque alimentaire constitue un acteur incontournable de l'aide alimentaire sur le territoire du Rhône et la grande majorité des associations du territoire sont adhérentes à celles-ci. Cependant, toutes n'ont pas choisi ou n'ont pas réussi à établir un partenariat (le Secours Catholique, les Restos du Cœur ou encore le Secours Islamique Français ne sont pas adhérents à la Banque Alimentaire). Ainsi, si le chiffre tenu par la Banque alimentaire permet d'avoir une estimation du nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire, **il exclut les données de certaines associations actives sur le territoire mais non adhérentes, plus ou moins importantes** en termes de nombre de personnes accueillies.
- Du fait des crises internes récentes rencontrées par la Banque Alimentaire, celle-ci est en phase de consolidation de l'existant. Au niveau des chiffres, cela se traduit concrètement par : 1. **Une diminution du nombre d'associations partenaires** (177 en 2021 contre 136 en 2024). 2. Une **diminution du nombre de personnes touchées** (95 239 en 2019 contre 46 086 en 2023).
Le chiffre de 46 086 bénéficiaires de l'aide alimentaire est donc, comme nous l'a indiqué nos interlocuteurs de la Banque Alimentaire, à prendre avec précaution
- Le nombre total de personnes recourantes à l'aide alimentaire estimé est le résultat de l'agrégation des données de chaque association. En conséquence, ce chiffre ne prend pas en compte **les risques de multi-recours aux associations** (une personne pourra donc être compté x fois du fait de la fréquentation de x plusieurs dispositifs différents)¹³.

NB : dans le cadre du diagnostic préfigurant le PAT métropolitain « PATLy », une estimation de 200 000 personnes en situation, soit environ 15% de la population de la Métropole de Lyon avait été faite. Si ce chiffre permet d'obtenir un ordre de grandeur, il nécessite d'être mis à jour (en date de 2018). Un travail d'actualisation réalisé par La Métropole, en lien avec l'Agence d'urbanisme est en cours.

Si l'absence de données chiffrées ne nous permet d'attester objectivement d'une évolution concernant le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, **les retours des entretiens et les analyses des associations nous permettent néanmoins de conclure à une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire et recourant aux aides proposées sur le territoire.**

« Sur l'aide alimentaire, j'ai la vision des associations. Je n'ai pas de chiffres mais ils me transmettent les tendances à l'augmentation, le fait que ça a explosé ». PAT Monts du Lyonnais.

« Dans le cadre de la mission de veille sociale, les maraudes alimentaires font face à un nombre croissant de personnes. Au niveau du 115, on est en première ligne pour répondre à cette demande chaque jour. Il y a beaucoup de monde, ce qui peut donner lieu à des moments assez tendus l'hiver, ou des maraudes qui ont dû stopper parce qu'elles n'arrivaient pas à gérer ». SIAO

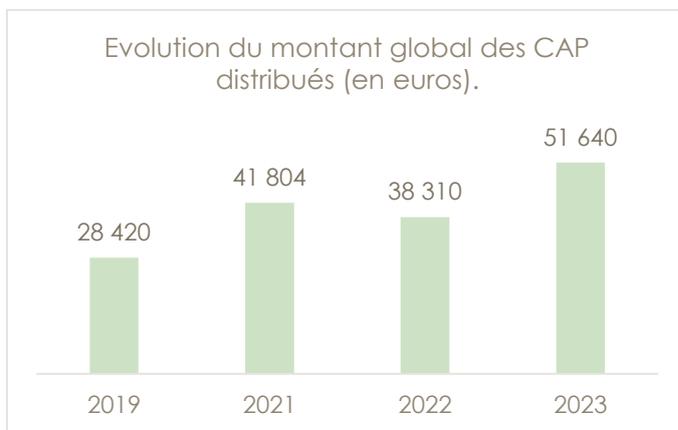
¹³ 17% des recourants ont fréquenté plusieurs associations durant le mois passé selon l'étude INSEE 2022 - Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres.

L'augmentation des besoins ne se mesure pas seulement à la hausse du nombre de personnes aidées, **mais aussi à travers la diversification des profils** (arrivée des travailleurs pauvres et des jeunes).

- **Exemple des aides financières du Secours Catholique**

Sur le département du Rhône, le Secours Catholique propose plusieurs actions d'aide alimentaire dont l'attribution de Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP). Ces dernières années, l'association constate **une augmentation du montant global de l'ensemble des CAP distribués** aux personnes accompagnées traduisant une augmentation de la demande et a fortiori des besoins.

Figure 15 : Evolution du montant global de CAP distribués par Le Secours Catholique entre 2019 et 2023. (Source : Secours Catholique) ¹⁴



- **Exemple des paniers distribués par le Secours Populaire**

L'association observe une **augmentation du nombre de personnes aidées depuis 2019** :

Figure 16 : Evolution du nombre de personnes aidées par le Secours Populaire (tout motif confondus) entre 2019 et 2023. (Source : Secours Populaire).

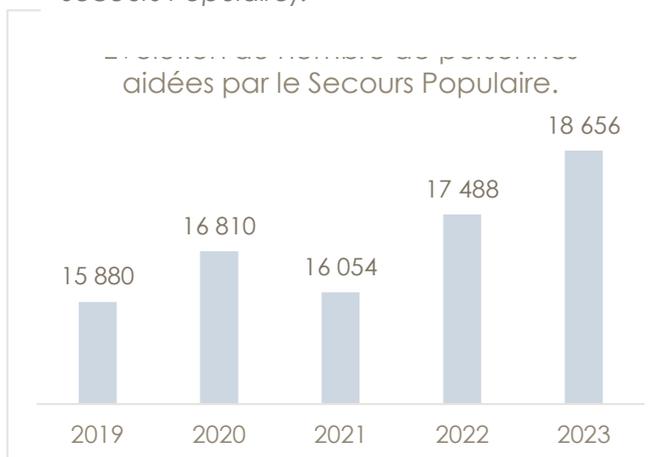
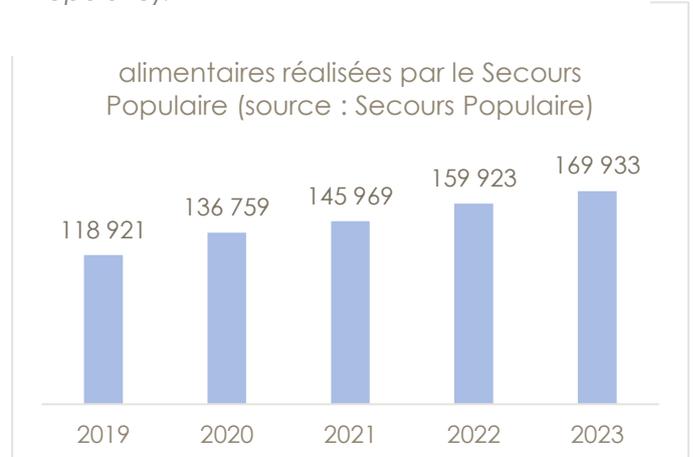


Figure 17 : Evolution du nombre d'aides alimentaires effectuées par le Secours Populaire entre 2019 et 2023. (Source : Secours Populaire).



¹⁴ Compte tenu de la crise sanitaire, l'année 2021 n'est pas représentée.

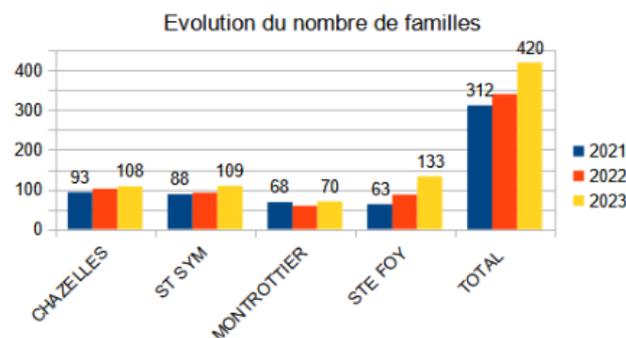
« On a une augmentation de la précarité alimentaire. Par exemple entre 2022 et 2023, il y a une augmentation de 6% du nombre de personnes accueillies. Et en dehors du motif alimentaire, les chiffres sont plutôt stables donc il y a une augmentation de la précarité à ce niveau-là. » Secours Populaire.

- **Exemple de l'association Pour une alimentation solidaire**

Ces dernières années, l'association a constaté :

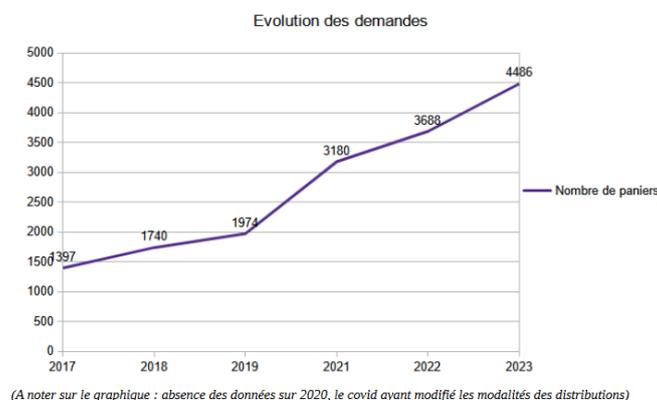
- **Une augmentation de plus de 34% depuis 2021 du nombre global de personnes se rendant au marché.** Cette augmentation s'observe aussi à l'échelle de chaque marché.

Figure 18 : Evolution globale et par marché du nombre de familles bénéficiaires entre 2021 et 2023. (Source : Pour une alimentation solidaire).



- **Une augmentation du nombre de paniers distribués :** en 2024, le nombre de paniers distribués. A nouveau, cette augmentation est constatée (dans des proportions diverses) dans chacun des marchés.

Figure 19 : Evolution globale du nombre de paniers distribués entre 2017 et 2023 par les marchés tenus par l'association Pour une alimentation solidaire bénéficiaires. (Source : Pour une alimentation solidaire)



- **Focus sur l'épicerie sociale et solidaire La Casaline**

En 2023, La Casaline connaît une augmentation de son activité :

- 235 **foyers** accompagnés contre 228 en 2022, soit **une hausse de 3%**
- Une **file active** de 115 foyers / semaine (contre 98 par semaine en 2022), soit **une hausse de 13.7%**
- 13 124 **passages en caisse** contre 10 995 en 2022, soit une **hausse de 19.3%**. Ce chiffre, largement plus élevé que la hausse du nombre de foyers accompagnés peut traduire une précarisation des publics et une plus forte dépendance à l'aide alimentaire car cela signifie que les personnes accompagnées fréquentent davantage l'épicerie.

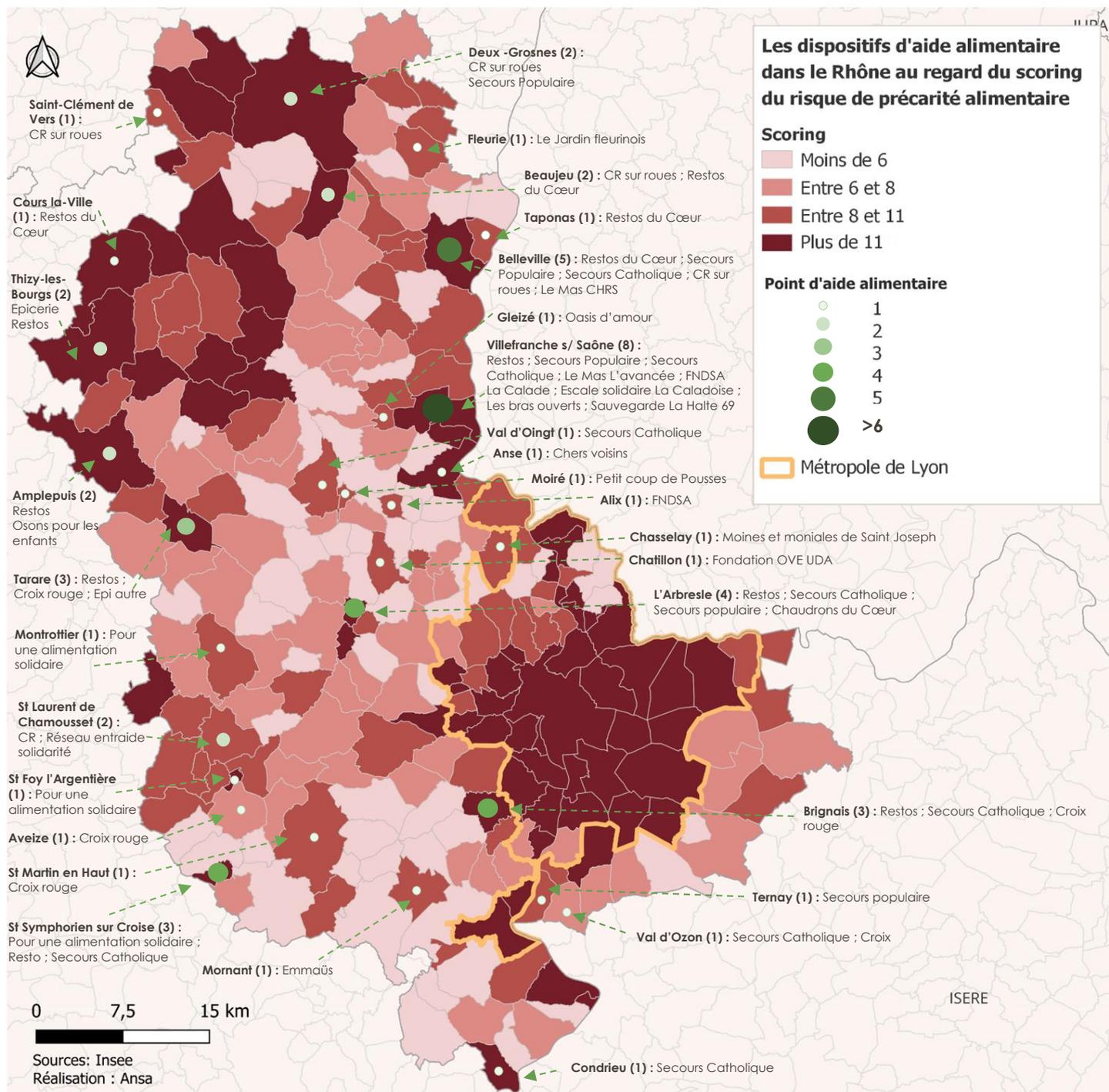
IV. QUELLE ADEQUATION DE L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ?

- ▶ **Quelle est l'adéquation** de l'offre du territoire aux besoins identifiés ?
- ▶ Le maillage du territoire permet-il de garantir une **accessibilité pour toutes et tous à l'aide alimentaire** ?
- ▶ L'offre d'aide alimentaire permet-elle de **répondre dignement aux personnes recourantes** ?



1. HORS METROPOLE, UNE ACCESSIBILITE GEOGRAPHIQUE MISE A MAL PAR UNE INEGALE REPARTITION DE L'OFFRE ET DES ZONES BLANCHES

Figure 20 : Carte de répartition des dispositifs d'aide alimentaire dans le Rhône (hors métropole) au regard du Scoring du risque de précarité alimentaire (Réalisation : Ansa).



Pour rappel, en accord avec la DDETS au démarrage du diagnostic, cette carte s'est concentrée sur le territoire du Nouveau-Rhône compte tenu des cartographies déjà existantes sur le territoire métropolitain.

La carte du Scoring croisée avec l'offre d'aide alimentaire met en évidence, sur le territoire métropolitain :

- **Une concentration des dispositifs dans certaines communes en risque de précarité alimentaire élevés** (Villefranche-sur-Saône ; Belleville ; Saint Symphorien-sur-Coise ; l'Arbresle)
- **Le nord-ouest du département**, concentrant les communes à risque de précarité alimentaire élevé **est peu maillé et plusieurs zones blanches, ne disposant d'aucune action, sont mises en évidence**
- **Plusieurs communes en dehors du nord-ouest affichant des risques de précarité alimentaire élevés sont dépourvues de dispositifs d'aide alimentaire.** C'est le cas par exemple de Sainte-Colombe, Saint Romain-en-Gal ; Grézieu la-Varenne, Saint Bel ; Chambost Longessaigne.
- Enfin, certaines communes bénéficiant de l'implantation de structure d'aide alimentaire peuvent aussi faire face à des « **temporalité blanches** » du fait de créneaux d'ouverture espacés.

A. L'AIDE ALIMENTAIRE EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN : UNE ACCESSIBILITE LIMITEE EN RAISON DE DIVERSES PROBLEMATIQUES

► **Un manque de visibilité sur les publics à risque de précarité alimentaire et de l'offre déployée**

Plusieurs acteurs – associatifs, de l'action sociale, et de l'intercommunalité - déplorent le manque d'information au sujet :

- **De l'offre déployée** : les acteurs associatifs et de l'action sociale ont connaissance des autres structures œuvrant sur leur territoire mais notent :
 - un manque de renseignement quant aux services proposés, conditions d'accès et horaires d'ouverture
 - du peu d'échanges entre structures, limitant ainsi les possibles coordinations et la mutualisation des moyens.
- **Des publics à risque de précarité alimentaire, et des publics « hors radars »** : le besoin d'identifier ces publics constitue d'autant plus un enjeu dans les territoires présentant des indicateurs de précarité modérés qui peuvent invisibiliser une frange de la population en situation de fragilité.

« Ce serait bien d'avoir des chiffres un peu plus précis sur les personnes en situation de précarité alimentaire. On a zéro connaissance là-dessus. Il faudrait faire un diagnostic, mais on n'a pas la force. On a déjà des associations qui bossent dessus ». PAT Monts du Lyonnais

« Sur les enjeux de précarité alimentaire, l'ouest lyonnais peut sembler être un territoire où le taux de pauvreté est inférieur au département [...] et donc ce n'est pas forcément une question que les élus identifient comme une problématique. Mais il y a un risque d'invisibilisation de la frange de population en situation de précarité sur le territoire [...] ». PAT Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

« Quand choisit d'aller dans telle commune, il faut une connaissance de la commune et réfléchir à comment on va aller chercher les gens ». Croix rouge sur roues.

Ces manques d'information rendent plus difficile le déploiement de projets de lutte contre la précarité alimentaire **adaptés aux besoins et en cohérence avec les moyens développés**, mais également la création d'une dynamique collective entre les acteurs associatif – et plus largement - de l'action sociale du territoire.

► **Une problématique de mobilité, source de non-recours.**

La carte des dispositifs d'aide alimentaire (Figure 5, p. 32) laisse voir **une inégale répartition de l'offre**. Les territoires hors métropole présentent un faible maillage de l'offre d'aide alimentaire. Le réseau de transport en commun étant moins développé dans les territoires éloignés des centres urbains, les personnes résidant dans ces territoires sont souvent **contraintes de se déplacer en voiture pour se rendre dans des dispositifs d'aide alimentaire ouverts sur d'autres communes ou sur la métropole**. Cela exclut donc :

- Les personnes **n'ayant pas de voiture** (dans la CC des Monts du Lyonnais, plus de 8%¹⁵ des foyers ne disposent pas de voiture)
- Les personnes pour lesquelles **le coût du trajet les oblige à renoncer au déplacement**
- Les personnes **n'ayant pas la capacité d'utiliser une voiture**, notamment les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

« On est un territoire plutôt bien doté en termes d'offre alimentaire. Mais sans la voiture c'est mort ». PAT des Monts du lyonnais.

« Quand on est à Craponne, il faut aller à Lyon 9 pour avoir accès à l'aide alimentaire, c'est 1H30 pour chaque trajet. Et pourtant Craponne ce n'est pas le fond du monde rural. Ce n'est pas la ville, ce n'est pas le rural, c'est l'entre deux ». Secours Catholique.

« C'est un territoire vaste, avec des zones pas forcément accessibles facilement, beaucoup de petites communes, et sur chaque commune des petits hameaux dispersés. Et c'est aussi un territoire vallonné, donc c'est difficile même pour le vélo. Et peu peuplé, avec des gens qui ne sont pas forcément très riches ». Croix rouge sur roues.

Le scoring (Figure 9, p.41) a mis en évidence la CA de l'Ouest Rhodanien et la CC Saône Beaujolais comment étant les EPCI avec le plus de communes en risque de précarité alimentaire. Pour certaines de ces communes, **la part des ménages limités dans leurs déplacements du fait de l'absence de voiture peut avoisiner les 20% comme à Tarare (22,9%), Amplepuis (19%) ou Cours (17,8%)**. Dans ces communes, on peut supposer que ces

¹⁵ Diagnostic de territoire réalisée par la CC des Monts du Lyonnais, 2021.

problématiques de mobilité **alimentent les risques de non-recours** à l'aide alimentaire des publics en situation de fragilité.

Figure 21 : Tableau affichant la part des ménages disposant d'au moins une voiture dans les communes à risque de précarité alimentaire élevé selon le scoring. (Source : Insee 2021).

Nom de la commune	Part des ménages disposant d'au moins une voiture
Amplepuis	80,8
Chambost-Allières	93,1
Claveisolles	91,8
Cours	82,2
Cublize	90,8
Grandris	90
Lamure-sur-Azergues	90,8
Poule-les-Echarmeaux	93,5
Ranchal	96,3
Saint-Just-d'Avray	93,6
Tarare	77,1
Thizy-les-bourgs	85,3
Azolette	96,2
Beaujeu	87,3
Belleville-en-Beaujolais	87,6
Deux-Grosnes	92,7
Saint-Bonnet-des-bruyères	91,6
Saint-Igny-de-vers	92,4

B. L'ITINERANCE : UN FORMAT PLEBISCITE PAR CERTAINS ACTEURS MAIS QUI POURRAIT ETRE RENFORCE GRACE A DAVANTAGE DE COOPERATION

Cette concentration de l'offre d'aide alimentaire, couplée à un enjeu de potentiel non-recours dans les territoires plus ruraux, posent la question du **renforcement des dispositifs itinérants**. Actuellement, **2 dispositifs itinérants** ont été identifiés sur le territoire du Nouveau-Rhône :

- Le **marché solidaire** de l'association Pour une alimentation solidaire
- Le dispositif de **Cuisine sur roues de la Croix-Rouge**.

Un projet de Camion par les Restos du Cœur dans le Sud-Ouest du département est en cours de développement. Également un projet de camion itinérant porté par la Banque alimentaire en lien avec la Croix rouge est en cours de réflexion.

Pour certaines structures, **l'itinérance doit être pensée comme partie intégrante du projet afin de proposer une offre adaptée aux besoins de ces territoires, des personnes en situation de fragilité, et des personnes hors-radars.**

« Et c'est pour ça que le projet a été pensé comme tel, la thématique de la mobilité fait partie du projet. Si on veut que tous les gens qu'on souhaite toucher puisse participer, il faudra aller les chercher ». Croix rouge sur roues

Pour plusieurs acteurs, **l'accès à domicile** est une autre forme d'itinérance à déployer. Ce format pourrait prendre la forme d'une **livraison de denrées** ou **d'un transport collectif** réceptionnant et ramenant les personnes à leur domicile.

« On arrivera à les faire sortir à condition qu'on aille les chercher : les papis mamis dans nos zones rurales ne peuvent pas conduire. Donc pour qu'ils viennent à nos ateliers, on doit aller les chercher. C'est pour ça que la Croix Rouge nous a acheté un véhicule à 6 places ». Croix rouge sur roues.

« On souhaiterait faire de la livraison à domicile pour les gens qui sont très isolés qui ne peuvent pas venir à nous dans le cadre d'un appel à projet avec Jardin d'Avenir. Par exemple, Raphael Pin nous proposait d'organiser des points de dépôts dans toutes les communes. Ça devrait aboutir sur du concret avant décembre 2024 ». Pour une alimentation solidaire.

« Comme d'autres partenaires sur le sujet de la précarité, il faut qu'on aille vers les personnes. Quand il n'y a pas de mobilité physique, la précarité sociale est très élevée ». Secours Catholique.

Pour envisager l'itinérance et/ou l'accès à domicile, **la détention de camion et/ou de moyens de locomotion est nécessaire mais coûteuse**. Afin de favoriser le déploiement d'un tel dispositif, la **coordination et mutualisation des moyens entre acteurs** est à renforcer.

- Par exemple, la Cuisines sur Roues effectue de la distribution à domicile des paniers alimentaires du Secours Populaire.
- Des partenariats avec les CCAS pourraient s'envisager dans le cadre des interventions à domicile réalisées par les travailleurs sociaux auprès des personnes à mobilité réduite et/ou les personnes âgées.

« On pourrait imaginer mettre nos produits dans les Bus du cœur pour qu'ils les proposent ailleurs car ils ont des moyens qu'on n'a pas. On pourrait se mutualiser pour mieux aider les gens ». Pour une alimentation solidaire.

« Dans notre secteur rural, ça sera peut-être plus simple de capter les personnes âgées seules car elles bénéficient beaucoup d'interventions à domicile des structures. Par ce biais on arrivera peut-être à les capter ». Croix rouge sur roues.

Également, **la piste du covoiturage solidaire** peut être envisagée. Néanmoins, un tel dispositif nécessite une organisation adaptée aux besoins des personnes et une communication auprès des publics cibles importante. Dans la CC des Monts du Lyonnais, un essai avait été expérimenté mais n'a pas été pérennisé du fait d'un succès mitigé.

2. SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN, UNE OFFRE INSUFFISANTE FACE A DES BESOINS EN HAUSSE

La carte du scoring a mis en évidence les risques de précarité alimentaire élevés sur la très grande majorité des communes de la métropole. Si cette étude ne propose pas une vision fine de l'adéquation de l'offre aux besoins sur le territoire métropolitain (en accord avec la DDETS au démarrage du diagnostic), il est néanmoins possible d'avancer que **malgré l'importance du nombre de dispositifs déployés sur le territoire, l'offre proposée n'est pas suffisante pour répondre aux besoins en hausse des publics du territoire métropolitain**. Notamment,

l'accessibilité à un dispositif n'est pas garantie par sa présence sur le territoire : offre destinée spécifiquement à un public ; saturation du dispositif et impossibilité d'en bénéficier ; temporalités blanches.... Également, bénéficiaire d'un dispositif n'est pas synonyme de suffisance, face à des besoins en hausse et des quantités fournies par les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire en baisse.

Un approfondissement des spécificités du contexte métropolitain pourrait être mené afin d'appréhender plus précisément et de mieux caractériser l'adéquation de l'offre aux besoins sur ce territoire concentrant de très grosses fragilités et dont les acteurs appellent à un soutien pour le renforcement de l'offre.

3. LES RAISONS SOUS-JACENTES A L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE INSUFFISANTE EN QUANTITE ET QUALITE

A. UNE BAISSÉ DES DONS PAR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS) IMPACTANT LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Depuis 2013, le Pacte National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire en 2013, la loi Garot (2016) puis Egalim en 2018 ont pour objectif de réduire le gaspillage et obligent les distributeurs et les acteurs de la restauration collective à donner les produits invendus encore propres à la consommation aux associations, en échange d'une défiscalisation de leurs dons à hauteur de 60%¹⁶. En parallèle, les grandes et moyennes surfaces ont déployé des politiques de vente de produits à date courte à prix cassés. Ces évolutions ont des conséquences sur les structures d'aide alimentaire :

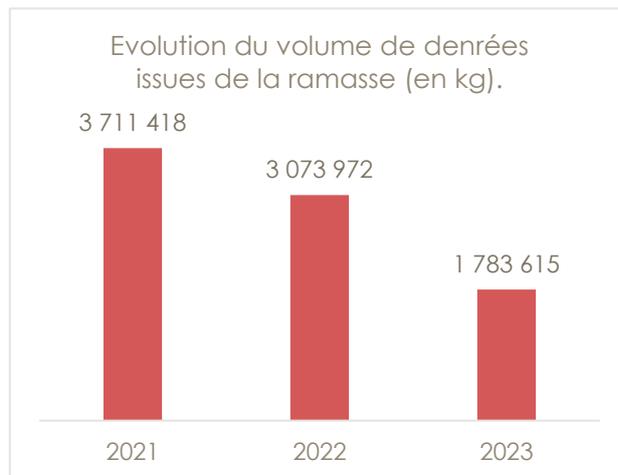
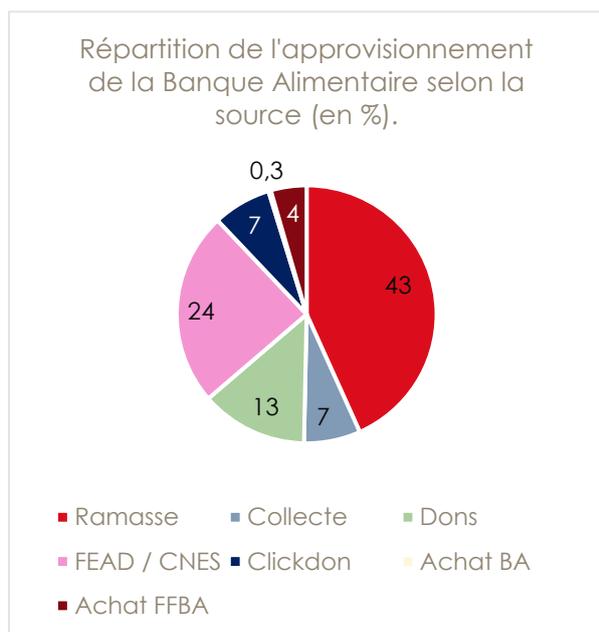
► Une diminution de la quantité des denrées disponibles auprès des GMS

La **Banque alimentaire** subit la baisse des dons des grandes et moyennes surfaces qui constitue l'une de ses sources d'approvisionnement. Elle déplore également des relations complexes avec le personnel des grandes et moyennes surfaces, et un rapport de force défavorable.

Figure 22 : Graphique sur l'approvisionnement de la Banque alimentaire selon sa source en 2023. (Source : Banque alimentaire 69).

Figure 23 : Graphique sur l'évolution du volume de denrées issues de la ramasse récoltée par la Banque Alimentaire entre 2021 et 2023 (Source : Banque alimentaire 69).

¹⁶ 60% du coût de revient des produits pour un don inférieur ou égal à 2 millions d'euros (40% pour les dons supérieurs).



« La qualité des dons des GMS a baissé, et il y en a qui se foutent de notre gueule. Le préfet a signé une charte sur la qualité des dons mais ça n'a rien changé. Carrefour a refusé de signer donc ça en dit long. Et les autres ne respectent pas. [...]. Tout le monde est roulé. L'Etat est volé. [...] C'est une situation totalement perverse car on est dans un rapport de force qui nous est totalement défavorable. C'est pour ça qu'on a appelé au secours auprès de la DDPP. Car si on se plaint auprès d'un magasin, ils nous ferment la porte et se tournent vers Phénix ». Banque Alimentaire.

Pour les associations qui ont construit leur modèle d'approvisionnement sur **l'achat de denrées auprès de la Banque Alimentaire** et les **collectes et ramasses de denrées données par les grandes surfaces**, cette diminution des quantités limitent considérablement le volume de denrées disponibles pour les personnes bénéficiaires.

► Une diminution de la qualité des denrées

Les évolutions législatives provoquent **une augmentation des denrées à date limite de consommation courtes ou très courtes données aux associations**, accentuée par le marché de produits à date de consommation courtes ou très courtes. Les produits donnés aux associations sont ceux **n'ayant pu être évacué via ces nouveaux marchés**, soit du fait de leur qualité, soit d'un désajustement conjoncturel avec la demande. Ce phénomène est conforté par le taux de défiscalisation appliqué aux GMS **proportionnel au montant du volume donné, et non de la qualité du don.**

« Pour les ramasses, on n'a pas les moyens de faire ça. Après c'est peut-être un mal pour un bien, parce que récupérer les produits qui restent des supermarchés, c'est-à-dire des produits en date hyper courts, qui périssent très vite... ». COP1.

« La limite c'est ce que nous donne la Banque alimentaire. Il y a des semaines où ce n'est pas exceptionnel en produits frais. Le plus gros problème ce sont les produits frais : les GMS se moquent de nous. On ne va plus chez Auchan pour faire la ramasses car les 2/3 sont à jeter, et ça nous donne trop de travail. Les Leclerc et les Carrefour c'est mieux. On a vraiment une baisse des produits satisfaisants frais ». Croix rouge.

Dès lors, **le volume de produits non consommables perçus par les structures d'aide alimentaire est en constante augmentation**. Elles sont confrontées à une activité de tri et de gestion des déchets, de plus en plus **chronophage et financièrement coûteuse**, ou de **stockage** de denrées difficilement écoulables.

« Nous on supporte des charges indues car on gère les déchets. Ils se servent de nous comme une poubelle et ça c'est inadmissible. On estime à 80 000 euros le coût de la gestion des déchets. Et on ne peut pas solliciter des subventions publiques car les subventions publiques c'est pour les projets. Pas pour la gestion des déchets. » Banque alimentaire.

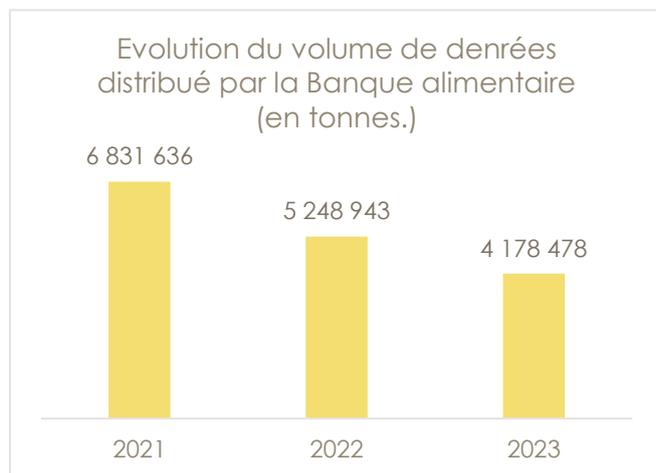
Les acteurs de l'aide alimentaire évoquent souvent la diminution du volume de **fruits et légumes en bon état**. D'un point de vue nutritionnel, **les denrées proposées ne permettent pas de composer des paniers suffisants, équilibrés et adaptés aux régimes alimentaires ou besoins spécifiques des bénéficiaires**. Les produits d'hygiène et pour bébés sont également rarement présents dans les ramasses.

« C'est tendu sur tout. Lait, produit infantile. Ce qu'on regarde aussi c'est l'équilibre nutritionnel : on n'est pas dans la fourchette sur les fruits et légumes et les protéines. C'est là qu'on oriente les achats. » Banque alimentaire.

Les enjeux spécifiques pour la Banque alimentaire du Rhône.

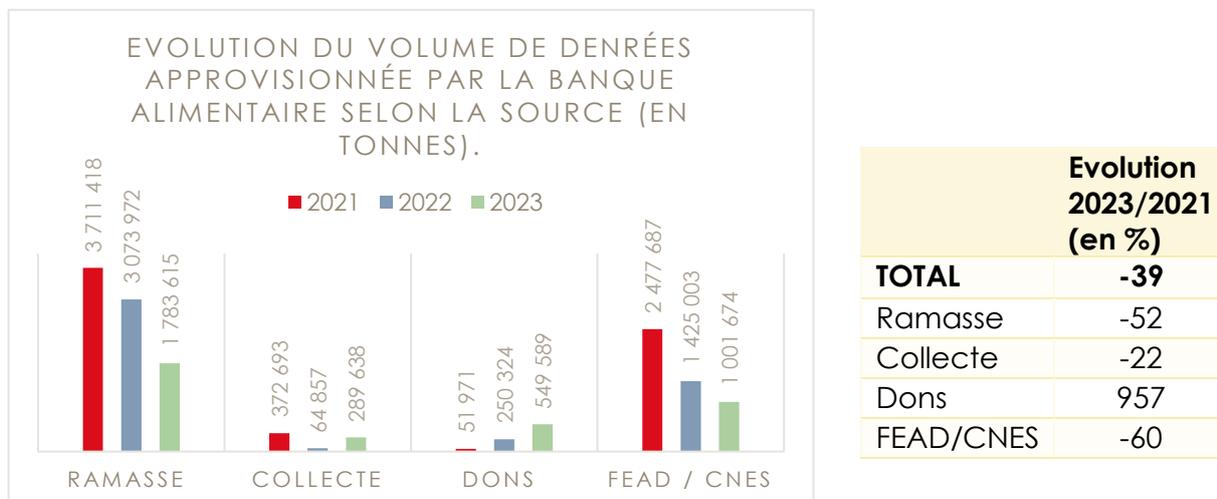
Au-delà de subir une baisse des ramasses, la Banque Alimentaire du Rhône affiche une **diminution globale du volume de denrées approvisionnées auprès de ses différentes sources** : le volume de denrées distribué en 2021 a presque été divisé par 2 en 2023.

Figure 24 : Graphique de l'évolution du volume de denrées distribuées par la Banque Alimentaire 69 aux associations entre 2021 et 2023. (Source : Banque Alimentaire).



Parmi l'ensemble des sources d'approvisionnement traditionnelles de la Banque Alimentaire (**ramasse, collecte, dons, FEAD/CNES**), **la baisse la plus importante est celle des crédits CNES et FEAD** (CE/Etat) puisqu'en 2023, ce sont 1 476 013 kg de moins que 2021 distribués par l'Union Européenne (soit 60%).

Figure 25 : Graphique et tableau sur l'évolution du volume approvisionnée par la Banque alimentaire selon la source entre 2021 et 2023 (Source : Banque Alimentaire).



En revanche, la Banque Alimentaire a pu constater une hausse considérable du volume de denrées issues du don.

Cette baisse globale du volume de denrées approvisionnées (39%) est également à mettre en lien avec **les difficultés internes auxquelles a fait face la Banque alimentaire ces dernières années** (administration judiciaire ; restructurations internes ; perte des ressources humaines (bénévoles et salariées) ; diminution des activités).

B. LES STRATEGIES DEPLOYEES PAR LES ASSOCIATIONS POUR S'ADAPTER A LA BAISSSE DES DENREES ALIMENTAIRES DISPONIBLES

Dans ce contexte de diminution du volume et de la qualité des denrées, les acteurs interrogés reconnaissent leurs **difficultés à répondre à l'entièreté de la demande** – en hausse. Plusieurs **aménagements** ont dû être faits : augmenter les achats, limiter le nombre de personnes, les quantités ou la fréquence d'accès aux dispositifs d'aide.

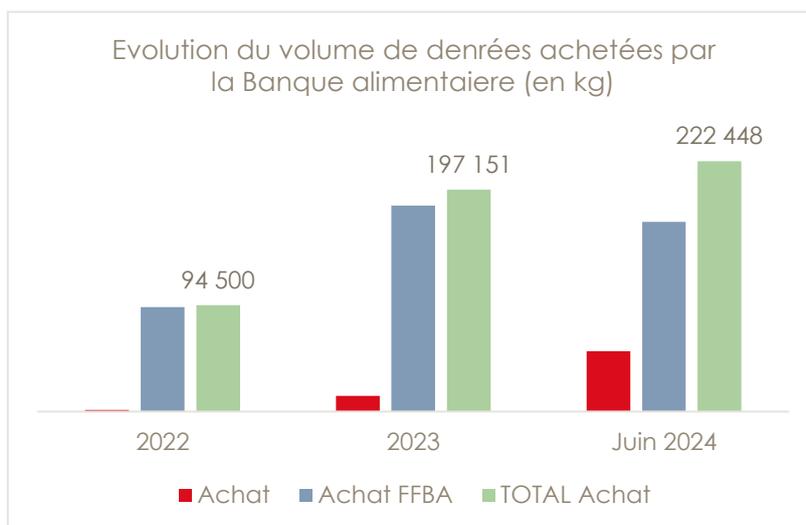
Le développement de nouvelles sources d'approvisionnement

► Pour la Banque Alimentaire

Avant 2020, une Banque Alimentaire ne pouvait pas engager d'achats sans autorisation de sa fédération. Depuis 2022, la Banque Alimentaire du Rhône achète des denrées afin de pallier les manques. **En 2022, ce sont 1 540kg achetés, contre 13 996 kg en 2023. En juin 2024, le volume d'achats est de 53 745kg.**

En parallèle, la Banque alimentaire du Rhône **bénéficie de denrées achetées via la Fédération française des banques alimentaires (FFBA)** : **en 2023, ce sont 183 155kg approvisionnées contre 92 960kg en 2022. Au moins de juin 2024, le volume de denrées s'élevait déjà à 1168 703 kg.**

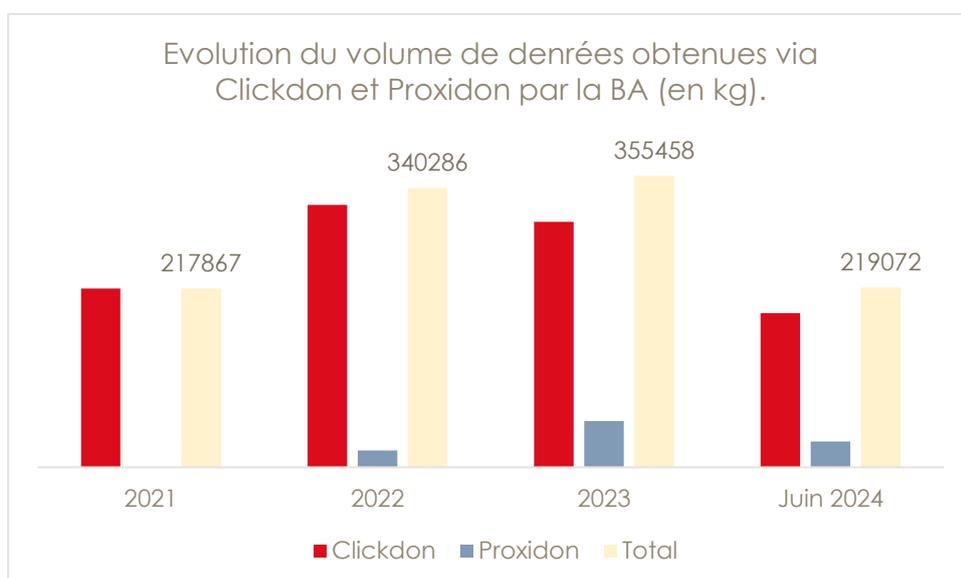
Figure 26 : Evolution du volume de denrées achetées par la Banque Alimentaire entre 2022 et juin 2024 (source : Banque alimentaire).



Par ailleurs, depuis 2022, la Banque Alimentaire du Rhône s'approvisionne auprès de **Proxidon**. Ce dispositif met en relation directe des donateurs de surplus ou d'inventaires consommables (commerçants, restaurants, petits magasins, agriculteurs, AMAPs) avec des structures locales de l'aide alimentaire. Cette action se concentre davantage sur des collectes de denrées de faible quantité et à proximité. Il permet des échanges locaux pour répondre aux besoins des structures d'aide alimentaire qui assurent elles même la logistique de ces dons. Pour des dons de plus grand volume, c'est le portail numérique **Clickdon** qui permet aux industries agroalimentaires, grossistes et plateformes de la grande distribution de donner leurs produits qui sont récupérés par la banque alimentaire.

Via ces deux sources d'approvisionnement, **la Banque alimentaire a pu récolter en 2023 355 458 kg.**

Figure 27 : Evolution du volume de denrées obtenues via Clickdon et Proxidon par la Banque Alimentaire entre 2021 et juin 2024 (source : Banque Alimentaire).



► **Pour les associations**

Si certaines associations ont une culture de l'achat plus ancienne (Les Restos), ce nouveau canal vient bouleverser **le modèle d'approvisionnement et le modèle économique des associations** qui n'y avaient pas recours auparavant.

Faute de coordination et de mutualisation, les associations achètent pour la plupart de leur côté. Au-delà de coûts financiers directs, l'augmentation des achats se traduit par une nouvelle organisation pour les associations, notamment du fait de **déplacements supplémentaires**, et d'un **besoin de compétences renforcé en gestion des approvisionnements**. Dans un contexte de **crise du bénévolat**, la mise en place d'une organisation optimisée et d'équipes stables est de plus en plus difficile et conduit à une **démultiplication des tâches et des charges de travail qui s'alourdissent**.

► **L'engouement pour des circuits d'approvisionnements locaux et les défis associés**

L'ensemble des interlocuteurs interrogés ont commencé à déployer ou aspirent à des **partenariats avec des agriculteurs locaux**. Ces circuits courts permettent d'obtenir des produits de meilleure qualité et de faire vivre l'agriculture locale. La métropole de Lyon bénéficie d'ailleurs d'un **écosystème favorable et soutenant** – notamment via Territoires à Vivre, GESRA, VRAC - pour le déploiement de partenariats avec des agriculteurs locaux, la mutualisation des moyens et la coordination entre acteurs de l'aide alimentaire.

« A la sortie du confinement, on s'est posé deux questions : 1. Comment on fait en local pour avoir plus de résilience. 2. Pourquoi les producteurs locaux n'arrivent pas à écouler toute leur production, sachant qu'à ce moment, les associations d'aide alimentaire n'étaient pas du tout en lien avec la production agricole. C'est sur ces réflexions que s'est créé TAV. L'ambition est de faire du lien entre l'amont et l'aval, de remettre de la dignité au niveau des producteurs qui ne vivent pas de leur travail, et auprès des assos pour la qualité des produits. » Territoires à vivre.

« Pour les fruits et légumes, on s'approvisionne via un producteur. Mais on s'est tournés vers lui par question de praticité car il était prêt à nous livrer. Il ne fait pas de bio, mais il est local. Et il n'est pas très cher. A termes, on aimerait travailler avec les Jardins du réseau Cocagne, c'est le but ultime. On essaie d'avoir des financements pour travailler avec eux. [...] Le but est de faire vivre un écosystème qui n'est pas celui des grossistes alimentaires ». COP1.

Cependant, le déploiement de tels partenariats est plus **difficile à mettre en œuvre pour les associations implantées dans les centres urbains et/ou accueillant beaucoup de bénéficiaires** de l'aide alimentaire (essentiellement pour des questions logistiques et des motifs financiers).

« On travaille avec Solaal. Depuis 2 ans, on a un petit budget via la DDETS mais aussi la direction régionale de la Croix Rouge dans le cadre MMPT pour s'approvisionner en produits locaux. On est donc allé voir tous les Jardins de Cocagne du département pour passer des accords, et tous les centres de distribution se fournissent chez eux. Certains livrent même. [...] On est dans une région où pas mal d'arboriculteurs, mais comme le glanage, c'est beaucoup d'organisation et de logistique. Il faut aller chercher chez eux et généralement ils sont peu flexibles ». Croix Rouge.

Également, **la contractualisation en avance avec la Banque alimentaire d'une enveloppe et d'un volume d'achat** limite fortement le recours à l'approvisionnement auprès des agriculteurs locaux. En effet, la commande auprès de la BA est faite de manière indicative, mais ne permet

pas de connaître le détail des produits qui seront réellement fournis. Ainsi, un approvisionnement auprès de producteurs locaux ne peut être envisagé qu'une fois avoir été livré par la BA. Or ce calendrier très serré est incompatible avec les logiques de planification sur le long terme des agriculteurs locaux.

« Un des gros enjeux pour travailler avec la production agricole, c'est de planifier. Il faut des rétroplannings de 6 mois, et aussi leur donner la possibilité de stocker : en entrepôt ou dans les champs. Planifier au maximum les quantités, prévoir comment le stocker, et quel est le prix maximum. Ça va en opposition avec le système actuel où il y a zéro visibilité sur les quantités reçues au niveau de la Banque alimentaire. Tout le monde navigue à vue ». Territoires à Vivre.

Enfin, **les prix très bas pratiqués par la Banque alimentaire font d'elle un acteur incontournable** et plébiscité prioritairement par la majorité des acteurs de l'aide alimentaire.

« La Banque alimentaire reste un acteur incontournable pour nous. C'est environ 2/3 de l'approvisionnement en fruits et légumes pour seulement 5% du budget annuel. On a la volonté de faire mieux en termes de qualité, d'organisation, mais vu les coûts à 15c le kg, c'est incontournable. Et on a des bons de commande trimestrielles sur le volume donc c'est compliqué. Mais notre enjeu final c'est d'avoir une meilleure visibilité, un meilleur choix, et piloter nos approvisionnements avec plus de sérénité ». Escale solidaire.

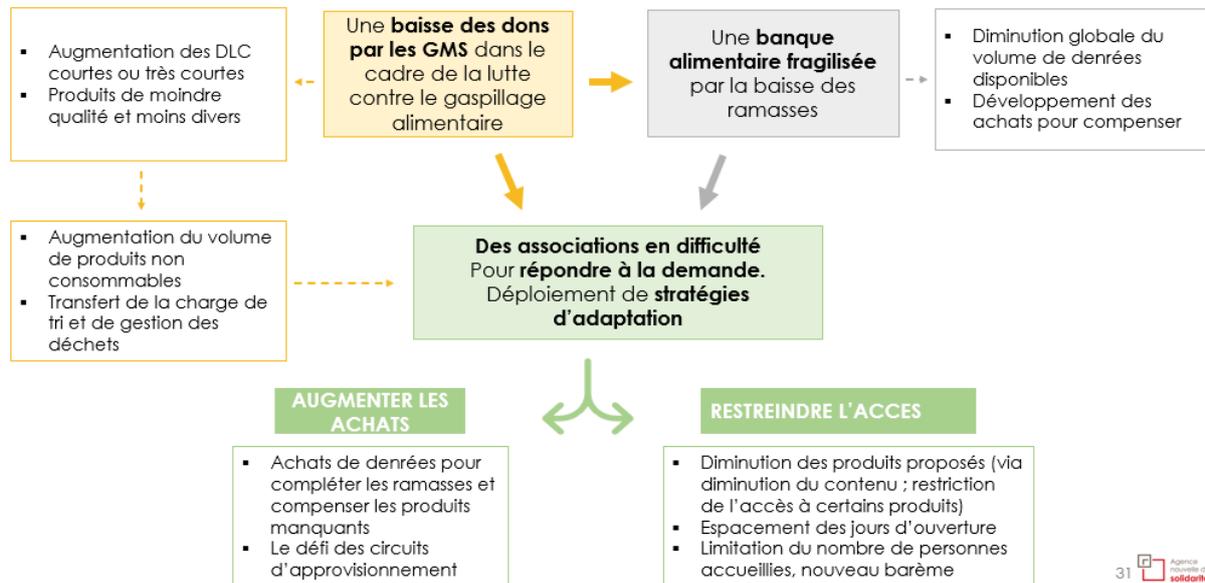
Une restriction de l'accès à l'aide alimentaire

Face à la diminution des quantités disponibles couplée à la hausse de la demande, les associations sont parfois contraintes de limiter l'accès à leur offre par :

- **La diminution de la quantité des paniers**
- **La limitation du nombre de personnes accueillies**

Certaines associations ont restreint l'accès à la structure via **une modification des critères d'accès**. C'est le cas notamment des **Restos du Cœur** qui malgré les valeurs d'inconditionnalité (accueillir toute personne en détresse), appliquent un barème pour inscrire les personnes les plus en difficulté, à partir de leur reste à vivre (l'association ne souhaite pas communiquer ce reste à vivre, qui semble être autour de 5€ par personne et par jour). Traditionnellement, deux barèmes coexistaient : « hiver » et « été », plus restrictif. Mais en 2023, à la suite de difficultés financières et d'approvisionnement, **l'association a choisi d'appliquer le barème « été » tout au long de l'année**. En conséquence, l'association a été amenée à refuser l'accès à certaines personnes ayant « trop de ressources ». Certains publics autrefois acceptés n'ont désormais plus accès aux Restos du Cœur (par exemple les bénéficiaires de l'AAH), entraînant un report sur d'autres associations et/ou des risques de non-recours.

Figure 28 : Schéma récapitulatif des difficultés liées à l'approvisionnement de structures d'aide alimentaire et de leurs stratégies d'adaptation. (Réalisation : Ansa).



► **Une difficulté à adapter l'offre aux besoins des personnes bénéficiaires**

Dans ce contexte d'approvisionnement où la visibilité sur le contenu des denrées fournies par la Banque Alimentaire est limitée, **l'adaptation de l'offre aux besoins et la prise en compte des attentes des bénéficiaires constituent de véritables défis**, parfois difficiles à relever.

Zoom sur la ville de Villeurbanne

Depuis plusieurs années, la ville de Villeurbanne investit le sujet de la lutte contre la précarité alimentaire. Entre décembre 2020 et décembre 2021, un diagnostic territorial sur la précarité alimentaire a été réalisé, et a abouti à un plan d'actions. **Actuellement, la ville travaille sur un projet destiné à mieux orienter les achats de l'aide alimentaire en fonction des souhaits des personnes bénéficiaires.** Leurs préférences sont recueillies par un sondage réalisé tous les mois.

V. ACCOMPAGNEMENT, LIEN SOCIAL ET POUVOIR D'AGIR

- ▶ Quel lien entre **alimentation et accompagnement social global** ?
- ▶ **Quel accompagnement social les associations d'aide alimentaire peuvent-elles proposer ?**
- ▶ En quoi les activités d'alimentation peuvent-elles être **vectrices de lien social** ?



1. UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VARIABLE SELON LES STRUCTURES

A. L'ALIMENTATION : POUR LES ACTEURS, UNE PORTE D'ENTREE PERTINENTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le recours à l'aide alimentaire intervient généralement dans un contexte de fragilité globale des personnes :

- **Des ruptures de parcours de vie et leurs impacts économiques** (perte d'un emploi, maladie, séparation, veuvage) et leurs impacts économiques.
- **L'absence de droits** (réduction / suspension de prestations sociales, exclusion des droits à prestations pour certains publics étrangers)
- **Un déséquilibre budgétaire** (poids de la dépense de logement, énergie, surendettement) qui réduit le reste à vivre. Nombreux sont nos interlocuteurs qui insistent sur le poids qu'à l'augmentation du coût de la vie sur la vie des ménages qui, pour s'adapter, font de l'alimentation une variable d'ajustement.

« On constate qu'on a des ménages qui se précarisent du fait d'une augmentation du coût de la vie. On a des ménages qui sont plus fragiles économiquement, qui se retrouvent avec des factures plus conséquentes. Une fois que les factures sont payées, il n'y a plus de quoi payer le reste. Le coût de la vie a un impact financier globalement ». CIAS de Vénissieux.

Pour de nombreux acteurs, les dispositifs d'aide alimentaire constituent une porte d'entrée intéressante pour proposer un accompagnement social aux personnes :

- Certaines structures d'aide alimentaire (épicerie sociale et solidaire, association de distribution) **conditionnent leur accès à une orientation par un travailleur social** (du département, de la commune, de la CAF, de la MSA...) qui pourra assurer un suivi et un accompagnement de la personne sur le long terme.
- D'autres **proposent des services d'écoute, d'accompagnement social et d'accès aux droits dans le lieu de distribution des denrées**. C'est le cas par exemple de l'association COP1 ou du Secours Populaire.

« L'alimentation est une bonne porte d'entrée car s'alimenter c'est un besoin primaire, c'est un besoin vital. Alors que faire un match de foot, faire les démarches pour obtenir une aide, avoir des informations sur les procédures judiciaires pour attaquer un bailleur abusif, c'est beaucoup moins vital, et les étudiants s'en saisissent beaucoup moins. L'aide alimentaire permet de capter les étudiants. Je pense qu'on n'aurait pas autant de facilité à toucher autant de monde si on ne le faisait pas via la porte de l'aide alimentaire ». COP1.

- Enfin, pour les structures pratiquant un accueil inconditionnel sans le filtre d'un service social (par exemple, les tiers lieux), celles-ci peuvent **« capter » des publics « hors radars »**, les accompagner et/ou se faire le relai de leur situation auprès des services sociaux du territoire sous réserve de l'accord de la personne.

« Les bénéficiaires viennent, prennent leur panier et s'en vont. Je pense qu'on peut faire différemment : des animations mensuelles sur les produits méconnus, proposer des cours de cuisine, des recettes. Je pense qu'il y a des ponts possibles pour faire autre chose que de la distribution alimentaire ». Croix Rouge.

B. EN REALITE, UN ACCOMPAGNEMENT DIFFICILE A METTRE EN ŒUVRE ET DES LIENS ENTRE ASSOCIATIONS ET TRAVAILLEURS SOCIAUX A RENFORCER

Le tabou de la précarité alimentaire

Le recours à l'aide alimentaire reste une épreuve pour les personnes qui poussent pour la première fois la porte d'un lieu de distribution pouvant alimenter les risques de non-recours :

- La **honte** d'avoir recours à l'aide alimentaire (stigmatisation, sentiment de déclassement, difficulté à « pousser la porte »)
- Les **difficultés** à y accéder (illettrisme, non maîtrise de la langue française)
- La **peur de ne pas y avoir droit** (méconnaissance des droits)
- **L'insatisfaction quant à l'offre proposée** (sentiment de récupérer les produits que personne ne veut, conditions d'accueil dégradées)

« Sur la précarité alimentaire, je pense qu'il y a un tabou. L'inflation des coûts de l'énergie a des répercussions sur les budgets de chacun. Les gens vont facilement nous partager les problématiques de précarité énergétique, même pour les gens qui travaillent, mais par contre, vous aurez moins facilement quelqu'un qui va vous parler de précarité alimentaire. Si nous on ne va pas chercher les gens là-dessus, spontanément, ce n'est pas un sujet sur lequel ils vont s'exprimer ». CAF 69.

« Les étudiants sont un peu frileux à venir dans notre épicerie par honte, gêne. Dans nos unités, on a donc fermé les vitres avec de la déco, pour qu'ils puissent venir sur rendez-vous incognito ». Croix Rouge.

« Les personnes qui travaillent, ou bénéficiaires du chômage ont vraiment du mal à pousser la porte car ils partent du principe qu'en étant salariés ils n'ont pas le droit aux aides. Alors que justement si, on ne fonctionne pas sur un quotient familial, on fait de l'analyse globale et on décortique tout. Il y a des publics qu'on a du mal à capter parce qu'ils se disqualifient eux même ». CIAS de Vénissieux.

Ainsi, si l'alimentation constitue une porte d'entrée intéressante pour déployer un tel accompagnement, **les personnes en situation de fragilité n'osant pas pousser la porte d'une structure d'aide en sont exclues.**

Zoom sur le tabou de la précarité alimentaire en milieu rural.

Dans les villages où « tout le monde se connaît », le recours à l'aide alimentaire à la vue de toutes et tous peut constituer une épreuve supplémentaire pour les personnes en situation de fragilité.

« La difficulté en proximité c'est que les personnes ne sont pas hyper confiantes vis-à-vis des secrétariats de mairie, alors que dans les Maisons du Rhône il y a une certaine neutralité. Certes, on a un non-recours mais on a cet aspect bienveillant et d'écoute, et aussi la garantie que le maire et le voisin ne saura pas ce que je fais. La dignité peut être vraiment amochée sur ce point-là ». Conseil Départemental.

Par ailleurs, le recours à l'aide alimentaire des agriculteurs retraités constitue un véritable enjeu pour les territoires ruraux et agricoles du Nouveau Rhône. De nombreux interlocuteurs ont évoqué « la fierté paysanne » qui en font un public « hors radars » et vers qui les efforts d'aller-vers doivent se concentrer.

« Les familles d'agriculteurs retraités ne viennent pas car culturellement ce sont des gens qui ont produit des légumes toute leur vie et qui, une fois en retraite, n'ont pas les moyens d'en manger. Et ça, ça doit être difficile à accepter ». Pour une alimentation solidaire.

Au-delà du tabou du recours à l'aide alimentaire, **d'autres obstacles ont été identifiés à la mise en œuvre d'une complémentarité avec un accompagnement social.**

Pour les travailleurs sociaux, un manque de lisibilité de l'offre

Les acteurs interrogés notent la difficulté pour les travailleurs sociaux de proposer des orientations adaptées en raison d'un **manque de connaissance de l'offre de service environnante.**

► **Sur le territoire métropolitain**

Sur le territoire métropolitain, **la présence d'une offre importante** (sans pour autant suffisante compte tenu des besoins), **les incertitudes quant aux services proposés par chaque structure, et la méconnaissance des conditions d'accès** ont été évoqués comme des obstacles à une orientation des personnes vers les dispositifs adaptés, et en cohérence avec leur volonté. Par ailleurs, si des outils de référencement existent (Géorienté pour le territoire métropolitain et Soliguide pour l'ensemble du département) les acteurs associatifs et de l'action sociale maintiennent l'argument d'un **manque de lisibilité de l'offre** :

- Les partenaires ont exprimé un **manque d'exhaustivité et de praticité** de l'outil Géorienté (du fait de la contrainte permanente de mise à jour).
- Soliguide également, n'a pas atteint l'objectif d'exhaustivité.
- La **pertinence de maintenir deux dispositifs concourant au même objectif se pose**, notamment pour faciliter le travail des travailleurs sociaux.

« Prendre contact avec les associations je ne vous cache pas que ça serait un travail de titan. Il y en a beaucoup, donc j'imagine qu'on arrive à travailler avec les 20 ou 30 qu'on connaît le mieux. Et puis il y a le turnover qui impacte l'interconnaissance. Même si on essaie de mettre à jour et de transmettre l'information aux travailleurs sociaux. [...]. C'est vrai qu'on n'a pas de document de recensement. Il y a l'outil Géorienté, mais il n'est pas exhaustif car pour le mettre à jour, les partenaires doivent adhérer à l'outil ». CAF 69.

« Pour les travailleurs sociaux, c'est important de connaître l'offre : ce n'est pas la même chose d'orienter vers une épicerie sociale et vers le camion des Restos du cœur. Et la difficulté pour les travailleurs sociaux c'est de tout connaître : l'offre, de connaître les critères d'accès, de savoir que c'est rond rouge carré ici, et triangle là-bas ». Métropole de Lyon.

« Gorienté et Soliguide ne référencent pas forcément tout. Quand je parle d'interconnaissance, c'est plutôt nous qui allons chercher l'information pour pouvoir orienter. On s'appuie pas mal sur les outils papiers car c'est plus facile comme médium entre les bénévoles ». Escale Solidaire.

Zoom sur la Cantina : une orientation facilitée pour les travailleurs sociaux

Malgré une ouverture très récente, La Cantina a rapidement vu le nombre de personnes recourantes augmenter. Selon la coordinatrice du tiers lieu, plusieurs raisons expliquent ce succès, dont :

- **Un réseau construit avant l'ouverture du tiers-lieu** : pour préparer la construction du projet, la coordinatrice a réalisé un diagnostic du territoire afin d'identifier les besoins, de rencontrer les partenaires et de leur présenter la future structure. Ce travail d'interconnaissance a été un véritable tremplin pour visibiliser le lieu au moment de l'ouverture.
- **Des conditions d'accès extrêmement simplifiées** : le tiers-lieu pratique des horaires fixes, avec une amplitude horaire élevée (du lundi au vendredi), sans condition d'orientation (le travailleur social n'est donc pas tenu de remplir une fiche d'orientation)

► Sur le territoire hors métropole

En dehors du territoire métropolitain, ce sont les arguments **d'un manque de recensement de l'offre** et d'une **méconnaissance des conditions d'accès** qui ont été évoqués par les acteurs.

« On a eu très peu de retours sur les partenaires qu'ont les travailleurs sociaux en termes d'aide alimentaire. J'avais initié un recensement mais j'ai dû le mettre en pause. Il y a une difficulté de connaître les critères de distribution de chacun ». Conseil Départemental.

Un accompagnement social rarement proposé par les associations d'aide alimentaire

Sur l'ensemble des structures de l'aide alimentaire, peu d'acteurs proposent un accompagnement social aux personnes accompagnées :

- Soit parce que **cela ne rentre pas dans le projet de l'association**

« Nous on ne fait pas d'accompagnement social, on est dans un autre rapport au public. Mais on est un centre de ressources. On arrive à faire de la bonne orientation ». La Cantina.

- Soit **par manque de temps et de moyens**

Dans ces cas-là, **les associations orientent** les personnes vers les travailleurs sociaux et/ou dispositifs adaptés aux besoins et problématiques identifiées chez les personnes recourantes (soit au moment de l'inscription, soit dans le cadre d'échanges informels). Cependant, **cette orientation et l'aide apportée sont souvent informelles, ponctuelles et dépendantes de la disponibilité de l'équipe bénévole.**

Par ailleurs, comme pour les travailleurs sociaux, il y a l'**enjeu de connaître l'offre environnante** (et les acteurs de l'action sociale si l'accès à la structure n'est pas conditionné par une orientation). Le **degré d'interconnaissance entre structures est variable selon les territoires mais aussi les acteurs**. Si certains ont une bonne visibilité de l'offre environnante et des relations régulières avec les travailleurs sociaux, d'autres regrettent que les liens ne soient pas plus forts et que davantage de collaborations et partenariats ne soient pas menés entre structures.

« On a essayé de monter des choses avec la maison de la métropole de Lyon pour l'orientation des personnes, mais c'est assez complexe. Moi je le réclame à la ville et à la métropole. C'est une fragilité du projet actuellement et on a besoin d'un soutien plus important des collectivités ». La légumerie.

Zoom sur l'accès aux droits à la santé : une dynamique peu développée sur le territoire

Si beaucoup de nos interlocuteurs reconnaissent **le lien entre alimentation, santé et précarité** (par exemple, la dénutrition des personnes âgées), **peu d'actions intégrant ces 3 enjeux ont été recensées** sur le territoire. Plusieurs outils, notamment les Contrats locaux de Santé ont pourtant été repérés, sans concrétisation.

En ce qui concerne **les actions d'accès aux droits liés à la santé**, peu de lien entre associations d'aide alimentaire et acteurs de la protection sociale ont été identifiés. A notre connaissance, seuls les Restos du Cœur, la Croix rouge et Cop1 effectuent des permanences.

« On a un Conseil Local de Développement qui bosse sur le sujet « alimentation santé ». Mais la présence d'une CPTS, c'est compliqué. Il nous manque des chiffres. Et aussi, les gens ne se parlent pas. Le lien entre aide alimentaire et milieu médical est compliqué à mettre en place ». PAT Monts du Lyonnais.

« On a un Conseil Local de Santé Mentale et un atelier santé ville. Il y a des choses qui se mettent en place via cet atelier, par exemple, en fin d'année, il y a la Semaine d'Information sur la Santé Mentale ; et en lien avec les JO, on travaille sur « bouger pour sa santé mentale ». On est sur le prendre soin de soi en bougeant et en mangeant. Ces groupes de travail existent depuis très longtemps. Mais à ma connaissance, ils n'ont pas spécialement abordé les questions nutrition ou relatives à la précarité alimentaire ». CIAS de Vénissieux.

2. ALIMENTATION, LIEN SOCIAL ET POUVOIR D'AGIR : UNE DYNAMIQUE BIEN ENGAGÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La définition de la lutte contre la précarité alimentaire porte en elle l'ambition de «*développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement*». Au-delà de sa fonction physiologique, **l'alimentation joue un rôle social fort qui impacte l'identité individuelle et la position dans l'échiquier social d'un individu**. Le rapport d'ATD Quart Monde¹⁷ fait ainsi part des besoins d'évolution de l'aide alimentaire : comment remettre les personnes concernées au centre de l'aide alimentaire et favoriser leur autonomie, leur pouvoir d'agir.

Dans le département du Rhône, **plusieurs initiatives promeuvent le lien social à travers des projets en lien avec l'alimentation des plus précaires**.

¹⁷ ATD Quart Monde, (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité

A. LES TIERS LIEUX PROPOSANT UN ACCES AUX EQUIPEMENTS DE CUISINE

2 tiers lieux (La Cantina et la Cuisine des gones) proposant l'accès à des équipements de cuisine ont été recensés sur le département du Rhône. Ils sont concentrés sur le territoire métropolitain.

En offrant la possibilité de cuisiner, **ces tiers lieux permettent aux personnes de redevenir actrices de leur alimentation** dans un contexte où les actions d'aide alimentaire traditionnelles (modèle distributif) ne laissent que peu de place à l'autonomie et au choix des usagers. **La mise à disposition de produits secs et de denrées de base** en libre-service et en illimité, ainsi que des **tupperware et contenants** facilitent grandement l'utilisation du lieu par les personnes – généralement hébergées à l'hôtel et/ou sans accès des équipements de cuisine. Enfin, **l'utilisation collective des lieux peut être vectrice de lien social**.

Pour certains, ces tiers lieux peuvent également être l'occasion de **sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée**, par exemple via des animations, un accompagnement à l'utilisation des équipements, ou lors d'ateliers. Pour d'autres, le tiers lieu est laissé à la **libre utilisation des personnes** sans intervention des coordinateurs.

« Il y a une véritable autonomie laissée aux personnes. Il y a un regard social permanent porté sur ces familles, donc ici ils soufflent : on va jouer la carte plaisir qui n'a pas beaucoup voix aux chapitres dans leurs parcours. On est un peu à rebrousse-poil du champ éducation à l'alimentation car on voit bien qu'il y a une question de santé mais on s'est dit que le plaisir est plus important que de surveiller ce qu'ils mangent. C'est un moment où le regard porté sur eux se relâchent ». La Cantina.

B. LES ATELIERS CUISINES

Les ateliers cuisine illustrent l'interconnexion entre l'alimentation et le lien social : d'une part, ils renforcent le pouvoir d'agir des personnes en leur permettant de se **réapproprier l'aliment dans sa forme brute** et de découvrir de nouvelles manières de le préparer dans le cadre d'une alimentation saine et équilibrée. D'autre part, ils permettent de **rompre l'isolement en offrant des moments collectifs** autour de la confection d'un plat.

Le projet Cuisine sur Roues de la Croix rouge porte cette ambition. Si le format varie en fonction des publics et des lieux d'intervention (dégustation de plats préparés par les bénévoles, atelier de cuisine collectif des aliments de l'aide alimentaire, cuisiner à petit budget...), l'objectif ultime est « créer du lien social autour de l'alimentation ».

Également, la **Banque alimentaire** organise des ateliers cuisine.

C. LES SERVICES DE RESTAURATION OU DE COLLATION SOLIDAIRES

Une vingtaine de services de restauration ou de collation assise et solidaire ont été identifiés sur le département du Rhône, majoritairement concentrés sur le territoire métropolitain. Si tous permettent de partager un repas ou une collation en compagnie, certains insistent davantage sur **l'aspect lien social et empouvoirement des personnes** :

- **Les Petites Cantines** : l'un des objectifs du projet est de lutter contre l'isolement social au sein du quartier d'implantation via la confection et la dégustation d'un repas en collectif, et les activités de rangement et nettoyage.
- **Les Escales Solidaires** : via les repas partagés ou les activités proposées
- **La MESA** : le restaurant social permet la consommation d'un repas mais aussi de découvrir et participer aux différentes activités proposées par le tiers lieu. A terme, la MESA ambitionne de devenir **un lieu « par et pour » les habitants du quartier** en renforçant la participation des adhérents dans la construction et l'animation du lieu. Au-delà de favoriser les liens entre personnes, cet objectif s'inscrit en cohérence avec celui de renforcer le pouvoir d'agir des personnes.

« A terme, on aimerait développer encore plus la participation citoyenne. Pour l'instant on [les coordinatrices] est beaucoup aux commandes. Mais progressivement, on aimerait que les personnes se sentent plus légitimes à porter des animations ». MESA.

D. LES JARDINS PARTAGES ET ACTIONS « DE LA FOURCHE A LA FOURCHETTE »

Les jardins sont également un **levier de solidarité, de lien social et de pouvoir d'agir**. Plusieurs jardins sont actifs dans le département :

- Les deux jardins partagés et le verger solidaire (Chambost, Saint-Martin en Haut, Aveyze), tenus par l'association Pour une alimentation solidaire.
- Le jardin La Légumerie dans le 7eme arrondissement de Lyon
- Les 4 jardins du Secours Catholique (Belleville-sur-Beaujolais ; Villefranche-sur-Saône ; Calluire-et-Cuire ; Rilleux-la-Pape)
- Les jardins de la Métropole (Lyon 1)

Nos interlocuteurs insistent sur la dimension « création de lien social » que revêtent les ateliers jardinerie. Ils **rapprochent aussi le consommateur du producteur** et leur permet de **mieux comprendre les enjeux liés à la consommation de produits locaux**.

« C'est très important au-delà de l'aide alimentaire, de développer le lien social et le lien entre consommateur et producteur : sensibiliser les citoyens, leur rappeler ce que c'est le travail d'un agriculteur, de les ramener vers la nourriture saine mais de proximité c'est-à-dire choisir les produits du cultivateur qui est sur notre commune plutôt que sur ceux qui viennent de l'autre côté de la planète. [...] Il y a des légumes qui sont moins beaux, moins standards, mais qui ont été cultivés avec autant de soin et d'amour et qui ont autant de qualités nutritives. Redonner de l'honneur aux travailleurs de la terre ». Pour une alimentation solidaire.

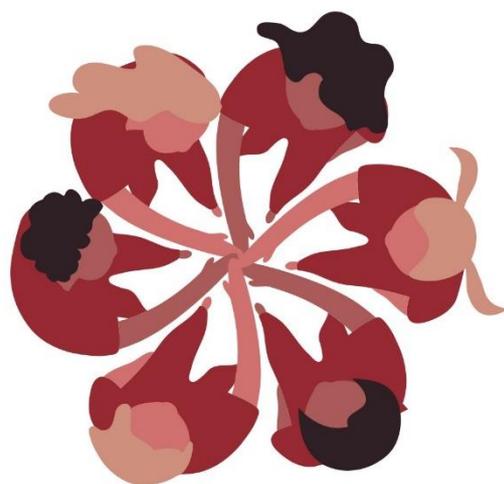
Des **ateliers de transformation des produits cultivés** sont également proposés par l'association Pour une alimentation solidaire et La Légumerie. Ces derniers permettent d'apprendre à **cuisiner avec des aliments de saison et de s'approprier les aliments dans leur forme brute**.

« L'alimentation est un des besoins essentiels et communs à tout le monde. A la fois c'est un support de bien-être et d'encouragement à rencontrer du monde. Et d'autre part, de la culture à l'assiette, c'est une façon de se réapproprier l'alimentation depuis le début : comprendre comment ça pousse, le processus de la nature. C'est une façon de se réapproprier les connaissances et d'être acteur de son alimentation. Donc à la fois, ça renforce l'autonomie dans ses choix alimentaire. Et le fait de faire ensemble, c'est aussi un moyen de créer du

lien entre les gens. [...] Se mettre en action et jardiner, c'est aussi un plaisir d'être dans un endroit verdoyant, fleuri, plutôt joli ». La légumerie.

VI. LES DYNAMIQUES DE COORDINATION SUR LE DEPARTEMENT

- ▶ **Quelles sont les dynamiques de coopération** observées sur le territoire ?
- ▶ **Quelles instances de coordination** existent sur le département ?
- ▶ **Quels sujets** devraient davantage être pensés dans une dynamique collective ?
- ▶ Quels sont **les obstacles et blocages** à davantage de coopération ?



1. DES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU PLUS PROCHE DES HABITANTS MAIS UNE COORDINATION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA METROPOLE A RENFORCER

Si le transfert de compétences d'action sociale du département à la métropole (2015) a nécessité un temps d'adaptation nécessaire, une grande majorité des acteurs interrogés semblent s'accommoder plutôt positivement de cette nouvelle répartition.

Pour les travailleurs sociaux (du département et de la métropole), **cette redéfinition du secteur d'intervention facilite le travail de proximité** pour des actions et un accompagnement social au plus proche des personnes et de leur environnement. Par ailleurs, **les liens entre travailleurs sociaux du département et de la métropole semblent fluides ce qui facilite les réorientations** des personnes en fonction du champ de compétences de chacun (par exemple, sur le volet de l'alimentation, les travailleurs sociaux réalisent systématiquement un diagnostic global de la personne – peu importe si celle-ci relève du champ de compétence de leur organisme – et réorientent vers le bon interlocuteur avec une fiche de liaison).

« Le passage de la MDR à la MDM s'est bien passé, mais parce qu'on n'avait pas le choix. Dans le quotidien, une fois que tout le monde a pris sa place, c'est bien rôdé. Contrairement à l'époque du département, les services décentralisés sont beaucoup plus accessibles qu'avant. Mais parce qu'ils relèvent de notre territoire. »
CIAS de Vénissieux.

Pour les associations, le transfert de compétence n'a pas semblé impacter leurs activités. En revanche, certaines associations ont **déploré le manque de coordination entre la métropole et le département**. Cela vaut pour le **montage et la publication des appels à projet**.

« Je trouve que le fonctionnement des collectivités a tendance à se dégrader : les programmes se montent ou sont validés assez tardivement dans l'année et donc ça fragilise notre fonctionnement. Ça demande un effort des structures associatives, on est impactés par la complexité des dossiers à monter et donc les tâches administratives, et le délai pour obtenir des financements ». La Légumerie.

Également, la faible coordination a pour conséquence **un manque de lien entre acteurs de l'aide alimentaire métropolitain, et du département** lorsque des rapprochement pourraient être opportuns.

« Même s'il y a des spécificités territoriales qui peuvent apparaître, on a tous à s'enrichir des expériences des uns et des autres. Sur le collectif qui veut mener la Sécurité Sociale de l'Alimentation, on pourrait voir comment s'enrichir de l'expérimentation de Lyon. Il faudrait encourager la mutualisation des réflexions et des moyens. Pouvoir nous inscrire dans des dynamiques collectives plus larges, pouvoir capitaliser sur des expériences conduites sur d'autres territoires, et identifier des pistes de coopération à apporter sur ce sujet ». PAT Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Compte tenu des contextes et spécificités très différentes entre les deux territoires, une coordination systématique entre les services au sujet de la précarité alimentaire ne semble pas nécessaire. En ce sens, l'absence de coordination ne tient pas tant à un fonctionnement en silo des services, mais plutôt à l'absence de sujets communs identifiés.

En revanche, le maintien des liens – par la circulation de l'information, l'invitation aux événements ou aux groupes de travail... - et les possibles rapprochements doivent être rendus possibles lorsque les synergies semblent pertinentes.

2. UNE INTERCONNAISSANCE ENTRE ACTEURS METROPOLITAINS MAIS DES DIFFICULTES A MONTER DES PROJETS COLLECTIFS

Les entretiens réalisés ont mis en évidence **une bonne connaissance des acteurs de l'aide alimentaire traditionnels et des dispositifs innovants du territoire métropolitain.**

- Pour certains, cela tient au fait que **le projet a été construit en lien avec les acteurs du territoire lui conférant une dynamique collective.** Par exemple, le tiers lieu La Cantina est implanté aux côtés d'une antenne de distribution des Restos du Cœur. Les deux structures se sont coordonnées pour proposer des horaires d'ouverture complémentaires et une complémentarité de l'action.
- Pour d'autre, **cette interconnaissance tient à la démarche des acteurs à se renseigner sur ce qui est fait ailleurs sur le territoire.** Par exemple, le tiers lieu tenu par le CCAS de Lyon a pour projet de développer des buanderies en complément du service d'équipements de cuisine, sur le même modèle que celui de La Cantina.
- Enfin, **certaines structures ayant pour vocation le montage de projets collectifs existent sur le département.** Par exemple, Territoires à Vivre réunit divers acteurs et projets collectifs (figure 2, p.20)

Cependant, **l'interconnaissance entre acteurs n'est pas nécessairement porteuse de projets collectifs** (en dehors projets déployés dans des réseaux ou instances spécialement tournés vers cet objectif).

Tout d'abord, la **philosophie de l'aide alimentaire portée par chaque association** - et qui conditionne la nature de l'offre proposée - **peut varier entre structures.** Ces différences peuvent constituer un obstacle à des collaborations, notamment pour les associations structurées au niveau national et dont les marges de manœuvre au niveau local sont limitées.

« Avec les Restos, on a des problématiques qui ne se rejoignent pas forcément, on est très opposés. [...] Les Resto nous ont sollicité à Saint-Symphorien-sur-Coise pour leur camion, c'est compliqué pour nous de travailler avec eux car on n'a pas la même vision de l'aide alimentaire ». Secours Catholique.

Ensuite, cela tient **au manque d'instances où l'ensemble des acteurs peuvent se rencontrer et faire circuler les bonnes pratiques.** La métropole, très active sur la thématique, a organisé des réunions avec les acteurs de son territoire. Ont également été citées **les réunions du Conseil d'administration de la Banque alimentaire** qui réunissent autour d'une même table les structures adhérentes. Cependant, si l'ensemble des acteurs manifestent un intérêt à collaborer, **aucune instance régulière et réellement collective n'a permis de créer un espace d'échange structurant.** Par ailleurs, **le manque de temps et de moyens** les limite dans le montage de projets collectifs.

« La Banque Alimentaire est le seul maître à bord pour l'instant, le seul acteur d'une forme de coordination. A part dans le CA de la Banque Alimentaire, les acteurs de l'aide alimentaire ne se voient pas. Il n'y a pas ou peu d'interconnaissance au niveau départemental. Pour cela, il faudrait fédérer autour d'un projet commun ». Croix rouge.

« Ça nous est arrivé de travailler avec des épiceries sociales, ça peut être intéressant. On travaille avec pas mal d'acteurs avec qui on pourrait monter différents projets. Mais on manque de moyens. On nous demande des missions trop importantes compte tenu de nos moyens ». La légumerie.

« Notre difficulté c'est d'avoir un endroit où on peut discuter. On aimerait co-animer ou animer cela, mais on n'a pas de légitimité, ça ne marche pas quand on envoie une invitation ». Secours Catholique.

3. DES COORDINATIONS ENTRE ACTEURS DIFFICILES A METTRE EN ŒUVRE EN MILIEU RURAL

L'interconnaissance et les coordinations en milieu rural sont beaucoup moins évidentes, notamment du fait **d'une offre moins fournie, et d'un fonctionnement des associations en silos et selon des stratégies plus individuelles**. Pourtant, **les enjeux liés à la logistique et la mutualisation des moyens y sont davantage présents** que sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des entretiens, **les PAT ont été identifiés comme une instance pouvant être vectrice de coopération**. Si le déploiement de projets de lutte contre la précarité alimentaire varie selon l'état de structuration et le portage politique, **les PAT constituent en revanche une opportunité de réunir les acteurs de l'aide alimentaire autour d'une même table, et de se positionner en tremplin de projets déployés par ces dernières**.

« L'appel à projets Mieux Manger pour Tous a eu cet effet de réunir tous les acteurs autour de la table, pour discuter de ce qu'elles faisaient déjà et ce qui manquaient. On n'a pas obtenu l'AAP mais on a eu des acteurs qui se sont rencontrés ». PAT Monts du lyonnais.

« Dans le cadre de la construction du PAT, on avait eu des discussions avec le Secours catholique qui réfléchissait à déployer une épicerie mobile. Pourquoi pas envisager le PAT en facilitateur ? L'objectif n'est pas forcément que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais soit porteur de toutes les actions du PAT, mais il peut se positionner en soutien ». PAT Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Zoom sur la coordination interPAT à l'échelle du département : « la salade de PAT »

Un réseau réunissant les chargés de mission agriculture des PAT du département avait été initié par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Ce dernier devait **favoriser les échanges entre PAT ainsi que la circulation de bonnes pratiques**, dans un contexte où beaucoup de PAT n'ont que récemment finalisé leur plan d'action et aspirent à bénéficier de l'expertise de leurs homologues. Par exemple, des réflexions entre le PAT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et du PAT des Monts du Lyonnais sont en cours au sujet du déploiement d'une expérimentation sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Ces derniers aspirent également à se rapprocher du PATly qui abrite une expérimentation similaire dans le 8eme arrondissement lyonnais.

Néanmoins, **l'animation de ce réseau s'est essouffée et les échanges se font moins fréquents**.

4. DES PREMICES DE COOPERATION LOGISTIQUE ET DE MUTUALISATION DES MOYENS OBSERVEES ET A RENFORCER

La logistique relative à l'approvisionnement constitue un véritable enjeu pour les acteurs de l'aide alimentaire. Les transports – pour aller chercher ou se faire livrer des dons alimentaires, ou pour aller chercher des denrées en entrepôt si l'association en possède un – représentent des coûts importants et sous-estimés pour les associations.

La mutualisation des tâches logistiques entre associations peut constituer une solution pour limiter les coûts. Cependant, cette démarche suppose en amont **des dynamiques de coordination entre acteurs, et un coût d'entrée élevé.**

Sur le département, certaines dynamiques de coopérations logistiques ont été observées :

► **Autour de la Banque alimentaire :**

- **Des réflexions avec les Restos du Cœur sont en cours pour l'installation d'un entrepôt commun.** La question de sa localisation pose question car l'approvisionnement des Restos s'organise à un niveau régional, alors que la Banque alimentaire se structure au niveau départemental. Les discussions sont en cours.
- **Territoires à Vivre souhaiterait travailler avec la Banque Alimentaire pour une planification des achats commune, sur des petits volumes**
 - **Des groupements d'achats entre épiceries sociales et solidaires du département** (parmi lesquelles figuraient l'épicerie Epicoeur à Ecully) ont été réalisés, notamment via le soutien du GESRA qui facilite la mise en réseau.
 - **Des partenariats ponctuels et locaux sont menés entre associations**
- **La Cuisine sur Roues portée par la Croix Rouge fait de la livraison à domicile de paniers du Secours populaire** dans le nord du Haut Beaujolais
- **L'association Pour une alimentation solidaire redistribue à la Croix rouge** en fin de semaine les denrées périssables et non achetées par les personnes recourantes.

Par ailleurs, plusieurs structures interrogées collaborent pour **le prêt de locaux ou la mutualisation des moyens :**

- **Les tiers lieux bénéficiant d'équipements de cuisine** (La Cantina, La cuisine des gones, l'Escale solidaire du 6eme arrondissement) sont souvent prêtés pour des ateliers cuisines ou de transformation des denrées. Les tiers lieux pour lesquels cela n'est pas encore le cas ont manifesté le souhait de prêter leurs locaux.

- **Le Secours Islamique Française dispose de locaux de stockage conséquents au centre de la ville de Lyon.** Ces derniers ont exprimé la possibilité de mutualiser ces locaux avec d'autres association du territoire.
- **La mutualisation des camions en territoire rural** constitue un véritable enjeu pour engager des actions d'aller vers à destination des publics hors radars ou en incapacité de se déplacer.

ANNEXES

1. LISTE DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE FAISANT DE LA DISTRIBUTION DE PANIERS OU DE COLIS ALIMENTAIRES (METROPOLE)

Nom de la structure	Commune d'implantation	Commentaire
Secours Islamique Français COP1	Lyon 7 Lyon et Villeurbanne	Association à destination des étudiants
Un cabas pour un étudiant	Lyon	Mise en lien entre une famille et un étudiant pour soutien alimentaire et lutte contre l'isolement social
Linkee ABEJ Lyonnais	Lyon 6	Maraudes, petits déjeuners, colis alimentaire, notamment à destination des personnes sans domicile
Aide alimentaire Saint Génoise	Saint Genis Laval	Accès sur dossier, en fonction des ressources
Amitiés et solidarités en Val de Saône	Fontaines Saint Martin	Pour les habitants de la commune en difficultés et les demandeurs d'asile
Aide matérielle et morale (AMM)	Sainte-Foy-Les-Lyon	
Le Bon Pélican	Lyon	
Comité d'entraide Caluire et Cuire	Caluire et Cuire	
Entraide Champenoise	Champagne au Mont d'Or	
Les amis de tous	Villeurbanne	
Mémé Santilli	Lyon 2	
Entraide Saint-Cyr	Saint-Cyr au Mont d'Or	
Saint Rembert Solidarité	Lyon 9	
Alyna	Oulins	
Urgence sociale Rue	Lyon	
L'arche de Noé	Lyon 7	
Etudiants musulmans de France		
Agis contra la précarité des jeunes	Lyon 1	
Armée du Salut	Francheville	Distribution hebdomadaire de colis alimentaire dans un local de l'épicerie sociale et solidaire

2. LISTE DES EPICERIES SOCIALES OU LIEUX DE CONSOMMATION SOLIDAIRES (METROPOLE)

Nom de la structure	Commune d'implantation	Commentaires
Epicerie Saint-Camille Vaise	Lyon	
La Casaline	Saint-Fons	
Epicoeur	Ecully	
Epicerie de la MESA	Lyon 8	
Epicerie de la Fondation de l'Armée du Salut	Francheville	
Réseau VRAC	Quartiers prioritaires de la métropole	Volonté de déployer des marchés solidaires dans les quartiers prioritaires de la ville
EpiceRill	Rilleux-La-Pape	
AGORAé Lyon 1	Villeurbanne	
Epi-SOL du Cadis	Décines Charpieu	
Les Canuts au Marché	Lyon 1	
Episcia L3DD	Lyon 8	
Epicentre	Lyon 8	
Epi c'est bon	Lyon 8	
AGOREAé Lyon 2	Bron	
Epi San Priot	Saint Priest	
Coup de pouce	Irigny	
Le Cèdre Bleu	Grigny	
Epicerie de l'Olivier	Lyon 3	
La main tendue	Lyon 7	
Le pain de Sarpeta	Venissieux	
Entraide Majolane	Meyzieu	
Association Doust		
Epicerie solidaire Oyenga Simy Flo	Vénissieux	
Les fourmis lyonnaises	Villeurbanne	
Epicerie de solidarité sans frontière	Villeurbanne	
Equipe Saint Vincent	Lyon 5	
GAE LIS		Groupement des associations et élus étudiants de Lyon indépendants et solidaire
Oasis d'Amour	4 antennes dont une sur le territoire métropolitain	Produits frais et produits sec Produits d'hygiène Produits bébé Vêtements et chaussures Participation financière symbolique
ILE Egalité collectif solidarité Cusset	Lyon	Epicerie gratuite, vide dressing solidaire pour petits et grands

3. LISTE DES TIERS LIEUX ALIMENTAIRE (METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
La Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA)	Lyon 8	Le tiers lieu abrite également une épicerie sociale et solidaire et un restaurant solidaire
La Cantina	Villeurbanne	La Cantina est implantée dans le tiers lieu l'Archipel. Voir description p. XX
Le Faitout	La Mulatière	Le Faitout est un lieu dédié à l'hospitalité et la justice alimentaire. Il repose sur 4 grands piliers que sont l'écologie, la justice sociale, l'inclusivité et la convivialité.
La Cuisine des Gones	Lyon 3	Ce lieu est tenu par le CCAS de la Ville de Lyon. Il met également à disposition des équipements de cuisine
Les grandes voisines	Francheville	Voir p. XX
La Récupéria	Lyon 8	Tiers-lieu tenu par l'association Recup' et Gamelle. Le tiers lieu abrite un restaurant solidaire et des ateliers de transformation.
Les Escales Solidaires	8 escales solidaires (Lyon et Villeurbanne) dont une escale mobile	Lieu de vie proposant des repas à tarifs solidaires, et permettant de lutter contre l'isolement social via des activités.

4. LISTE DES LIEUX DES STRUCTURES PROPOSANT UN SERVICE DE RESTAURATION ASSISE (METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Restauration social de la Fondation de l'Armée du Salut	Lyon 6	Le restaurant social de la Fondation de l'Armée du Salut est située dans le 6eme arrondissements. Il propose 700 déjeuners gratuits par jour, tous les jours de l'année (140 000 repas servis par an), pouvant être consommés sur place.
Le réseau des Petites Cantines	6 petites cantines sur le département du Rhône, toutes présentes sur le territoire métropolitain.	Le prix est libre. Voir p.30.
Les Escales Solidaires	8 escales solidaires	Les escales solidaires proposent des petits déjeuners gratuits et des tables d'hôtes au prix de 2 euros. Voir p.30
Le restaurant social de la MESA	Lyon 8	Voir p.27
Le restaurant social de la Récupéria	Lyon 8	

5. LISTE DES STRUCTURES PROPOSANT DES DISTRIBUTIONS DE REPAS CHAUDS (METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Booth truck de la Fondation de l'Armée du Salut	Lyon 3	Gratuit
La main tendue	Lyon 7	Repas chauds, petits déjeuners et boissons
ABEJ Lyonnais	Lyon 6	Maraudes et petits déjeuner
Association Doust	Tassin la demi-lune	
Agis contre la précarité des jeunes	Lyon 1	Accueil petit déjeuner
Aider son prochain		
Mamaraude	Lyon	
Ordre de Malte	Lyon	Boissons chaudes et sandwiches
Fraternité Lyon Centre	Lyon 2	
Ensemble pour un repas	Lyon	

Le cœur lyonnais	Lyon 3	
ANS	Lyon 2	
Rencontres fraternelles et entraide		

7. LISTE DES STRUCTURES POUVANT PROPOSER UNE AIDE ALIMENTAIRE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT OU DE LOGEMENT (METROPOLE)

Nom de l'association	Nom du dispositif d'hébergement	Commentaire
Foyers de Notre Dame des Sans Abris	Centre Gabriel Rosset (cuisine commune) La Chardonnière (Francheville) Accueil Saint Vincent (Lyon 5) Village Vaux en Velin (Vaux en Velin) La Rencontre (Lyon 5) Le Phare (Villeurbanne) Maison relais AGAPE ADJ Maison Rodolphe (Lyon 8) Le Bordeaux Halte de nuit l'escalé Le Dardilly Les amazones CHU 44 Site Vaise 1 SNCF Site La Saulaie	
Habitat Humanisme	Les amis de la rue Train de nuit (Lyon 2) Village mobile CAO La maison des amies du monde	
Association Le Mas	CHRS L'éclaircie Centre Feydel Liotard Péniche accueil (Lyon 2) CHU Méjanne Salva Bron La station Rockefeller La base Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) La station II Milan	
Fondation de l'Armée du Salut	CHU Site Saint Germain CHU ALT Bron Aviation CHU Chabal CHU République CHU Blum	
2 choses lune	Point d'accueil LAHSo (Lyon 3)	Accueil de jour
Rencontre Pole Orée		Rillieux la Pape
Le Refuge		Accueil de jour
CHRS APU		Pour personnes LGBTQIA+
Le tambour		Lieu de répit pour les Femmes victimes de violence
Association Poppins	Résidence Moulin à vent	Résidence étudiante

8. LISTE DES JARDINS PARTAGES OU JARDINS SOLIDAIRES (METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
La Légumerie	Lyon 8	Voir p.30
Oyenga Simy Flo	Vénissieux	
Jardins du Secours Catholique	Caluire-et-Cuire Rillieux-la-Pape Sainte-Foy-lès-Lyon	

9. LISTE DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE FAISANT DE LA DISTRIBUTION DE PANIERS OU DE COLIS ALIMENTAIRES (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
A bras ouverts	Villefranche-sur-Saône	
Osons pour les enfants	Amplepuis	Colis d'urgence
Emmaus Mornant	Amplepuis	Participation financière de 2 euros par personne ou famille
La Halte – Sauvegarde 69	Villefranche-sur-Saône	Aide alimentaire pour les usagers de La Halte et distribution exceptionnelle de colis pour les non-usagers délivrés sur demande d'un travailleur social.
Chaudron du cœur Réseau entraide solidarité	L'Arbresle Saint-Laurent-Chamousset	Collaboration entre les Restos du Cœur et la Croix Rouge pour des livraisons à domicile. Egalement des aides à la mobilité et présence d'une friperie.
Foyer Notre Dame des Sans Abris La Calade	Villefranche-sur-Saône	Distribution de colis alimentaire pour les personnes sans revenus
Moins et moniales de Saint Joseph	Chasselay	
Le Jardin Fleurinois	Fleurieu	Frigo en libre-service Voir p.33
Cuisine sur roues – Croix rouge	Beaujeu Belleville Deux-Grosnes Saint Clément-de-Vers	L'activité principale consiste en des ateliers de cuisine (voir p.36). En complément, le camion réalise la distribution à domicile de colis du Secours Populaire Français de Belleville Sur Saône.

10. LISTE DES EPICERIES SOCIALES OU LIEUX DE CONSOMMATION SOLIDAIRES (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Pour une alimentation solidaire	Itinérance : Chazelles sur Lyon Saint-Symphorien-sur-Coise Montrottier Saint-Foy-l'Argentière	Marché solidaire hebdomadaire et itinérant (voir p33).
Epicerie sociale EpiAutre	Tarare	Prix variant entre 10% et 35% des prix du marché Accès conditionné par une orientation des travailleurs sociaux. Prise en compte du revenu des ménages Accès limité dans le temps
Oasis d'Amour	4 antennes dont 1 sur le département hors métropole : Gleizé	Produits frais et produits sec Produits d'hygiène Produits bébé Vêtements et chaussures Participation financière symbolique
Chers voisins	Anse	Partenariat entre l'épicerie Oasis d'Amour (Gleizé) et l'association Chers Voisins (Anse) Initialement, dispositif d'habitat intergénérationnel et solidaire qui vise le développement du lien social. Depuis peu, Oasis d'Amour mobilise plusieurs de ses bénévoles pour rejoindre un local dédié au sein de la résidence Chers voisins, et animer une épicerie sociale et solidaire. L'accès est conditionné par le niveau de reste à vivre des ménages, et limité dans le temps.
Petit coup de pousses	Moiré	Ouverte aux personnes habitant le territoire et orientées par un travailleur social
Les fourneaux extraordinaires	Chasses-sur-Rhône	

11. LISTE DES STRUCTURES PROPOSANT DES AIDES FINANCIERES (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Secours Catholique	Toutes les antennes	CAP Voir Figure 4 : tableau récapitulatif de l'offre des têtes de réseau, p.23.
Secours Populaire	Tous les comités et toutes les antennes	Chèques cadeau ponctuels Voir Figure 4 : tableau récapitulatif de l'offre des têtes de réseau, p.23.
Osons pour les enfants Réseau entraide solidarité	Amplepuis Saint-Laurent-de-Chamousset	Bons alimentaires Chèques alimentation

12. LISTE DES STRUCTURES PROPOSANT DES DISTRIBUTIONS DE REPAS CHAUDS OU DE COLLATION (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaires
Escale solidaire caladoise	Villefranche-sur-Saône	Petits déjeuners gratuits, ainsi que des tables d'hôtes (au prix de 2 euros).
Secours Catholique	Toutes les antennes	Accueil café
Foyer-Notre-Dame-des-Sans-Abris La Calade	Villefranche-sur-Saône	Réfectoire

13. LISTE DES STRUCTURES POUVANT PROPOSER UNE AIDE ALIMENTAIRE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT OU DE LOGEMENT (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Sauvegarde 69 – La Halte	Villefranche sur Saône et Belleville	10 appartements et une chambre en foyer (Belleville) accueille des jeunes de moins de 26 ans et familles monoparentales en situation de rupture.).

L'avancée – Le Mas	Villefranche sur Saône et Belleville	Logement diffus, logements groupés
Fondation OVE UDA CHU Foyer Notre Dame des Sans-abris CHU Alix	Châtillon Alix	Hébergement de femmes isolées et familles sans domicile fixe

14. LISTE DES JARDINS PARTAGES OU JARDINS SOLIDAIRES (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Secours Catholique	Belleville-sur-Beaujolais Villefranche-sur-Saône	
Pour une alimentation solidaire	Chambost Saint Martin en Haut Aveize	

15. LISTE DES LIEUX D'ÉCHANGES AUTOUR DE L'ALIMENTATION (HORS METROPOLE)

Nom	Commune d'implantation	Commentaire
Escale Solidaire caladoise	Villefranche-sur-Saône	Voir p.29
Cuisine sur Roue (Croix rouge)	Haut Beaujolais	Voir p.36

16. LA CONSTRUCTION D'UN SCORING DES PUBLICS A RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE RHONE

Il n'existe pas d'indicateur de précarité alimentaire permettant de mesurer les personnes concernées sur un territoire et leur répartition. Cependant, **l'étude ALISIRS¹⁸** identifie plusieurs **facteurs de risque** associés à l'insécurité alimentaire. Les caractéristiques les plus fréquemment associées à l'insuffisance alimentaire sont le fait de toucher un **revenu** inférieur au seuil de pauvreté, de bénéficier de **minima sociaux**, de **résider en HLM**, d'appartenir aux **CSP** « employés » et « ouvrier », d'avoir un faible **niveau d'études ou encore d'appartenir à un ménage monoparental, avec 3 enfants ou plus ou à ménage complexe**.

En s'appuyant sur les facteurs de risques recensés par la littérature, la **méthode de scoring** mobilisée dans cet état des lieux **compare la part des personnes à risques de précarité alimentaire entre les communes du Rhône**. La méthode réunit **plusieurs indicateurs socio-économiques** permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes à risque de précarité alimentaire.

Part des familles avec 3 enf. ou plus de - de 25 ans 2021
 Part des pers. âgées de 75 ans ou + 2021
 Part des familles monoparentales 2021
 Part des ménages d'une personne 2021
 Part des individus immigrés en 2019
 La part des allocataires dont les ressources dépendent au moins pour moitié du RSA
 Part des chômeurs 2021
 Part des personnes couvertes par les foyers à bas revenu dans la population
 Part des non ou peu diplômés dans la population

Dès lors, le scoring ci-dessous classe **les communes du département en 4 catégories, selon leur part plus ou moins importante de publics ayant des risques de basculer dans une situation de précarité alimentaire et donc d'avoir besoin de recourir à une aide alimentaire**.

Point de vigilance : Le scoring est un outil d'interprétation. Il permet d'émettre des hypothèses et mesurer des écarts infra-territoriaux, pour les étudier au regard des dispositifs d'aide existant. Le scoring ne peut être utilisé s'il n'est pas mis en dialogue avec l'ensemble des acteurs.

¹⁸ ALISIRS (2012). Chauvin, Caillavet, Cardon, Grillo, Lesieur, et al. Les inégalités sociales et territoriales des pratiques alimentaires, de l'obésité et de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne en 2010. Rapport d'étude.

17. LISTE DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES AFFICHANT UN RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE ELEVE (SUPERIEUR A 11)

EPCI de rattachement	Commune
CA de l'Ouest Rhodanien	AMPLEPUIIS
CA de l'Ouest Rhodanien	CHAMBOST-ALLIÈRES
CA de l'Ouest Rhodanien	CLAVEISOLLES
CA de l'Ouest Rhodanien	COURS
CA de l'Ouest Rhodanien	CUBLIZE
CA de l'Ouest Rhodanien	GRANDRIS
CA de l'Ouest Rhodanien	LAMURE-SUR-AZERGUES
CA de l'Ouest Rhodanien	POULE-LES-ÉCHARMEAUX
CA de l'Ouest Rhodanien	RANCHAL
CA de l'Ouest Rhodanien	SAINT-JUST-D'AVRAY
CA de l'Ouest Rhodanien	TARARE
CA de l'Ouest Rhodanien	THIZY-LES-BOURGS
CA Vienne Condrieu	CONDRIEU
CA Vienne Condrieu	SAINTE-COLOMBE
CA Vienne Condrieu	SAINT-ROMAIN-EN-GAL
CA Villefranche Beaujolais Saône	GLEIZÉ
CA Villefranche Beaujolais Saône	LIMAS
CA Villefranche Beaujolais Saône	VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
CC Beaujolais Pierres Dorées	ANSE
CC de la Vallée du Garon (CCVG)	BRIGNAIS
CC des Monts du Lyonnais	CHAMBOST-LONGESSAIGNE
CC des Monts du Lyonnais	SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE
CC des Monts du Lyonnais	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	GRÉZIEU-LA-VARENNE
CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	L'ARBRESLE
CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	SAIN-BEL
CC du Pays de l'Ozon	SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
CC Saône-Beaujolais	AZOLETTE
CC Saône-Beaujolais	BEAUJEU
CC Saône-Beaujolais	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS
CC Saône-Beaujolais	DEUX-GROSNES
CC Saône-Beaujolais	SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES
CC Saône-Beaujolais	SAINT-IGNY-DE-VERS
Métropole de Lyon	ALBIGNY-SUR-SAÔNE
Métropole de Lyon	BRON
Métropole de Lyon	CALUIRE-ET-CUIRE

Métropole de Lyon	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
Métropole de Lyon	CRAPONNE
Métropole de Lyon	ÉCULLY
Métropole de Lyon	FONTAINES-SAINT-MARTIN
Métropole de Lyon	FONTAINES-SUR-SAÔNE
Métropole de Lyon	FRANCHEVILLE
Métropole de Lyon	GIVORS
Métropole de Lyon	GRIGNY
Métropole de Lyon	IRIGNY
Métropole de Lyon	LYON
Métropole de Lyon	MARCY-L'ÉTOILE
Métropole de Lyon	LA MULATIÈRE
Métropole de Lyon	NEUVILLE-SUR-SAÔNE
Métropole de Lyon	OULLINS
Métropole de Lyon	ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE
Métropole de Lyon	SAINT-FONS
Métropole de Lyon	SAINTE-FOY-LÈS-LYON
Métropole de Lyon	SAINT-GENIS-LAVAL
Métropole de Lyon	TASSIN-LA-DEMI-LUNE
Métropole de Lyon	VAULX-EN-VELIN
Métropole de Lyon	VÉNISSIEUX
Métropole de Lyon	VERNAISON
Métropole de Lyon	VILLEURBANNE
Métropole de Lyon	CHASSIEU
Métropole de Lyon	CORBAS
Métropole de Lyon	DÉCINES-CHARPIEU
Métropole de Lyon	FEYZIN
Métropole de Lyon	GENAY
Métropole de Lyon	MEYZIEU
Métropole de Lyon	MIONS
Métropole de Lyon	RILLIEUX-LA-PAPE
Métropole de Lyon	SAINT-PRIEST
Métropole de Lyon	SATHONAY-CAMP

18. COMPTE RENDU DE L'ATELIER MIROIR « L'ALIMENTATION ET MOI » REALISE A LA CUISINE DES GONES

1. Présentation des ateliers

Dans le cadre du diagnostic de la précarité alimentaire réalisé sur le département du Rhône, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) s'appuie sur les acteurs du territoire pour identifier **les manques, les besoins** mais aussi **les forces et les pratiques inspirantes**.

Pour cela, un **atelier miroir** a réuni des personnes concernées ou ayant été concernées par une situation de précarité alimentaire, des travailleurs sociaux, des bénévoles, et des professionnels de structures d'aide à l'alimentation.

2. Méthodologie et déroulé de l'atelier

Lieu : Cuisine des Gones, 19 rue Etienne Dolet (Lyon 3)

Date : 11 septembre 2024, 9H30 – 12H30

Animatrice : Julie Erceau et Clémentine Sirvent (Ansa)

Participant.es : 18 personnes ont participé à l'atelier. La moitié d'entre eux était des professionnels, issus des structures suivantes : Le panier des Gones, L'épicerie des Gones, Le CCAS de la ville de Lyon, La cantina – Le Mas, La Cloche, le CCAS de Bron. Les personnes concernées étaient quant à elle accompagnées par ces différents structures (cf. liste détaillée des participants en annexe).

Dans le cadre de l'atelier, **les participants sont séparés en deux groupes** :

- L'un composé des personnes concernées ou ayant été concernées par la précarité alimentaire (groupe 1)
- L'autre de bénévoles et professionnels (groupe 2)

A la fin de l'atelier, les deux groupes se réunissent pour partager leur travail. Cette démarche permet de **croiser les expériences** de chacun, **élaborer collectivement des préconisations**, et **amorcer une réflexion commune**.

L'atelier **répond à plusieurs objectifs** :

- **Partager un moment convivial**
- **Mieux comprendre les besoins** prioritaires des personnes en situation de précarité pour accéder à une meilleure alimentation (qualité, diversité, préférences alimentaires)
- **Pointer les difficultés des professionnels** pour apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité

- **Identifier des pistes de solutions** et de **premières préconisations** pour mieux répondre aux besoins des personnes sur le territoire
- **Croiser les expériences entre professionnels et personnes concernées** par la précarité en amorçant une réflexion commune

A. Atelier cuisine

Afin d'apprendre à se connaître autour d'une activité conviviale, l'atelier a débuté par la confection collective de gâteaux dégustés lors de la restitution en plénière.

B. Composer son panier idéal (groupe 1)

Les participants du groupe 1 sont amenés à réfléchir individuellement à la **composition de leur « panier idéal » pour une semaine** à partir d'un jeu de cartes produit par l'Ansa. Les personnes ont ensuite la consigne de **retirer des paniers les aliments auxquels elles sont contraintes de renoncer** dans leur quotidien. Plusieurs constats ressortent de l'atelier :

Tout d'abord, Le panier idéal des participants est **plus ou moins fourni** selon la **taille du foyer** et le contenu **plus ou moins varié** en fonction de **l'appétence ou des compétences des personnes pour la préparation des repas**.

Certaines femmes qui ont la charge de préparer quotidiennement les repas pour leur famille vont par exemple glisser dans leur panier du citron, du persil, etc. Alors que deux des participants qui vivent seuls ont composé un panier très peu fourni, composé plutôt de produits transformés, demandant peu de préparation (pâtes, tranche de jambon, œufs).

Ensuite, **la viande et le poisson** sont les principaux aliments auxquels les participants expliquent devoir **régulièrement ou souvent renoncer**, faute de moyens financiers.

Les participants ont également tous déclarés devoir régulièrement renoncer à des **fruits et légumes frais**, en raison de leur coût. L'avocat est par exemple un produit très apprécié par plusieurs participants, mais ils ne s'en procurent que de manière occasionnelle. Enfin, **certains produits transformés** tels que le **chocolat**, sont consommés de manière exceptionnelle.

C. Recenser et qualifier l'offre d'aide alimentaire sur le territoire métropolitain

Chacun des deux groupes réfléchit aux **différents dispositifs et structures** existants sur le territoire qui aident les personnes en situation de précarité à (mieux) se nourrir. Dans un second temps, les personnes sont appelées à **qualifier cette offre**.

La mise en commun met en lumière **des réponses similaires** entre les deux groupes. Ont été cités :

▪ **Les lieux de restauration solidaires**

Plus précisément :

- Le restaurant Inter-administratif de Lyon (RIL)
- Les escales solidaires
- Les petites cantines
- La Maison engagée et solidaire de l'alimentation (MESA)

Les participant.es du groupe 2 ont souligné la pertinence de ce type d'offre, mais ont pointé du doigt quelques limites, notamment le **faible nombre de restaurants social**, et les **horaires inadaptés** (absence de service le soir).

▪ **La distribution de colis alimentaire et de repas chauds**

Plus précisément, **les associations d'aide alimentaire** (Fondation de l'Armée du Salut, Restos du Cœur, et plus spécifiquement le bus du Cœur à Villeurbanne) ; les **lieux de culte** ; les **accueils de jour** (Le Phare) ; les **maraudes**.

Pour les **personnes hébergées** présentes dans le groupe 1, ces lieux leur permettent de se nourrir gratuitement matin, midi et soir.

Les travailleurs sociaux ont insisté sur **l'aspect seulement « curatif »** de ce type d'aide et ont pointé le **manque de choix** laissé aux personnes recourantes, notamment du fait de denrées en quantité insuffisante.

Plus globalement, une participante revient sur **la logique « de charité »** parfois retrouvée dans ce type de service, et qui peut contrevenir à la dignité des personnes.

▪ **Les épiceries sociales et solidaires**

▪ **Les lieux d'approvisionnement**

Plus précisément :

- La Banque alimentaire et Proxidon (spécifiquement pour les associations)
- VRAC
- La récupération des invendus dans les fins de marché

▪ **Les tiers lieux**

Ont été cités :

- La Cuisine des gones
- Le Faitout

Les participant.es du groupe 2 ont souligné **la bonne ambiance et la convivialité** de ces lieux.

▪ **Les aides financières**

Notamment les bons alimentaires et les tarifs solidaires dans les cantines.

Certaines personnes du groupe 1 bénéficient également de tarifs solidaires au sein d'une association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) du 8^{ème} arrondissement de Lyon. Ce soutien leur permet de s'approvisionner en produits frais et de qualité, à moindre coût.

▪ **Les lieux d'informations**

Les participant.es du groupe 2 ont insisté sur le rôle des travailleurs sociaux dans **l'orientation des personnes** pour l'accès aux aides alimentaire (diffusion de l'information, mais aussi pour **lever les freins** à cet accès, par exemple en agissant sur la mobilité)

Les participants des deux groupes se sont ensuite exprimés sur le niveau de qualité et de pertinence de l'offre d'aide alimentaire.

Le groupe 1 a pointé plusieurs limites à ces dispositifs. Tout d'abord, les participants déplorent que l'accès à ces différents lieux ou à ces formes de soutien soient, la plupart du temps, **conditionné au fait d'habiter l'arrondissement, de disposer d'un certain niveau de ressources, ou encore soit conditionné à une inscription préalable**. L'enjeu principal étant pour les personnes d'être **bien informées de ces critères** avant de se déplacer.

Tout comme le *groupe 1*, le *groupe 2* déplore un **maillage insuffisant sur certains territoires**. A Bron par exemple, seulement 2 associations agissent sur la commune obligeant les acteurs de l'action sociale à réorienter les personnes vers Lyon, où les dispositifs sont déjà saturés et où le critère de résidence peut limiter l'accès aux dispositifs. Ce faible maillage de l'offre se confronte aux difficultés de **mobilité** que rencontrent les personnes, ce point a été également soulevé par les personnes concernées. **Les enjeux d'accessibilité liés à la mobilité et aux horaires** sont à intégrer pour proposer une offre adaptée aux contraintes des personnes. Les **pratiques et cultures culinaires** sont aussi à prendre en compte.

Les travailleurs sociaux soulignent **l'instabilité des associations** d'aide alimentaire, d'un point de vue financier, mais aussi en termes de ressources humaines bénévoles.

Enfin, **l'absence de pensée politique et de cap clair**, et **l'approche uniquement nourricière de l'alimentation** – mettant de côté tous les bienfaits annexes à celle-ci, tels que l'empouvoirement, la prise de confiance en soi ou encore l'aspect sanitaire – sont pointés du doigt.

D. Ce que l'aide alimentaire peut apporter en plus de l'alimentation

Enfin, les deux groupes réfléchissent à ce que les dispositifs d'aide alimentaire – pris dans leur diversité - peuvent **apporter « en plus » de l'alimentation** aux personnes recourantes. Ces réflexions mettent en lumière **la dimension sociale et empouvoirante de l'alimentation et de ces lieux**.

Les personnes concernées ont indiqué qu'elles souhaiteraient pouvoir bénéficier de **conseils nutritionnels individualisés**, adaptés à leurs besoins ; **être mieux informées** de la diversité de l'offre existante, bénéficier de **tarifs réduits dans d'autres domaines que l'alimentation** et plus globalement, de disposer de **davantage de moyens financiers** leur permettant de faire leurs choix de consommation.

Les échanges ont ensuite permis d'identifier i. **pour les personnes recourantes, les freins** limitant l'accès à ces dispositifs et ii. **pour les travailleurs sociaux, les difficultés à orienter** vers les structures adaptées.

Ce temps s'est conclu par la **formulation de pistes d'amélioration**.

Tableau récapitulatif des échanges

Agence nouvelle des **solidarités actives**

Qu'est-ce que les lieux d'aide alimentaire peuvent apporter en plus de l'alimentation ?	Quelles sont les difficultés	Quels sont les leviers pour faciliter l'accès à ces lieux ?
<p>Convivialité et bien-être : sentiment de sécurité ; calme et écoute ; lieu de répit ; le coin enfant</p> <p>Solidarité</p> <p>Lutte contre l'isolement : lieu de rencontre, de convivialité et de bienveillance ; création de lien social « on peut développer un réseau de connaissances » ; espace d'échange et de partage de savoirs ; découverte de l'autre et de la culture de l'autre autour des plats ;</p> <p>« Comme un chez soi » ; un lieu de vie</p> <p>Empouvoirement : prendre confiance en soi et se sentir valorisé en usant et mettant en avant ses compétences (« <i>autour de la pomme de terre</i> »)</p> <p>Accès au droit à l'alimentation : « <i>la personne peut se faire à manger</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les personnes, à accéder à ces lieux ? ▪ Pour les professionnels, à orienter les personnes ? <p>▪ Pour les personnes :</p> <p>Le manque d'informations sur l'offre existante. Au moment de l'atelier, les participants présents ont découvert un certain nombre de dispositifs/lieux dont ils ignoraient l'existence auparavant.</p> <p>Pas d'hébergement / mauvaises conditions</p> <p>Etat global de la personne : multiplicité des problématiques ; complexité de la situation ; fatigue</p> <p>Accessibilité : horaires, mobilité</p> <p>Difficulté à pousser la porte : honte ; peur du mélange avec l'Autre ; barrière de la langue</p> <p>Formalités administratives : absence de papiers ; « beaucoup trop de formalités » ; rigidité des structures</p> <p>Difficultés supplémentaires pour certains publics (par exemple, les familles, mais aussi les personnes vivant seules, qui sont souvent moins soutenues)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les personnes : <p>Sensibiliser à l'alimentation et aux bienfaits connexes à celle-ci qui pourront s'expérimenter dans certains lieux.</p> <p>Elaborer un questionnaire pour mieux cerner les besoins des personnes et permettre d'apporter une réponse plus adaptée aux situations.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les professionnels : <p>Manque de connaissance : entre professionnels et structures ; sur l'ensemble de l'offre disponible et services proposés (le manque de praticité des dispositifs de recensement tels que Soliguide et Géorienté a été évoqué).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les professionnels : <p>Favoriser l'interconnaissance : pour l'échange de bonnes pratiques</p> <p>Par exemple <i>via</i> des café partenaires ou des temps de rencontré portés par un tiers neutre.</p>

Du fait d'un **manque de communication sur l'existant** (les participant.es évoquent la multiplicité des événements et un sentiment d'éparpillement).

La complexité des situations des personnes : généralement, **multiplicité** des problématiques, et donc **difficultés d'apporter une réponse globale** (« *les gens sont baladés* »). Impossibilité d'accompagner la personne « jusqu'à la porte ».

Critères d'accès restrictifs de certains dispositifs.

Organiser des temps de travail collectifs

Agir sur « la culture du travail » : inciter les professionnels à se rencontrer, à découvrir les structures (cf. les TS qui orientent sans forcément connaître le service proposé)

Présentation de l'offre : par exemple sur le **format du « forum »** mais en capitalisant sur des événements déjà organisés pour ne pas rajouter « quelque chose en plus »

Affiner le diagnostic de la situation de la personne pour mieux cerner les besoins, par exemple *via* un questionnaire.

Structurer des coordinations locales (à préciser)

Garantir la participation des personnes concernées : dans les coordinations locales, les temps de travail collectifs, les instances de décision.

Un grand merci à l'ensemble des participant.es pour leur mobilisation !

REMERCIEMENTS

L'Ansa remercie vivement toutes les personnes interrogées, citées en annexe, qui ont accepté de participer aux entretiens qualitatifs, nous ont pour certaines accueillies et ont communiqué de nombreuses données exploitées dans le présent diagnostic.

Nos remerciements vont aussi aux personnes concernées ayant participé à l'atelier participatif à la Cuisine des Gones du CCAS de Lyon et à Léa Bourdeix, coordinatrice du lieu, pour son aide quant à l'organisation.



POUR TOUT
RENSEIGNEMENT ET CONTACT

www.solidarites-actives.com

Agence nouvelle des solidarités actives
28, rue du Sentier 75002 Paris
Tél. : 01 43 48 65 24

ERCEAU Julie

julie.erceau@solidarites-actives.com



SIRVENT Clémentine

clementine.sirvent@solidarites-actives.com

